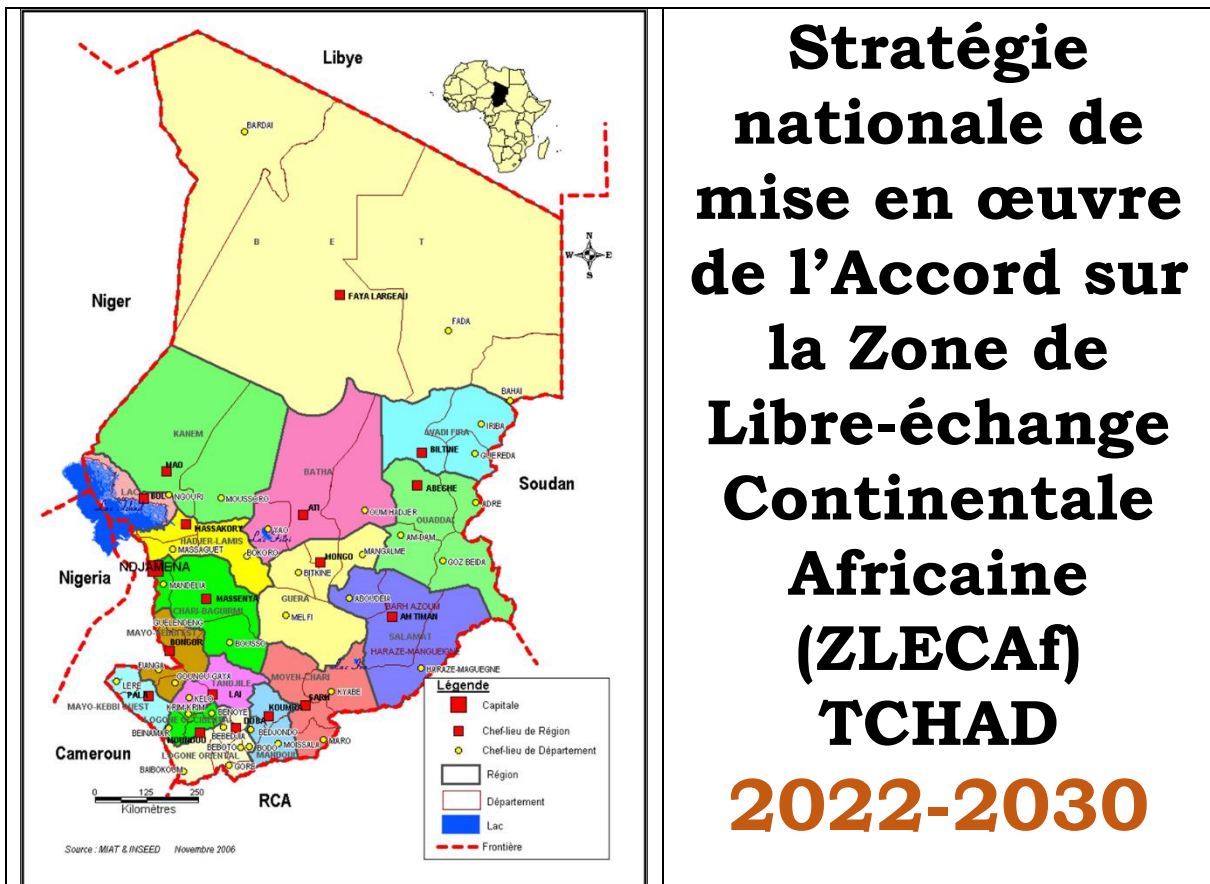




## MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

### Comité National de Négociations de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (CNN-ZLECAf-Tchad)



## Rapport final

# Table des matières

<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>4</b>
<b>Liste des figures, cartes, graphiques et des tableaux.....</b>	<b>6</b>
<b>Résumé analytique.....</b>	<b>7</b>
<b>1 Introduction.....</b>	<b>11</b>
1.1 Contexte et justification.....	11
1.2 Objectifs.....	13
1.3 Méthodologie.....	14
1.4 Cadre juridique de l'Accord ZLECAf.....	15
1.4.1. Commerce des marchandises.....	15
1.4.2. Commerce des services.....	16
1.4.3. Règles et Procédures relatives au règlement des différents.....	16
1.4.4. Investissements, politique de concurrence et propriété intellectuelle.....	17
1.4.5. Autres fondements de la construction de la Zone du libre-échange en Afrique.....	17
<b>2. Diagnostic de la situation du Tchad eu égard à la ZLECAf.....</b>	<b>18</b>
2.1. Situation du Tchad eu égard à la ZLECAf.....	19
2.1.1. Evolution des négociations de la ZLECAf.....	19
2.1.1.1. L'Accord-cadre.....	19
2.1.1.2. Marchandises et services.....	20
2.1.1.3. Droits de propriété intellectuelle, concurrence, investissement, commerce;.....	22
2.1.1.4. Commerce électronique, femmes et jeunes dans le commerce transfrontalier.....	23
2.1.2. Principaux défis liés à la perspective de la ZLECAf.....	25
2.2. Aperçu socio-économique et cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf au Tchad.....	26
2.2.1. Profil macroéconomique et social.....	26
2.2.1.1. Orientation politique générale.....	26
2.2.1.2. Performance macroéconomique.....	30
2.2.2. Indicateurs sociaux.....	37
2.2.3. Implications pour la ZLECAf.....	38
2.3. Tendances et structure du commerce extérieur.....	39
2.3.1. La politique commerciale.....	39
2.3.2. Faits stylisés du commerce.....	40
2.3.3. Implications pour la ZLECAf.....	48
2.4. Principaux défis de l'économie tchadienne dans la perspective de la ZLECAf.....	49
2.4.1. Défis macroéconomiques.....	50
2.4.2. Défis institutionnels et réglementaires.....	51
2.4.3. Infrastructures commerciales.....	56
2.4.4. Climat des affaires.....	57
2.4.4.1. Création d'entreprise.....	59
2.4.4.2. Obtention d'un permis de construire.....	60
2.4.4.3. Raccordement à l'électricité.....	61
2.4.4.4. Transfert de propriété.....	62
2.4.4.5. Obtention de prêts.....	63
2.4.4.6. Protection des investisseurs minoritaires.....	63
2.4.4.7. Paiements des taxes et impôts.....	64

2.4.4.8.	Commerce transfrontalier.....	64
2.4.4.9.	Exécution des contrats.....	65
2.4.4.10.	Règlement de l'insolvabilité.....	65
2.4.5.	Questions transversales.....	66
2.4.5.1.	La promotion féminine.....	66
2.4.5.2.	Droits de l'homme.....	67
2.4.5.3.	Environnement et changement climatique.....	68
2.4.5.4.	Technologie et innovation.....	71
<b>3.</b>	<b>La ZLECAF: opportunités de production et de marché pour le Tchad .....</b>	<b>72</b>
3.1.	<i>Potentiels de la ZLECAF pour le Tchad.....</i>	72
3.2.	<i>Hiérarchisation de la production et des opportunités commerciales .....</i>	73
3.3.	<i>Risques associés à la ZLECAF et mesures d'atténuation .....</i>	76
<b>4.</b>	<b>Mécanisme de mise en œuvre et de coordination de la ZLECAF au Tchad .....</b>	<b>78</b>
<b>5.</b>	<b>Suivi-évaluation et révision.....</b>	<b>80</b>
<b>6.</b>	<b>Matrice des actions pour la mise en œuvre de la ZLECAF au Tchad .....</b>	<b>81</b>
6.1.	<i>Recommandations de politique.....</i>	81
6.2.	<i>Le Tchad dans la ZLECAF : un analyse SWOT.....</i>	84
6.3.	<i>Plan d'actions pour la mise en œuvre de la ZLECAF au Tchad.....</i>	86
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>132</b>
	<b>Annexes .....</b>	<b>135</b>
	<i>Annexe 1: Principaux produits importés dans chaque Communauté Economique Régionale (par ordre d'importance).....</i>	135
	<i>Annexe 2: Produits retenus en trois catégories (EDIC).....</i>	140
	<i>Annexe 3 : Les produits dont le Tchad pourrait détenir un avantage absolu dans la production.....</i>	142

## Liste des abréviations

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
ADETIC	Agence de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication
AEF	Afrique Equatoriale Française
ARSAT	Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad
AFC	Africa Finance Corporation
AFCEET	Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad
AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
AGCS	Accord Général sur le Commerce des Services
AGOA	African Growth Opportunities Act
AMGI	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements
ANAM	Agence Nationale de la Météorologie du Tchad
ANIE	Agence nationale des Investissements et des Exportations
ANSCICE	Agence Nationale de Sécurisation Informatique et de Certification Electronique
APE-UE	Accords de partenariat économique- Union européenne A
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation en Afrique et à Madagascar
ATNOR	Agence Tchadienne de Normalisation
AUCTMR	Acte Uniforme relatif aux Contrats de Transport des Marchandises par Route
BAD	Banque Africaine de Développement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BESC	Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison
BET	Borkou-Ennedi-Tibesti
BIAT	Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain
BNF	Bureau National du Fret
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CBLT	Commission du Bassin du Lac -Tchad
CCI	Centre du Commerce International
CCIA	Chambres de Commerce et d'Industrie Africaines
CCIAMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et d'Artisanat
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEBEVIRAH	Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CECOQDA	Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique Centrale
CEI	Commission Electrotechnique Internationale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des États Sahélo-Sahariens
CER	Communauté Economique Régionale
CIC	Cour de Justice Communautaire
CILSS	Comité Inter Etat de la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CIRDI	Agence Internationale pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements
CNC	Conseil National de la Concurrence
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNN	Comité National de Négociations de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et Australe
CPIA	Évaluation des Politiques et des Institutions en Afrique
CRC	Conseil Régional de la Concurrence
DSX	Douala Stock Exchange
DTS	Droits de Tirage Spéciaux
EAMA	Etats Africains et Malgache Associés
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce du Tchad
EPC	Examen de la Politique Commerciale
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique
F CFA	Franc Communauté Financière Africaine
FAI	Fournisseur d'Accès à Internet
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats

GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GUCE	Guichet Unique de Création d'Entreprise
HCNE	Haut conseil National pour l'Environnement
HT	Hors Taxes
ICAC	Comité Consultatif International du Coton
IDA	Association Internationale de Développement
IDC	Instruments de Défense Commerciale
IDE/IED	Investissements Directs Etrangers
IDI	Indice de Développement des TIC
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le Développement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ISO	International Organization for Standardization
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
LF	Loi des Finances
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MATDHU	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MW	Mégawatt
MUTAA	Accord du marché unique africain du transport aérien
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Africaine
OCAM	Organisation Commune Africaine et Malgache
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIC	Organisation de la Coopération Islamique
OIE	Organisation Mondiale de la Santé Animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
OSC	Organe de Surveillance de la Concurrence
PAC	Politique Agricole Commune
PDIDE	Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique
PEM	Perspectives Economiques Mondiales
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancés
PME/PMI	Petites et moyennes Entreprises/ Petites et Moyennes Industries
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public-Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRASAC	Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RCS	Régime Commercial Simplifié
RP	Régions-Programmes
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNC	Stratégie Nationale du Commerce
SPG	Système de Préférences Généralisées
STAR	Société Tchadienne d'Assurance et de Réassurance
TEC	Tarif Effectif Commun
TIPAC	Transport Inter-Etats des pays de l'Afrique Centrale
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UBA	United Bank for Africa
UDEAC	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UMA	Union du Maghreb Arabe
USD	Dollar américain
ZLECAF	Zone de Libre-échange Continentale Africaine

## Liste des figures, cartes, graphiques et des tableaux

<b>FIGURES</b>		
Figure n°1	Quelques dates et évènements importants	12
<b>TABLEAUX</b>		
Tableau n° 1	Lignes tarifaires	19
Tableau n° 2	Ventilation de la croissance du PIB dans l'hypothèse d'un taux de dépréciation élevé	25
Tableau n° 3	Structure de la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 2005 à 2014	30
Tableau n° 4:	Evolution de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique entre 2016 et 2010 du Tchad/ CEEAC	35
Tableau n° 5	Perception des principaux obstacles au développement des affaires	50
Tableau n° 6	Performance politique et institutionnelle Tchad	53
Tableau n° 6	Indicateur du paiement des taxes et impôts	61
Tableau n° 7	Commerce transfrontalier au Tchad - Score	61
Tableau n° 8	Répartition des pays par tranche de capacités et par domaine thématique	68
Tableau n° 9	Forces, faiblesses, opportunités et risques (SWOT)	80
Tableau n° 10	Plan d'action	84
<b>GRAPHIQUES</b>		
Graphique n° 1	Taux de croissance du PIB réel et du PIB par habitant sur la période 2000-2018	26
Graphique n° 2	Contribution de chaque secteur d'activités au PIB réel de 2005 à 2020 en %	26
Graphique n° 3	Performance du Tchad 2004-2020	31
Graphique n° 4	Evolution des scores par indicateur de 2004-2020	32
Graphique n° 5	Evolution du nombre des étapes et de jours de la procédure	33
Graphique n° 6	Evolution du cout de la procédure et du capital minimum	33
Graphique n° 7	Evolution des composantes de l'indicateur d'obtention de permis de construire	34
Graphique n° 8	Cout de raccordement à l'électricité	35
Graphique n° 9	Evolution du nombre de procédures, de jours et du cout de transfert de propriété	36
Graphiques n° 10	Structure du commerce de marchandises Exportations 2001, 2005 et 2018	40
Graphiques n° 11	Structure du commerce de marchandises Importations 2001, 2005 et 2018	41
Graphiques n° 12	Provenance des importations tchadiennes en 2001, 2005 et 2018	43
Graphiques n°13	Destination des exportations tchadiennes en 2001, 2005 et 2018	44
Graphique n° 14	Balance commerciale du Tchad 2001-2018	46
Graphique n° 15	Flux et stocks IDE entrants 1995-2017	47
Graphique n° 16	Exemple « d'espace de produits » d'exportation, Tchad, 2010	65
Graphique n° 17	Evolution des importations africaines des principaux produits	73
Graphique n° 18	Part moyenne des importations de services par type sur la période 2005-2018	81
Graphique n° 19	Part moyenne des exportations africaines de services par type 2005-2018	82
Graphique n° 20	Pourcentage moyenne annuelle des exportations de services par communauté économique régionales sur la période 2005-2018	83
Graphique n°21	Pourcentage moyenne des importations de services par communauté économique régionale de 2005 à 2018	83
Graphique n°22	Evolution des importations africaines par communauté économique régionale de 2005-2018	84
Graphique n°23	Importations et Exportations tchadiennes de services 2005-2015	99
Graphique n° 24	Evolution de la compétitivité du Tchad 2007-2019	103
<b>ENCADRES</b>		
Encadre n° 1 :	Favoriser la diversification des exportations pour stimuler la croissance »	74
Encadré n°2 :	Profils STEPS du Tchad	76

## Résumé analytique

L'Union Africaine (UA) a adopté, en janvier 2012, une décision relative à la création d'une Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) lors de la 18<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement tenue à Addis-Abeba (Éthiopie). Dans ses objectifs généraux, la ZLECAf vise entre autres à :

- i) créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;
- ii) poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur; et renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial, etc.

Le Tchad s'est inscrit dans cette dynamique d'un marché continental unique en signant le texte en faveur de l'avènement de la zone de libre-échange continental lors du sommet extraordinaire le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda. Et le 29 juin 2018, le Parlement du Tchad a adopté la loi N° 013/PR/2018 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine. Il s'en est suivi le 2 juillet 2018 le dépôt des instruments de ratification auprès de l'Union Africaine.

L'opérationnalisation de la ZLECAf a été lancée au 12<sup>ème</sup> sommet de Niamey de juillet 2020 qui était consacré cinq instruments opérationnels : 1) les règles d'origine ; 2) le portail en ligne pour les offres tarifaires ; 3) les notifications, le suivi et l'élimination des barrières non tarifaires ; 4) le système panafricain de paiement et de règlement numérique ; et 5) l'Observatoire du commerce africain. Le démarrage officiel du libre-échange dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a eu lieu en janvier 2021. La conclusion des négociations sur les règles d'origine, relatives aux "nationalités" de milliers de produits pour éviter le dumping, sera la clé du succès. Déjà, les négociateurs sont déjà parvenus à un accord de 87,8 % sur les règles d'origine ; plus de 80 % des quelque 8 000 produits répertoriés dans le système harmonisé des règles d'origine et des tarifs douaniers de l'Organisation mondiale des douanes.

La présente stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf est assortie d'un plan d'actions opérationnel en vue de préparer le Tchad à mieux saisir les opportunités offertes par ce vaste marché et de réduire les risques y associés. En effet dans le Plan National de Développement (2017-2021) et en ce qui concerne l'intégration des économies de l'Afrique Centrale et la facilitation de leur insertion harmonieuse et durable dans l'économie mondiale, le Gouvernement entend mener des actions ci-après : (i) soutenir l'intégration, la compétitivité des économies et le glissement vers le marché commun ; (ii) développer les infrastructures liées au commerce à vocation régionale et de désenclavement des zones d'activités économiques ; et (iii) faciliter et sécuriser tous les modes de transport des personnes et des marchandises afin d'accroître leur compétitivité. Cette stratégie s'y inscrit en affinant l'identification des opportunités commerciales majeures, les contraintes et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du futur marché continental.

Plus spécifiquement, la Stratégie Nationale ZLECAf vise à atteindre les objectifs ci-après : a) examiner le cadre macroéconomique, la structure de production, l'environnement des affaires et les flux commerciaux du pays (y compris l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et globales) ; b) identifier les contraintes et

risques liés à la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que les mesures d'atténuation ; c) identifier et prioriser les opportunités de diversification en termes de produits et de marchés et proposer des mesures de politique économique en vue d'en tirer profit ; d) définir les objectifs stratégiques, le plan d'actions et le dispositif de suivi-évaluation.

Outre son immensité, le Tchad connaît un enclavement important et sans accès à la mer. Le port le plus proche de la capitale N'Djamena, est celui de Douala au Cameroun à 1700 km. Le Tchad utilise également d'autres accès à la mer : le port Harcourt au Nigeria à 1 900 Km, Cotonou à 2000 km, Lomé à 2100 km, Pointe Noire à 2700 km et le port du Soudan situé à 3350 km. A cet enclavement extérieur, vient s'ajouter sur le plan intérieur, des difficultés de communications qui rendent l'accès de certaines régions très aléatoires. En effet, les coûts de transport au Tchad et sur les axes internationaux reliant le Tchad à ses principaux débouchés maritimes sont parmi les plus élevés du monde. Le sous-développement de ses infrastructures de transport, l'éloignement des principaux marchés, les systèmes logistiques inefficaces, l'âge du parc automobile, le manque de professionnalisme des transporteurs, l'insécurité et les prélèvements légaux et illégaux effectués sur le principal corridor des transports routiers, tels sont les principaux facteurs qui expliquent cette situation.

L'entrée en vigueur de la ZLECAf se traduira, dans une grande mesure, par ces défis pour le Tchad auxquels il faut ajouter au niveau des politiques nationales, l'intégration du Tchad dans les chaînes de valeur régionales, l'amélioration soutenue de l'environnement des affaires mais aussi l'impératif de stimuler le développement des capacités de production et la fiabilité des services. Et paradoxalement aussi le défi de la concurrence intra-africaine qui pourrait inciter les circuits commerciaux des Etats membres de la ZLECAf à une attitude plus offensive en vue de défendre leurs positions menacées et compenser des pertes éventuelles sur leurs marchés traditionnels.

Une dégradation de la situation socio-politique nationale ou régionale, la persistance des crises sécuritaires sévissant aux frontières du Tchad, et leurs effets sur l'économie nationale, notamment l'augmentation de dépenses de sécurité et de maintien de l'ordre au détriment des secteurs prioritaires, constituent de sérieux risques qui nécessitent la prise de mesures d'atténuation dans la mise en œuvre de cette stratégie. De même, la faiblesse du capital humain et physique et les insuffisances qui caractérisent les institutions et la gouvernance pèsent fortement sur le potentiel de croissance du pays et pourraient également l'affecter. La participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes dont l'engagement des femmes et des jeunes qui est essentiel, doivent s'accompagner la mise en œuvre des politiques macroéconomiques adoptées par le Gouvernement. Il en est de même des effets négatifs d'une pandémie comme celle récemment survenue de COVID-19 avec des impacts sociaux et économiques multidimensionnels.

En termes de forces, atouts et opportunités, il en existe plusieurs parmi lesquelles : i) une forte volonté politique traduite par la signature et la ratification rapides de l'Accord, la mise en place du Comité National de la ZLECAf et la mobilisation des équipes techniques pour participer aux négociations ; ii) des disponibilités importantes de ressources naturelles (dotations abondantes en terres cultivables et irriguées, ressources agricoles, pastorales, forestières, minières) et potentiel énergétique important ; iii) la proximité de grands marchés régionaux (Afrique

Centrale et l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique de l'Est) qui pourraient offrir des opportunités de marché ZLECAf ; iv) la position centrale au cœur de l'Afrique ; v) de nombreux produits dont le Tchad pourrait détenir un avantage absolu et un avantage comparatif dans la production. Quant aux faiblesses et menaces, elles concernent :

- la faible appropriation par les acteurs du contenu et des mécanismes de la ZLECAf et d'autres accords et politiques au niveau national ;
- l'absence de budget pour le fonctionnement du CNN-ZLECAf ;
- la participation limitée du secteur privé à la définition de plans, stratégies de développement des PME/PMI du secteur privé et des réformes ;
- l'environnement des affaires peu favorable (Doing Business et indice de Compétitivité) ;
- le faible tissu des PME/PMI ;
- le difficile accès des PME/PMI au financement ;
- la faible capacité de l'infrastructure de qualité (normes, certification, etc.) ;
- l'insuffisance des services aux entreprises ;
- le faible indice des capacités en Afrique ;
- les chocs externes entraînant une instabilité socioéconomique à court, moyen et long terme, dont la pandémie de COVID-19 ;
- la non compétitivité de certains secteurs d'activité face à l'ouverture transnationale ;
- l'instabilité socio-politique dans la sous-région du G5 Sahel et l'Afrique centrale ;
- la perte éventuelle de recettes publiques associée à la suppression des droits de douanes ;
- L'instabilité institutionnelle des politiques publiques qui accompagne tout changement à la tête des ministères (notamment en matière de réformes et de mise en œuvre des politiques).

L'Etude thématique « Perspectives économiques en Afrique : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique (BAD 2014) souligne aussi que les opportunités de créer des chaînes de valeur existent les domaines économiques de l'élevage et de la gomme arabique. L'élevage est le plus prometteur, le Tchad possédant un cheptel évalué à plus de 100 millions de bêtes. Le secteur représentait en 2012 près de 85 % des exportations hors pétrole.

Tenant compte des potentialités et opportunités, des défis susmentionnés et en vue d'optimiser les perspectives de croissance de l'économie tchadienne, des politiques complémentaires et le développement institutionnel sont cruciaux pour la mise en œuvre de la ZLECAf qui a pour premier objectif d'encourager l'ouverture des marchés et la facilitation du commerce, et d'harmoniser les règles de commerce à travers le continent africain.

Le Gouvernement a adopté la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » qui ambitionne de réaliser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. L'un des principaux axes stratégiques sur lesquels s'appuie l'émergence du Tchad à l'horizon 2030 est le développement d'une économie forte et compétitive. La formulation de la Vision 2030 reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme à travers trois plans quinquennaux de développement. (PND 2017-2021, PND 2022-2026, PND 2027-2030) dont le premier a pour objectif de généraliser de jeter les bases d'un Tchad émergent.

L'objectif global de l'Axe III du PND 2017-2021 est de diversifier les sources de croissance économique et de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois décents et ou la diversification de l'économie se fera sur la base des avantages comparatifs du Tchad et notamment du développement des filières dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines, la mise en place par l'Etat d'infrastructures adéquates (électricité, routes, TIC, etc.) dans ces pôles incitera la création d'industries de stockage, de transformation et de conservation des produits de base, l'augmentation des exportations, la mise en place d'un certain nombre de réformes à court et moyen termes. Et le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) vise à « élargir et transformer la base de la production industrielle pour une croissance durable et inclusive à l'horizon 2030

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s'y inscrit avec pour objectif principal d'accroître significativement le volume des exportations des biens et des services du Tchad vers l'Afrique. Sa mise en œuvre devrait concourir à la réalisation des axes stratégiques ci-après :

- i. l'appropriation du contenu de la ZLECAf par toutes les parties prenantes ;
- ii. le renforcement des capacités du dispositif de promotion et d'appui du commerce extérieur et des cadres de référence des politiques publiques ;
- iii. la réduction des coûts de transaction associés au commerce et la facilitation des échanges ;
- iv. la mise en œuvre effective des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires et des stratégies sectorielles de développement des infrastructures et des services associés au commerce intra régional ;
- v. l'amélioration de la compétitivité dans les chaînes de valeur du coton, du bétail et du sésame, les services comme le tourisme et les télécommunications;
- vi. le développement d'une industrie légère agroalimentaire (agroindustrielle) orientée vers l'exportation ;
- vii. la mise à niveau des producteurs (en particulier PME/PMI, agriculteurs et éleveurs) et des produits ;
- viii. la promotion de la participation des jeunes et des femmes et de l'informel au commerce transfrontalier ; et
- ix. le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale.

# 1 Introduction

## 1.1 Contexte et justification

Selon les statistiques de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le commerce intra-africain (exportations et importations) de l'Afrique était de 6 % en 1990, 9,9 % en 1999 et de 15,4 % en 2016. Il est estimé pour la même année par le FMI autour de 17,5 % du total du commerce africain. La progression est bien là avec 129 milliards de \$EU échangés en 2016 mais en comparaison, le commerce intra régional de l'Union Européenne s'élevait à 61,7 % alors que celui de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) était de 23,3 %.

Fort de ce constat de faiblesse, l'Union Africaine (UA) a adopté, en janvier 2012, une décision relative à la création d'une Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf) lors de la 18ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement tenue à Addis-Abeba (Éthiopie). Ce sommet a également entériné le Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain qui identifie sept domaines d'action prioritaires : politique commerciale, facilitation du commerce, capacité de production, infrastructure liée au commerce, financement du commerce, information commerciale et intégration du marché des facteurs.

Dans ses objectifs généraux, la ZLECAf vise à :

- créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;
- créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations ;
- contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les CER ;
- poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur;
- promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial;
- promouvoir le développement industriel à travers la diversification et le développement des chaînes de valeurs régionales, le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et
- résoudre les défis de l'appartenance à une multitude d'organisations qui se chevauchent, et accélérer les processus d'intégration régionale et continentale.

Pour les dirigeants africains, la création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine constitue une première étape vers l'objectif à long terme d'une communauté économique africaine. Cette zone offre aux pays africains la possibilité de dynamiser le commerce intra-africain, de diversifier leurs économies, de les transformer

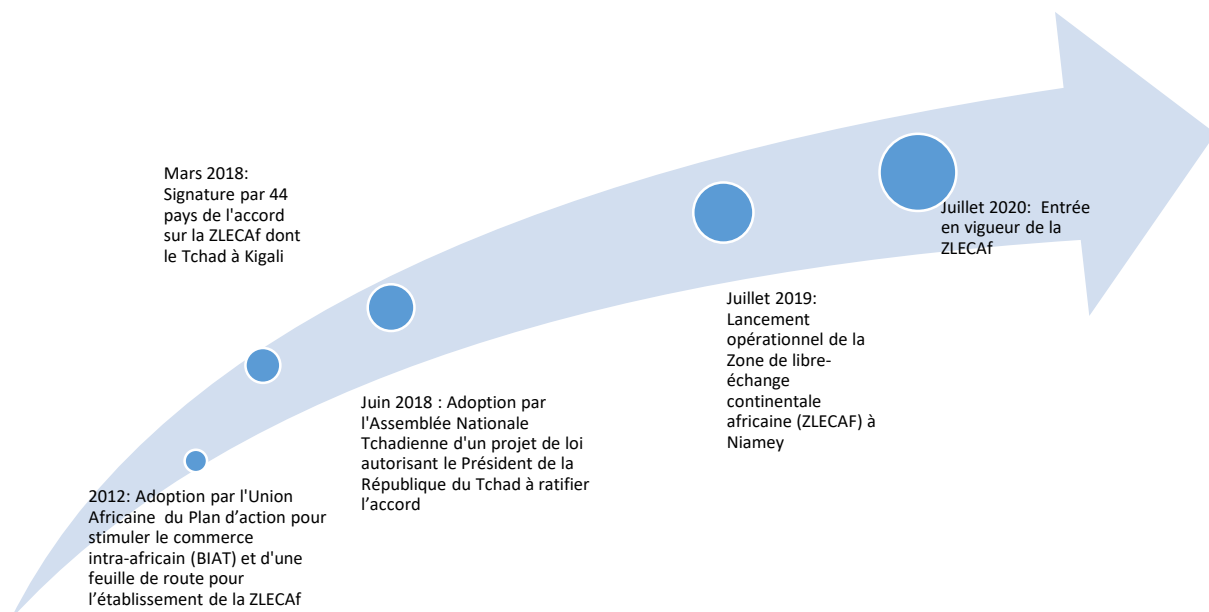
structurellement et de réaliser d'importants objectifs en matière de droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté, thèmes sur lesquels le continent s'est engagé dans son Agenda 2063 de la Commission de l'Union Africaine – dont la ZLECAf est un projet vedette – et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Cependant, il est reconnu que les pays africains devront procéder à des ajustements lors de la mise en œuvre de la ZLECAf tant au niveau sous régional que national, afin de surmonter les défis engendrés par l'Accord et de minimiser les risques potentiels tout en maximisant les avantages. Ces ajustements pourraient se traduire par l'élimination des droits de douane et des barrières non tarifaires sur la plupart des marchandises entre pays africains. Ce bloc commercial de 55 pays du continent réunit 1,89 milliard de personnes en 2017 avec un produit intérieur brut global dépassant 3 000 milliards de dollars.

Le Tchad s'est inscrit dans cette dynamique d'un marché continental unique en signant le texte en faveur de l'avènement de la zone de libre-échange continental lors du sommet extraordinaire le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda. Et le 29 juin 2018, le Parlement du Tchad a adopté la loi N° 013/PR/2018 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine. Il s'en est suivi le 2 juillet 2018 le dépôt des instruments de ratification auprès de l'Union Africaine.

En tant que membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), le G5 Sahel, et de la Communauté des États Sahélo-sahariens (Cen-Sad), le Tchad a un accès potentiel à un marché de plus de 730 millions de consommateurs, une destination de choix pour des produits agricoles, incluant ceux à valeur ajoutée. Le pays bénéficie de l'initiative « Tous sauf les armes » de l'Union européenne qui autorise l'exportation de tous les produits, sauf les armes, sans quota ni tarifs douaniers, et est intégré à l'Accord de Cotonou (Accord de partenariat pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique – Union européenne). Le pays est aussi éligible à l'African Growth Opportunity Act – AGOA des États-Unis et, même s'il n'a pas formellement adhéré au système global de préférences commerciales de l'OMC dont il est un membre fondateur, certains pays lui octroient, en tant que PMA, un traitement préférentiel (OMC, 2013).

**Figure n°1 : Quelques dates et évènements importants**



C'est dans la perspective de relever ce challenge que le Tchad a reconnu la nécessité d'élaborer sa stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF.

## **1.2 Objectifs**

L'un des principaux axes stratégiques sur lesquels s'appuie l'émergence du Tchad à l'horizon 2030 est le développement d'une économie forte et compétitive. Quatre (4) sous-axes sous-tendent cet axe stratégique, à savoir : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers ; (iii) une soutenabilité des finances publiques et une promotion des échanges extérieurs pour améliorer les ressources financières et (iv) des infrastructures comme levier du développement durable. Pour ce faire, le Tchad envisage prendre pleinement part à l'intégration économique africaine.

En effet, le Plan National de Développement (2017-2021) pour ce qui concerne l'intégration des économies de l'Afrique Centrale et la facilitation de leur insertion harmonieuse et durable dans l'économie mondiale, entend mener des actions ci-après : (i) soutenir l'intégration, la compétitivité des économies et le glissement vers le marché commun ; (ii) développer les infrastructures liées au commerce à vocation régionale et de désenclavement des zones d'activités économiques ; et (iii) faciliter et sécuriser tous les modes de transport des personnes et des marchandises afin d'accroître leur compétitivité. L'objectif de cette stratégie nationale ZLECAF est de compléter le Plan National de Développement, avec les champs plus spécifiques de la politique commerciale et de permettre au pays d'identifier les opportunités commerciales et d'industrialisation majeures, les contraintes et les mesures nécessaires incluant un schéma d'application des dispositions contenues dans l'Accord portant création de la ZLECAF pour tirer pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux.

Plus spécifiquement, la Stratégie Nationale ZLECAf vise à atteindre les objectifs ci-après :

- examiner le cadre macroéconomique, la structure de production, l'environnement des affaires et les flux commerciaux du pays (y compris l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et globales) ;
- identifier les contraintes et risques liés à la mise en œuvre de la ZLECAf ainsi que les mesures d'atténuation ;
- identifier et prioriser les opportunités de diversification en termes de produits et de marchés et proposer des mesures de politique économique en vue d'en tirer profit ;
- définir les objectifs stratégiques, le plan d'actions et le dispositif de suivi-évaluation.

### **1.3 Méthodologie**

L'élaboration de la stratégie nationale de la ZLECAf suit les critères directeurs élaborés par la CEA. Elle utilise donc à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives de collecte et d'analyse de données. Les méthodes de collecte de données envisagées comprennent un examen documentaire, une recherche d'éléments empiriques et des consultations avec diverses parties prenantes (Structures gouvernementales, secteur privé, société civile, des universités, des groupes de femmes, de jeunes et partenaires au développement). L'examen documentaire est axé sur l'analyse des cadres politiques et réglementaires pertinents afin de déterminer le degré d'alignement sur la ZLECAf et d'assurer la cohérence. Le processus consultatif a commencé avec la retraite du Comité national de Négociation de la Zone de Libre-Echange Continentale organisée par le Ministère des Mines, du Développement Commercial et Industriel et de la Promotion du Secteur Privé en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique du 18 au 19 juin 2019 à Mara, une localité située à 15 km de N'Djamena. La présentation sur les axes a repris pour l'essentiel les critères directeurs qui servent de guides méthodologiques dans l'élaboration de la Stratégie dont :

1. Une analyse du cadre macroéconomique, de la structure de l'appareil productif et des tendances et composition du commerce extérieur du pays, ainsi que des orientations et stratégies politiques qui les sous-tendent ; elle fait ressortir leur degré d'adéquation avec la mise en œuvre de l'Accord en vue d'une optimisation des bénéfices attendus ;
2. Une analyse des cadres réglementaire et institutionnel qui renseigne sur leur niveau de cohérence avec les outils et mécanismes de la ZLECAf ainsi que les éventuels besoins d'ajustement pour une mise en œuvre effective de l'Accord ;
3. L'identification des opportunités de marchés et de développement des chaînes de valeur à diverses échelles, en partant des critères d'offre d'accès de marché, d'avantages comparatifs, de compétitivité sectorielle et de mesures de facilitation des échanges ;
4. L'inventaire d'une part des risques associés à la libéralisation du marché domestique, et d'autre part des obstacles et contraintes à la mise en œuvre de l'Accord ; de cet inventaire découle la formulation de mesures d'atténuation des risques et de réduction des coûts d'ajustement ;

5. La définition d'objectifs stratégiques et l'élaboration d'un plan d'actions stratégiques en référence aux opportunités et risques majeurs identifiés au préalable.

#### **1.4 Cadre juridique de l'Accord ZLECAf**

L'Accord portant création de la ZLECAf régit "le commerce des marchandises, le commerce des services, les investissements, les droits de la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence" à l'échelle du continent. Il comprend 30 articles divisés en 7 Parties (1. Définitions, 2. Création, objectifs, principes et champ d'application, 3. Administration et organisation, 4. Transparence, 5. Préférences continentales, 6. Règlement des différends, 7. Dispositions finales), et est suivi par 3 autres Protocoles, à savoir le Protocole sur le commerce des marchandises, le Protocole sur le commerce des services et le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends ainsi que leurs annexes et appendices connexes, qui constituent la phase I des négociations de la ZLECAf. Les questions relatives à l'investissement, aux droits de propriété intellectuelle et à la politique de concurrence seront négociées au cours de la phase II.

##### ***1.4.1. Commerce des marchandises***

Comme stipulé dans l'Accord, l'objectif principal du Protocole sur le commerce des marchandises est de créer un marché libéralisé pour le commerce des marchandises, conformément à l'article 3 de l'Accord. Son objectif spécifique est de stimuler le commerce intra-africain des marchandises par : (a) l'élimination progressive des tarifs douaniers ; (b) l'élimination progressive des barrières non-tarifaires ; (c) l'amélioration de l'efficacité des procédures douanières, la facilitation des échanges et du transit ; (d) le renforcement de la coopération dans le domaine des obstacles techniques au commerce et des mesures sanitaires et phytosanitaires ; (e) le développement et la promotion des chaînes de valeurs aux niveaux régional et continental ; et (f) le renforcement du développement socio-économique, de la diversification et de l'industrialisation en Afrique.

Dans ses objectifs, le traité de la CEMAC définit la réalisation totale du marché commun de la CEMAC, la promotion des marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels, la création d'un véritable marché commun africain. De par son appartenance à la CEMAC, le Tchad applique le Tarif Effectif Commun (TEC) qui comporte cinq taux (zéro, 5%, 10%, 20% et 30%), avec une moyenne de 18,1% et un coefficient de variation de 0,53 indiquant une dispersion modérée des taux. Par ailleurs, une taxe communautaire d'intégration de 1% sur les importations hors-CEMAC, une contribution communautaire d'intégration de 0,4% sur les importations hors-CEEAC et un prélèvement de 0,05% sur les importations en provenance des pays non-membres de l'OHADA demeurent en vigueur, sans oublier les taxes intérieures régies par des dispositions communautaires, à savoir la TVA et le droit d'accise. Des frais sont perçus au niveau national au titre de l'inspection avant embarquement et du Bordereau électronique de suivi de cargaison (BESC). D'autres taxes et prélèvements sont régis par des dispositions nationales.

Comme souligné « si la composante monétaire de l'intégration régionale est opérationnelle depuis de nombreuses années, les dispositions relatives à la libre circulation des biens, des personnes et des services restent problématiques »<sup>1</sup>. Le régime de transit représente l'une des principales complications de l'intégration commerciale dans la CEMAC. Le Tchad est enclavé et dépend fortement du transit du port de Douala au Cameroun alors qu'il n'y a pas d'harmonisation entre les systèmes nationaux des autres membres pour permettre une nouvelle répartition des prélèvements à l'importation lorsque des marchandises sont introduites dans la Communauté.

#### **1.4.2. Commerce des services**

L'objectif principal du Protocole sur le commerce des services est de soutenir les objectifs de la ZLECAf, tels qu'ils sont énoncés à l'article 3 de l'Accord de la ZLECAf, particulièrement à travers la création d'un marché unique et libéralisé du commerce des services. Les objectifs spécifiques du présent Protocole sont les suivants : (a) renforcer la compétitivité des services grâce aux économies d'échelle, à la réduction des coûts des affaires, à l'amélioration de l'accès au marché continental et à une meilleure affectation des ressources, notamment le développement des infrastructures liées au commerce ; (b) promouvoir le développement durable conformément aux objectifs de développement durable; (c) favoriser les investissements nationaux et étrangers ; (d) accélérer les efforts de développement industriel pour promouvoir le développement des chaînes de valeur régionales ; (e) libéraliser progressivement le commerce des services sur le continent africain sur la base des principes d'équité, d'équilibre et d'avantages mutuels, en éliminant les barrières au commerce des services ; (f) assurer la cohérence et la complémentarité entre la libéralisation du commerce des services et les différentes annexes dans les secteurs de services spécifiques ; (g) poursuivre la libéralisation du commerce des services conformément à l'article V de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) en élargissant et en approfondissant la libéralisation, en accroissant, en améliorant et en développant l'exportation des services, tout en préservant pleinement le droit de réglementer et d'introduire de nouvelles réglementations; (h) promouvoir et renforcer la compréhension mutuelle et la coopération dans le domaine du commerce des services entre les États parties et non parties afin d'améliorer la capacité, l'efficacité et la compétitivité de leurs marchés de services ; et (i) promouvoir la recherche et le progrès technologique dans le domaine des services afin d'accélérer le développement économique et social.

Bien que le Protocole s'applique à tous les services, le tourisme, les transports, les services financiers, les services aux entreprises et les communications ont été identifiés comme secteurs de services prioritaires. Les pays sont tenus de soumettre des listes d'engagements au titre de ces secteurs pour les quatre modes de fourniture de services.

#### **1.4.3. Règles et Procédures relatives au règlement des différends**

L'Accord institue un mécanisme de règlement des différends qui s'applique au règlement des différends entre les États parties. Ce mécanisme de règlement des

---

<sup>1</sup>Rapport de la Banque mondiale « Briser les obstacles au commerce agricole régional en Afrique Centrale »

différends s'applique conformément au Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. Le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends établit entre autres un Organe de règlement des différends.

#### **1.4.4. Investissements, politique de concurrence et propriété intellectuelle**

Après les négociations (Phase 1) conclues sur le commerce devront suivre incessamment celles portant sur les investissements, la concurrence et les droits de propriétés (Phase 2). La facilitation des investissements est essentielle pour promouvoir une plus grande valeur ajoutée et une plus grande industrialisation en Afrique, un des piliers fondamentaux de la ZLECAf.

Le protocole sur les droits de propriété intellectuelle prévu au titre de l'Accord donne aux États membres de l'UA la possibilité de prioriser les domaines dans lesquels les pays d'Afrique jouissent d'avantages comparatifs à l'intérieur d'un instrument international sur la propriété intellectuelle. Il peut également être mis à profit pour favoriser l'adoption de règles et normes en matière de propriété intellectuelle adaptées au niveau d'industrialisation du continent et conformes aux objectifs de la ZLECAf.

Le Tchad est membre de l'OAPI et de l'OMPI. Il a ratifié l'Accord de Bangui révisé (1999) en 2000. Le Tchad est également partie à la Convention de Berne (depuis 1971).

#### **1.4.5. Autres fondements de la construction de la Zone du libre-échange en Afrique**

Le démarrage officiel du libre-échange dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a été concrétisé en janvier 2021. Les négociations en cours sur les derniers éléments déterminants du pacte commercial, notamment les règles d'origine. En effet, les négociateurs sont déjà parvenus à un accord impressionnant de 87,8 % sur les règles d'origine. Cela inclut plus de 80 % des quelques 8 000 produits répertoriés dans le système harmonisé des règles d'origine et des tarifs douaniers de l'Organisation mondiale des douanes. Ce qui est en souffrance, ce sont les automobiles, les textiles, les vêtements et le sucre. Ils représentent environ 12 à 15 % de ce que nous appelons le livre des tarifs. Outre l'achèvement des négociations à 100 % sur les règles d'origine, l'instauration du libre-échange en Afrique en 2022 dépendra aussi d'autres piliers dont :

1. La création d'une facilité de financement du commerce pour soutenir les PME, en particulier celles gérées par des femmes et des jeunes ;
2. Le lancement de la passerelle commerciale africaine, qui est une plateforme numérique à guichet unique contenant des informations sur les règles qui s'appliquent à des milliers de produits, les procédures douanières, les informations et les tendances du marché, et les transferts de paiement ;
3. La facilité d'ajustement de la ZLECAf, qui devrait permettre d'amortir les effets fiscaux de la perte de droits de douane dans les pays ; facilité qui n'est pas destinée à combler les déficits budgétaires, mais plutôt à "soutenir des chaînes de valeur spécifiques dans des secteurs productifs spécifiques de l'économie, par exemple le textile et l'agroalimentaire. Le secrétariat de la ZLECAf et

Afreximbank ont levé 1 milliard de dollars pour la facilité d'ajustement ; l'estimation des liquidités de démarrage se situe entre 7 et 10 milliards de dollars ;

4. Le déploiement du Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), une plateforme qui facilite les paiements transfrontaliers en devises africaines locales et qui devrait permettre aux commerçants africains d'économiser environ 5 milliards de dollars par an sur la convertibilité des devises. Le PAPSS a été officiellement lancé le 13 janvier 2022, tandis qu'un déploiement à l'échelle du continent et une campagne de sensibilisation auprès des commerçants devraient s'intensifier dans les semaines à venir. L'Afrique a plus de 42 monnaies et l'objectif est de réduire et, à terme, d'éliminer ce coût [5 milliards de dollars] qui limite la compétitivité des PME et rend le commerce coûteux et inaccessible pour de nombreuses PME et jeunes entrepreneurs ;
5. Les zones économiques spéciales (ZES) d'Afrique sont compatibles avec la ZLECAf. Les pays qui créent des ZES soumettent ces zones à des lois commerciales spéciales, telles que des allègements fiscaux, afin d'attirer les investissements et de stimuler l'emploi. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED indique qu'il existe 237 ZES - et ce n'est pas fini - dans 38 pays africains. En prévision de l'accroissement des activités dans la zone de libre-échange de l'Afrique, la CNUCED recommande des politiques appropriées pour permettre aux ZES de s'adapter à la fois au "nouvel environnement du commerce et de l'investissement en Afrique" et aux "changements futurs dans les changements de valeur et les modèles d'investissement mondiaux". Le recours à une approche de développement de ZES par étapes est également recommandé.

## **2. Diagnostic de la situation du Tchad eu égard à la ZLECAf**

L'initiative de l'Union africaine (UA), d'inscrire dans son Agenda 2063 le projet phare de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), vise à approfondir l'intégration économique du continent en créant un marché unique avec libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Le Tchad est limité au Nord par la Libye, au Sud par la République Centrafricaine, à l'Ouest par le Cameroun, le Nigeria et le Niger, à l'Est par le Soudan. Il fait géographiquement et culturellement la transition entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Avec une superficie de 1 284 000 km<sup>2</sup>, le Tchad est le pays le plus vaste de la zone CEMAC. Avant l'exploitation du pétrole en octobre 2003, l'économie tchadienne était basée essentiellement sur la culture du coton qui constituait environ 50% des recettes d'exportation du pays et 20 à 24% des recettes de fiscalité. Depuis 2003, le pétrole compte pour environ 65% des exportations du pays, reléguant la contribution de l'agriculture (production végétale) à 17%, avec le coton notamment. Le pays est aussi le plus grand exportateur de bétail sur pied en Afrique centrale. C'est donc ce profil de pays que la ZLECAf est susceptible d'en améliorer la compétitivité des économies et des entreprises en raison notamment du développement des infrastructures transfrontalières, des possibilités de production à grande échelle et d'accès aux marchés continentaux.

## **2.1. Situation du Tchad eu égard à la ZLECAf**

L'opérationnalisation de la ZLECAf a été lancée au 12<sup>ème</sup> sommet de Niamey de juillet 2020 qui était consacré cinq instruments opérationnels : 1) les règles d'origine ; 2) le portail en ligne pour les offres tarifaires ; 3) les notifications, le suivi et l'élimination des barrières non tarifaires ; 4) le système panafricain de paiement et de règlement numérique ; et 5) l'Observatoire du commerce africain. Le démarrage officiel du libre-échange dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) a eu lieu en janvier 2021. Il convient de noter que les négociations sont structurées en 3 phases mais se déroulent finalement en même temps :

1. Marchandises et services;
2. Droits de propriété intellectuelle, concurrence, investissement, commerce;
3. Commerce électronique, femmes et jeunes dans le commerce transfrontalier.

### ***2.1.1. Evolution des négociations de la ZLECAf***

La 1<sup>ère</sup> phase des négociations a abouti le 21 mars 2018 à la signature par les Etats membres de l'UA de l'Accord-cadre de la ZLECAf et de trois (3) protocoles qui en sont annexés, à savoir : (i) le protocole sur le commerce des marchandises, (ii) le protocole sur le commerce des services et (iii) le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. Le Tchad est l'un des premiers membres à avoir ratifié cet accord an date du 29 juin 2018 et a procédé au dépôt des instruments de ratification auprès de l'UA le 2 juillet 2018.

#### ***2.1.1.1. L'Accord-cadre***

Compte tenu de l'importance de la question ainsi que des engagements et obligations que notre pays a contractés au niveau de l'Union Africaine, le Tchad a mis en place le Comité National de Négociations de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (CNN-ZLECAf-Tchad) composé des membres de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile par Arrêté en date du 4/4/2019. Un plan d'action est élaboré autour des axes des actions, entre autres, d'ateliers de renforcement des capacités sur la ZLECAf, de réunions sur la concurrence et l'investissement, les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce dans la ZLECAf, la liste des concessions tarifaires dans le cadre de la ZLECAf, des séminaires sur les engagements spécifiques en matière de commerce des services, les Règles d'Origine (RO) dans la ZLECAf, la coopération douanière et l'Assistance administrative mutuelle, la facilitation des Echanges dans la ZLECAf, les Barrières non Tarifaires (BNT) et les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) dans la ZLECAf, etc. Ce plan n'a pas bénéficié, à ce jour, des subventions attendues de l'Etat.

Sous le très Haut patronage de Son Excellence Monsieur Idriss Déby Itno, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, la Conférence des Ambassadeurs, édition 2019 tenue à N'Djamena du 19 au 21 novembre 2019 sous le thème général « le renforcement de l'outil diplomatique face aux défis sécuritaires et le développement durable » et dont le panel sur « le rôle de l'outil diplomatique dans la mobilisation des financements extérieurs (investissements directs étrangers et aide

publique au développement) » a analysé les défis et avantages liés à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF). La Conférence a recommandé entre autre la mise en place d'une politique d'accompagnement des opérateurs économiques nationaux dans la promotion de leurs produits d'exportation et recherche des partenaires à l'étranger, l'établissement des partenariats économiques et commerciaux à long terme et stable avec les pays amis offrant d'opportunités afin de promouvoir le commerce notamment dans les secteurs clés de l'économie nationale, etc.

Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), les membres du Comité National de Négociations de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (CNN/ZLECAF) qui sont des représentants des différents Départements Ministériels, les représentants du secteur privé (Opérateurs économiques, les représentants de la Société civile, des syndicats ont organisé des ateliers de sensibilisation et d'information de toutes les parties prenantes sur les enjeux de la mise en œuvre de la ZLECAF, en décembre 2021 à Moundou et N'Djamena. Des recommandations ont été faites à l'endroit du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers pour l'opérationnalisation du Comité National des Négociations ZLECAF et une plus grande sensibilisation des populations tchadiennes sur la ZLECAF, un vrai vecteur de développement économique pour le Tchad.

#### *2.1.1.2. Marchandises et services*

Les modalités de libéralisation tarifaire ont été adoptées par les chefs d'Etat et de Gouvernement, assorties des calendriers différenciés pour les pays en développement (PED) et pour les pays les moins avancés (PMA). Ces modalités visent un objectif ambitieux de 90% pour la libéralisation des tarifs qui tient compte de l'objectif général d'un continent intégré. Elles sont réparties en 3 catégories à savoir :

- Catégorie A : liste des produits non sensibles représentant 90% des lignes tarifaires à libéraliser sur 10 ans pour les PMA et 5 ans pour les PED ;
- Catégorie B : liste des produits sensibles représentant 7% des lignes tarifaires à libéraliser sur 13 ans pour les PMA et 10 ans pour les PED.
- Catégorie C : liste des produits exclus représentant 3% des lignes tarifaires avec une clause de rendez-vous et une clause d'anti-concentration ( $\leq$  à 3% de la valeur totale des importations moyenne des 3 dernières années).

Au niveau de l'Afrique Centrale, une approche pour l'identification des produits à libéraliser a été développée par le Secrétariat Général de la CEEAC en vue d'accompagner les pays de la communauté dans lesdites négociations. Ainsi, la CEMAC a élaboré et validé sa liste harmonisée des concessions tarifaires lors d'un atelier régional tenu à Douala au Cameroun du 16 au 27 septembre 2019, conformément aux instructions de la 12ème Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue à Niamey au Niger, le 07 juin 2019. La liste des concessions tarifaires CEMAC au titre du commerce des marchandises de la ZLECAF comprend donc un total de 5838 lignes tarifaires dont 5255 produits sensibles, 408 produits non sensibles et 175 produits exclus.

**Tableau n° 1: Lignes tarifaires**

<b>Catégories de produits</b>	<b>Nombre de lignes tarifaires</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Importations intra-africaines (en milliers de dollars US)</b>	<b>Pourcentage des importations intra-africaines (%)</b>
<b>A</b>	5255	90,014%	1 334 573	65,36%
<b>B</b>	408	6,989%	503 924	24,68%
<b>C</b>	175	2,998%	203 494	9,97%
<b>TOTAL</b>	<b>5838</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 041 991</b>	<b>100,00%</b>

Source : Rapport sur l'évolution des négociations, oct 2020

La conclusion des négociations sur les règles d'origine, relatives aux "nationalités" de milliers de produits pour éviter le dumping, sera la clé du succès. Déjà, les négociateurs sont déjà parvenus à un accord de 87,8 % sur les règles d'origine ; plus de 80 % des quelque 8 000 produits répertoriés dans le système harmonisé des règles d'origine et des tarifs douaniers de l'Organisation mondiale des douanes. Les négociations en souffrance concernent les automobiles, les textiles, les vêtements et le sucre, environ 12 à 15 % du livre des tarifs. Leurs conclusions permettront afin de parvenir à une convergence totale des règles d'origine.

Des négociations bilatérales et plurilatérales sur les projets des listes d'engagements spécifiques entre les Etats parties et Etats non parties et de l'examen des projets de rapports de vérification sur les offres existantes, en vue de respecter le délai d'achèvement des négociations sur le commerce des services dans les cinq (05) secteurs prioritaires afin de la finalisation des listes d'engagements spécifiques, conformément aux orientations de la 8ème Réunion du Conseil des Ministre, il ressort de la présentation des rapports de vérification que l'offre du Tchad qui au sortir de la dernière concertation nationale avec un taux d'engagement de 87,20% a été ramenée à 66,27% selon la conformité du document de méthodologie de vérification adopté au Conseil des Ministres. Des rapports, on note que le Tchad a soumis une liste de 602 engagements au total, constituée de :

- 66,27% d'engagements relatifs aux scénarios AGCS Plus, dont 1,61% AGCS Moins ;
- 14,95% Nouvel engagement non consolidé ;
- 2,49%% à la section Horizontale ;
- 42,22%% aux services fournis aux entreprises ;
- 19,94%% aux services de Communication ;
- 10,55% aux services Financiers ;
- 3,51%% aux services de Tourisme ; et,
- 21,11% aux services de Transport.

En ce qui concerne l'offre initiale de la CEMAC, plus particulièrement celle du Tchad, le Tchad devra améliorer son offre surtout en ce qui concerne l'AGCS moins. En prélude à la date butoir de juin 2022 fixée par le Conseil des Ministres, les Etats parties et les Communautés Economiques Régionales(CERs) doivent finaliser la mise à jour de

leurs offres, l'examen des rapports de vérification, les demandes et les réponses aux requêtes. Etant donné que le Tchad est membre de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), il doit en accord avec la CEMAC :

- Finir avec la formation sur le renforcement des capacités des membres du CNN/ZLECAf et les représentants des sectoriels ;
- Examiner le rapport de vérification et l'adapter aux exigences;
- Mettre à jour de son offre en conformité avec la classification CPC de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC);
- Procéder aux réponses des requêtes des autres pays et ;
- Procéder à la formulation des demandes du Tchad.

Le Tchad, en concertation avec les autres pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), ont élaboré une liste commune harmonisée des concessions tarifaires afin de préserver l'intégrité de leur Tarif Extérieur Commun (TEC). L'alignement du TEC de la CEMAC et des tarifs nationaux des membres de la CEMAC sur la dernière version du SH est considéré comme un aspect de plus en plus indispensable avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine. Le Comité des Réformes et de la Modernisation a été réactualisé par Décision N°004/DGDDI/20 du 06 février 2020. L'Administration des douanes du Tchad a organisé un atelier axé sur la dernière version du SH et l'optimisation du processus par lequel le tarif national est migré vers les nouvelles versions du SH ; la migration du Système Harmonisé de la Nomenclature 2017 en novembre 2020. L'Interfaçage des systèmes de dédouanement de CAMSUS (Cameroun) et Sydonia ++ (Tchad) pour le partage des informations et le suivi des Cargaisons a été aussi réalisé. La migration de Sydonia ++ à Sydonia World a été lancée en octobre 2021 et celle du Système Harmonisé de la Nomenclature et Tarif Douanier version 2022, en cours de réalisation. Sont aussi en cours de réalisation, la formalisation de la procédure définie par l'Accord de Facilitation des Echanges et de la Zone de Libre Echange de la Continentale Africaine (ZLECAf) et le renforcement des capacités des agents des douanes sur les instruments de travail ; Accord de Facilitation de OMC, ZLECAf.

#### *2.1.1.3. Droits de propriété intellectuelle, concurrence, investissement, commerce;*

L'article 4 de l'accord ZLECAf prescrit la coopération des États parties en matière d'investissement, de droits de propriété intellectuelle et de politique de concurrence. Le protocole sur la propriété intellectuelle devrait se concentrer sur l'élimination du traitement différentiel des pays de la ZLECAf par rapport aux pays hors Afrique qui différence découle, en fait, de la participation de différents pays à différents traités multilatéraux et bilatéraux sur les droits de propriété intellectuelle. Contrairement aux autres pays africains, la Loi n°005/PR/2003 portant protection du droit d'auteur, des droits voisins et des expressions du folklore du 2 mai 2003 n'a pas été révisée pour intégrer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. En dehors des dispositions générales sur la coopération des États membres, le protocole sur la propriété intellectuelle devrait également se concentrer sur les régimes de propriété intellectuelle qui ne sont pas suffisamment exploités en Afrique, notamment les indications géographiques, la protection des variétés végétales et la protection des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles, à l'exemple des dattes de Faya Largeau ou la spiruline du Lac Tchad. L'article 22.2 de l'accord de l'OMC sur les aspects des

droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) permet aux pays de déterminer quelle forme de protection serait appropriée pour les indications géographiques.

La conférence régionale sur la propriété intellectuelle : enjeux et perspectives dans la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), organisée par l'OAPI du 12 octobre 2021 à Libreville propose de tenir des concertations entre l'OAPI et l'ARIPO pour avoir une approche harmonisée du protocole de PI de la ZLECAF. Le protocole devra contenir notamment entre autres : i) le respect des instruments juridiques nationaux, régionaux existants et internationaux ; ii) le respect des institutions (offices de propriété industrielle, organismes de gestion collective des droits d'auteurs) nationaux, régionaux et internationaux existantes ; iii) la reconnaissance des titres de propriété intellectuelle délivrés ; iv) le respect des engagements des Etats au sein des communautés régionales et des offices régionaux ; v) la protection des savoirs traditionnels, des expressions culturelles traditionnelles et des ressources génétiques ; vi) la coopération entre les Etats et la reconnaissance des institutions qui s'occupent de la propriété intellectuelle ; vii) le renforcement des capacités des ressources humaines dans les Etats ; et, viii) le respect des principes existants sur le traitement national, la clause de la nation la plus favorisée, le principe de l'indépendance des protections, etc.

Le régime de la concurrence est communautaire et national, et est repris dans les Chartes d'investissement de la CEMAC et du Tchad. Le Règlement 1/99/UEAC-CM-639 du 25 juin 1999, modifié par le Règlement 12-05-UEAC-639 U-CM-SE du 27 juin 2005, portant réglementation des pratiques commerciales anticoncurrentielles, le Règlement 4/99/UEAC-CM-639 portant réglementation des pratiques étatiques commerciales affectant le commerce entre États membres et la Loi 43/PR/2014 forment le socle juridique du régime de la concurrence au Tchad. Par ailleurs, les Chartes d'investissement de la CEMAC et du Tchad précisent que les pratiques faisant obstacle au libre jeu de la concurrence sont prohibées. La Loi 43/PR/2014 relative à la concurrence du 25 décembre 2004 a pour objectifs d'organiser et promouvoir la libre concurrence, définir ses règles et créer le Conseil national de la concurrence (CNC). La Loi comprend des dispositions sur les pratiques anti-concurrentielles comme les conventions, les ententes, les collusions, les abus de position dominante et les concentrations, ainsi que les atteintes à la transparence des prix et les pratiques restrictives de prix, comme la vente à perte ou les ventes liées. Très peu vulgarisée, les actions de vulgarisation, de renforcement des capacités et de révision de cette loi pour la rendre conforme au Protocole sont à envisager. Il est recommandé la finalisation du plan d'action du projet de protocole sur la politique de concurrence avant le délai de septembre 2022.

#### *2.1.1.4. Commerce électronique, femmes et jeunes dans le commerce transfrontalier*

La population tchadienne, composée de 50.4 % de femmes et 49.6% d'hommes en 2009, est particulièrement jeune de par les ratios suivants : les moins de 5 ans représentent à eux seuls 19.9% de la population totale, les moins de 15 ans 50.9 les 15-64 ans 46.6% et les 65 ans et plus 2.5%. Au Tchad, les jeunes de moins de 25 ans constituent la majorité (68 %) d'une population qui croît rapidement (la croissance de la population tchadienne est estimée actuellement à environ 3,5 % par an et pourrait être l'une des plus rapides de la région), augmentant significativement

le nombre de tchadiens à éduquer, former et à insérer dans le tissu économique local. Le rapport d'étude sur la Population, le Développement et le Dividende Démographique au Tchad constate : « les entrants potentiels sur le marché du travail âgés de 15 à 24 ans vont passer de 2 millions en 2010 à 3,2 millions en 2020 et à 4,6 millions en 2030. Si on suppose un taux d'activité chez ces jeunes de 65 % (71 % chez les hommes et 57 % chez les femmes) et que l'on fait l'hypothèse que chaque année un dixième d'entre eux se porte sur le marché du travail, cela correspond à 130 000 candidat(e)s à un emploi en 2010 (140 000 en 2012), 210 000 en 2020, et 280 000 en 2030. Ces chiffres conduisent à un total de 1,7 million d'emplois à trouver ou à créer entre 2010 et 2020, et de 2,5 millions d'emplois à trouver ou à créer entre 2020 et 2030 »

L'économie informelle est exclusivement, le plus gros employeur après l'agriculture. Elle est alimentée par un exode massif des jeunes à la recherche du travail de la campagne vers les grandes villes. La majorité des emplois hors de l'agriculture s'y retrouvent et consistent en de milliers de petits artisans qui fabriquent et réparent des biens avec des méthodes archaïques en utilisant des outils rudimentaires, de commerçants, de vendeurs itinérants, de transporteurs utilisant la force animale et une multitude de gens exerçant tant bien que mal, pour survivre, une variété de petits métiers. Les femmes constituent généralement la majorité des commerçants transfrontaliers informels (Nigéria, Cameroun, Paoua, etc.).

Le document de discussion sur le commerce transfrontalier et l'économie régionale du Forum des gouverneurs du Bassin du Lac Tchad pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable (2019) traite la question importante des échanges transfrontaliers de la région du lac Tchad et laisse entrevoir une option prometteuse du moyen au long terme est la création de zones économiques et commerciales sécurisées (ZECS) Les chaînes de valeurs productives ont également besoin d'être encouragées, ce qui exige un appui des acheteurs et les qualifications (techniques, commerciales, financières et de vente) des fournisseurs d'intrants (engrais, graines, pesticides, services mécaniques, services d'irrigation et de transport) et, des fournisseurs de services financiers. Le commerce transfrontalier à travers la région du lac Tchad s'effectue principalement de manière informelle. Même avec les différences de devises qui rendent les transactions formelles difficiles, les commerçants ont trouvé commode d'accepter les devises de chacun sur les marchés principaux de la frontière Il va sans dire que les moyens électroniques d'achat et de vente offrent l'opportunité d'intégrer des chaînes de valeur plus élevées et plus rentables.

D'après les chiffres, la part de l'Afrique dans les 3,4 milliards de dollars américains de l'écosystème mondial du commerce électronique n'est que de 1,3%. Sur les 450 milliards de dollars de gains potentiels, environ 300 milliards proviendraient des mesures de facilitation du commerce visant à lever les freins bureaucratiques et à simplifier les procédures douanières. La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) invite les pays du continent à sortir de la léthargie et à promouvoir le commerce électronique considéré comme un maillon essentiel pour l'implémentation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Notons qu'en matière de transformation numérique, le Tchad occupe la 134<sup>ème</sup> place sur 134 pays au monde (Classement NRI 2020). A l'instar des autres pays africains, le Tchad devrait s'y préparer en renforçant les capacités des décideurs en matière de commerce électronique, en entreprenant un examen des lois et de la réglementation

actuelles relatives au commerce électronique, en appuyant l'élaboration de stratégies nationales, la révision des lois et réglementations et le renforcement des capacités en matière de commerce électronique, et en accordant plus d'attention et de financement à l'économie numérique. Dans le cadre de son plan de développement du numérique (2020-2030), le gouvernement s'est doté d'environ 270 projets dans le domaine numérique. Le budget prévisionnel de la réalisation de ces projets est de 1 500 milliards de francs CFA. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) a marqué son accord en vue d'accompagner le Tchad à travers le financement (150 millions d'euros) de quelques projets dans le cadre du « Projet Transformation Numérique du Tchad » notamment dans les communications électroniques, la digitalisation de l'administration publique, la santé, l'éducation, les finances.

### **2.1.2. Principaux défis liés à la perspective de la ZLECAf**

L'accord relatif à la ZLECAf prévoit la suppression des droits de douane sur la plupart des marchandises, la libéralisation du commerce des principaux services, la levée des obstacles non tarifaires freinant les échanges commerciaux infrarégionaux et, à terme, la création d'un marché unique continental où la main-d'œuvre et les capitaux circuleront librement. Les pays les moins avancés (PMA, plus d'une trentaine) auront un délai supplémentaire de cinq ans. Ainsi, détaille-t-on dans le rapport conjoint du PNUD et du Secrétariat de la zone, qu'"un produit exporté d'un Etat partie à la ZLECAf vers un pays non-PMA" devrait ainsi voir les droits de douane qui lui sont appliqués baisser "de 25% en 2021, de 20% en 2022 et de 15% en 2023, jusqu'à leur élimination totale en 2025. Des études sur l'impact de cette suppression des droits de douanes ont été annoncées par le Ministère des Finances.

Selon le FMI<sup>2</sup>, la ZLECAf aura probablement d'importants effets sur la situation macroéconomique et la répartition des revenus. Elle pourrait considérablement stimuler les échanges commerciaux intra-africains, en particulier si les pays s'emploient à lever les goulets d'étranglement non tarifaires, comme les infrastructures physiques, les coûts logistiques et d'autres obstacles à la facilitation des échanges. Mais elle n'aura pas les mêmes effets partout. Les pays dont l'économie est plus diversifiés et ceux dotés d'une logistique et d'infrastructures de meilleure qualité tireront davantage parti de l'intégration commerciale régionale que les autres. Les pertes de recettes budgétaires consécutives à la baisse des droits de douane devraient être faibles, en moyenne, à quelques exceptions près. Ces résultats indiquent que, outre l'abaissement des droits de douane, les mesures visant à stimuler les échanges régionaux devraient en priorité chercher à lever les goulets d'étranglement non tarifaires propres à chaque pays. Pour faire en sorte que les avantages de l'intégration commerciale régionale soient partagés par tous, les décideurs devraient prendre en considération les coûts d'ajustement que cette intégration peut induire.

Le faible nombre de produits exportés traduit un manque de diversification économique qui entretient la vulnérabilité du pays aux chocs externes, la faible proportion de produits transformés dans le portefeuille d'exportation du Tchad,

---

<sup>2</sup>. FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL Perspectives économiques régionales Reprise dans un contexte de grande incertitude Avril 2019

l'insuffisance et la faible qualité des infrastructures physiques, les coûts logistiques élevés et les obstacles à la facilitation des échanges rendant le commerce transfrontalier plus difficile, autant déjà de goulots d'étranglement pour le Tchad. L'étude de l'OCDE conclut que les taxes sur les échanges représentaient en moyenne 11.8 % des recettes fiscales totales en 2017 dans les 26 pays couverts dont le Tchad. Les pays à faible revenu et les moins développés de la région recourent davantage à ces taxes et sont plus touchés instantanément par leur diminution, ce qui souligne l'importance des mécanismes de flexibilité proposés dans l'Accord.

## **2.2. Aperçu socio-économique et cadre de la mise en œuvre de la ZLECAF au Tchad**

### ***2.2.1. Profil macroéconomique et social***

#### *2.2.1.1. Orientation politique générale*

Le pays dispose d'un potentiel agricole important ; le secteur représente, en 2017, près de 50 % du PIB. Le Tchad ne dispose pas d'une stratégie d'industrialisation (une stratégie de l'industrialisation est en cours de formulation). Le secteur secondaire contribue pour moins de 15 % au PIB. Le déficit d'infrastructures est très prononcé et accuse un Score indiciel de 7,239/100 classant le Tchad 51<sup>ème</sup> sur 54 pays en 2018.

La volonté des autorités tchadiennes de diversifier l'économie nationale en vue d'atteindre des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté a été exprimée successivement à travers les stratégies de réduction de la pauvreté (2003-2008 et 2008-2011). Le Plan National de Développement 2013-2015 avait pour objectif de renforcer les bases de la croissance économique et sociale, conformément à cette Vision du Président de la République. L'évaluation de ces politiques et stratégies de développement a révélé que les capacités institutionnelles du pays dans l'offre des services régaliens ont augmenté mais que la structure de l'Économie n'a pas beaucoup évolué. De ce constat, le Chef de l'État tchadien en a érigé sa Vision de faire du Tchad « une puissance régionale émergente à l'horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations ». La Vision 2030, « le Tchad que nous voulons » retient comme l'un des principaux axes stratégiques « Développer une Économie Robuste et Compétitive », sous-tendue par quatre (4) sous-axes à savoir : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers ; (iii) une soutenabilité des finances publiques et une promotion des échanges extérieurs pour améliorer les ressources financières et (iv) des infrastructures comme levier du développement durable.

Des études prospectives entreprises pour élaborer le document de la Vision 2030, il ressort que le développement du secteur privé au Tchad passe nécessairement par l'identification des filières porteuses et l'accès aux marchés intérieurs et extérieurs rémunérateurs. Ainsi, le Plan Quinquennal (2017-2021) issu de la Vision 2030 « le Tchad que nous voulons » retient comme l'un des principaux axes stratégiques, le développement d'une économie robuste et compétitive. Quatre (4) sous-axes sous-tendent cet axe à savoir : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers ; (iii) une soutenabilité des finances publiques et une

promotion des échanges extérieurs pour améliorer les ressources financières et (iv) des infrastructures comme levier du développement durable.

Le Tchad a élaboré une stratégie nationale de développement des petites et moyennes entreprises pour la période 2012-2015 dans l'objectif de : « Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique au Tchad, en mettant en place une politique de développement des PME qui permet d'améliorer durablement l'environnement des affaires, de renforcer les services d'appui et les capacités des acteurs dans la perspective de la mise en valeur du potentiel de croissance des ressources humaines et naturelles du pays ». Il en ressort que le développement des PME au Tchad, est contrarié par de nombreux goulots d'étranglement qui se situent aux niveaux structurel et spécifiques notamment le problème de la sécurité physique, la faiblesse des institutions publiques d'appui, en particulier de l'appareil judiciaire, la faiblesse du système d'attribution des marchés publics, les faibles capacités des services d'appui aux PME pour l'accès à la technologie, la gestion des ressources humaines, le marketing, l'accès au financement, le management, les normes et la qualité, ainsi que l'accès à l'information sur les marchés intérieurs et extérieurs, etc.

Le Tchad dispose d'une stratégie nationale du commerce adoptée en 2016 dont l'objectif stratégique est de développer un secteur commercial incitatif, profitant pleinement des opportunités des échanges internationaux, porteur de croissance et favorisant le bien-être des populations.. Du diagnostic, il ressort que le secteur du commerce au Tchad reste marqué par des obstacles liés principalement à l'enclavement du pays, l'insuffisance des infrastructures de base, la faiblesse des institutions dans l'élaboration et la mise en application des textes réglementaires adoptés pour la réglementation et l'encadrement du secteur du commerce, la faiblesse institutionnelle et l'inefficacité opérationnelle des institutions d'appui au commerce, l'étroitesse de la base de production hors pétrole du pays. La SNC s'articule autour des cinq axes stratégiques qui sont :

- Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce –
- Intégration et développement du marché régional –
- Diversification des marchés -
- Participation aux négociations commerciales internationales et Promotion des partenariats pour le commerce –
- Promotion de l'entreprenariat féminin.

Le Tchad, pour cadrer les activités des producteurs ruraux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, aquaculteurs, chasseurs, cueilleurs, etc.), dispose d'une loi ' n° 43/PR/2018 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique du 31 aout 2018 structurée autour de 5 titres que sont : i) Dispositions générales ; ii) Métiers, organisations et exploitations agricoles; iii) Stratégies de développement agro-sylvo-pastoral ; iv) Mesures d'accompagnement ; v) Dispositions diverses et finales. Les interventions de l'État dans le secteur de l'élevage ont été pendant longtemps axées sur la santé animale afin de minimiser l'effet des maladies animales les plus graves qui décimaient le bétail, comme par exemple la peste bovine. En 2016, le Tchad a élaboré sa stratégie nationale de développement pastoral autour de six (6) axes stratégiques : i) garantir l'eau destinée à l'abreuvement des troupeaux ; ii) améliorer le service de soins aux animaux et de conseils aux éleveurs ; iii) faciliter l'accès aux services sociaux de base : eau potable, éducation et santé ; iv) développer la production animale et valoriser les produits de l'élevage ; v) améliorer la gouvernance

de l'exercice du pastoralisme ; vi) prendre en compte la protection de l'environnement. L'axe 4 « développer la production animale et valoriser les produits de l'élevage » est structuré autour des composantes suivantes :

- Composante 1 : Promotion de l'installation des usines de production des aliments du bétail (État, privés, etc.)
- Composante 2 : développement des investissements en infrastructures publiques (Marchés à bétail, aires d'abattage, abattoirs, infrastructures de transformation des produits animaux)
- Composante 3 : Facilitation de l'accès aux financements des initiatives de production et de valorisation des produits d'élevage (activités génératrices de revenus, etc.)

Au titre des investissements phares dans le secteur de l'élevage, on peut citer : le complexe Industriel d'Exploitation des Ruminants de Djarmaya dont la finalisation des travaux est prévue pour fin 2023; le complexe Industriel Laitier de Mandalia et ses fermes multifonctionnelles de Miandoum, Tilo et Mara dont l'inauguration est prévue pour fin 2022 ; le complexe Industriel des Abattoirs du Logone, inauguré le 27 février 2020 qui attend sa mise en fonction.

En août 2018, le gouvernement a adopté une politique agricole en appui au développement des chaînes de valeur. Pays enclavé, le Tchad a fondé sa stratégie de développement sur l'intégration régionale. Le pays contribue ainsi très largement au développement des infrastructures d'intégration régionale, y compris les routes, l'interconnexion électrique, la préservation du Bassin du Lac Tchad, la fibre dorsale et la transsaharienne Algérie-Niger-Nigéria-Tchad.

Dans la stratégie nationale de développement du secteur privé tchadien 2018-2021, la vision stratégique de développement du secteur privé énoncée est la suivante : « Un secteur privé qui valorise toutes les potentialités économiques du pays, animé par les hommes et les femmes de tous âges, accompagné efficacement par les pouvoirs publics, vecteur d'un développement inclusif de toutes régions du pays, et qui fait la fierté de l'ensemble des populations tchadiennes.» Les différents objectifs sont regroupés en cinq (05) options stratégiques suivantes :

- Améliorer durablement le climat des affaires au Tchad;
- Améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat;
- Diversifier l'économie tchadienne;
- Renforcer les capacités du secteur privé;
- Développer l'entrepreneuriat formel des femmes et des jeunes.

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) 2014-2020 est la déclinaison nationale du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique de l'Union Africaine et du NEPAD. Il est désormais le cadre stratégique de coordination et de planification de l'ensemble des interventions dans le secteur rural. Il présente des objectifs similaires à ceux du Plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad (PQDAT), qui cherche à accroître l'approvisionnement de céréales et stimuler la production agricole.

Le Tchad a aussi élaboré son Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) qui vise à « élargir et transformer la base de la production industrielle pour une croissance durable et inclusive à l'horizon 2030 ». Le PDIDE repose sur douze (12) piliers et trois (3) socles. Les piliers sont : i) viande, cuir, lait,

ii) spiruline, sésame et karité, iii) coton, gomme arabique iv) raffinage et pétrochimie, v) exploitation aurifères, vi) exploitation des carrières, vii) industrie métallurgique, viii) réseau de fibre optique, ix) data center, x) cimenterie, xi) transformation de marbre et carrières, xii) fabrication des briques. Les trois socles sont : le capital humain, les infrastructures et le financement. Partant de cette vision industrielle, dans sa première phase couvrant la période 2020-2022, le PDIDE s'est fixé comme objectif de « favoriser l'éclosion de petites, moyennes et grandes entreprises industrielles au Tchad en investissant massivement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emploi, afin de porter la part de l'industrie manufacturière dans le PIB de son niveau actuel de 8% à 16% et la part de l'exportation des produits manufacturiers dans les exportations totales de 2% à 6% en 2030 ».

Selon les performances macroéconomiques en Afrique et perspectives (BAD), la croissance au Tchad s'est établie à 2,8 % en 2018 contre -3,8 % en 2017, soutenue par la renégociation de la dette Glencore en février 2018 et d'importants financements extérieurs. Le solde budgétaire a enregistré un excédent estimé à 0,1 % du PIB, contre un déficit de 0,8 % en 2017, résultat de l'augmentation globale des recettes, principalement pétrolières, des appuis budgétaires et d'une maîtrise des dépenses totales, notamment salariales (-6 %). La politique monétaire fait partie de la politique de stabilisation de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC). Le taux d'inflation est passé de -0,9 % en 2017 à 2,1 % (estimation) en 2018. Le déficit du compte courant est passé de -6,6 % du PIB en 2017 à -4,3 % (estimation) en 2018, en lien avec l'amélioration de la balance commerciale (3 % en 2017 à 8,4 % en 2018), à la suite du redressement des cours du pétrole.

Le Gouvernement de la République du Tchad a enregistré son premier cas de la pandémie COVID-19 le 19 mars 2020. L'étude d'impact socio-économique de la COVID-19 au Tchad a montré que les secteurs durement affectés par les mesures barrières au COVID-19 sont les Transports aériens et terrestre, hôtellerie et restauration, commerce et éducation. Les pertes mensuelles sont estimées à 760,5 millions de FCFA pour le transport urbain, 633 millions de FCFA pour les transports interurbains, 108 vols mensuels des six (06) compagnies qui desservent le Tchad sont simplement annulés avec une perte énorme pour l'économie nationale. Cependant, certains secteurs semblent avoir bénéficié de cette conjoncture, par exemple, la Société de raffinerie de N'Djamena (SRN) a exporté pour la première fois, des produits pétroliers raffinés vers le Cameroun, la Compagnie sucrière du Tchad (CST) a augmenté ses ventes intérieures, qui avaient été entravées par les importations frauduleuses, la Cotontchad a vendu son huile végétale sur le marché local, tandis que les entreprises de télécommunications ont augmenté leurs ventes à l'ère du confinement/télétravail. La note sur la situation économique et de la pauvreté au Tchad » confirme que la pandémie de COVID-19 a fait dérailler la reprise en cours de l'économie tchadienne.

En 2020, le PIB réel s'est contracté de 0,6 %, mettant en évidence les faiblesses économiques liées à la dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier et à l'exposition à de multiples risques, contre une croissance de 3 % en 2019 et de 2,4 % en 2018. La récession est principalement due à une suspension temporaire de la production pétrolière, principal moteur de l'économie, et à la fermeture des frontières pour contenir la pandémie, qui a provoqué un ralentissement des échanges commerciaux. L'inflation, qui était tombée à 1 % en 2019, est remontée à 2,7 % en 2020, à la suite de la rupture des chaînes d'approvisionnement de certains produits de base. Malgré l'augmentation des dépenses pour atténuer la pandémie, l'octroi d'appuis budgétaires a permis de contenir le déficit budgétaire, qui s'est élevé à 0,8 % du PIB en 2020, contre 0,3 % en 2019. Le déficit du compte courant s'est aggravé, passant de 4,9 %

du PIB en 2019 à 13,3 % en 2020, principalement en raison de la suspension de la production et des exportations de pétrole dans une période de baisse des prix du pétrole. Le Produit intérieur brut (PIB) réel du Tchad est estimé en repli de 1,1% en 2021. Selon le FMI, l'évolution macroéconomique du Tchad a été affectée par une série de chocs négatifs et durables. Il s'agit notamment de la covid-19, de la volatilité des prix du pétrole et d'une détérioration significative de la production du secteur pétrolier, des attaques sécuritaires, du changement climatique et de l'insécurité alimentaire.

Depuis juin 2017, le Tchad bénéficie d'un programme de financement du FMI. Les deux premières revues ayant été approuvées en avril et juillet 2018, les comptes publics et extérieurs devraient encore s'assainir en 2019 et 2020. Le solde budgétaire devrait ainsi enregistrer un excédent de 0,2 % du PIB en 2019 et 0,5 % en 2020, et, selon les projections, le déficit du compte courant s'établirait à 4,3 % et 4,5 % respectivement. L'inflation devrait se stabiliser à 2,3 % en 2019 et en 2020, conformément à ce qu'exige la CEMAC. La croissance devrait être plus modérée en 2019, du fait de la baisse anticipée du prix du pétrole. Toutefois, l'augmentation attendue de la production pétrolière stimulera l'investissement et les exportations en 2020.

Les risques suivants pourraient compromettre ces perspectives: volatilité des cours du pétrole, insécurité liée aux groupes islamistes perturbant les échanges transfrontaliers, effets du changement climatique, notamment la sécheresse et l'invasion acridienne susceptibles d'affecter le secteur agricole. L'économie tchadienne dépend fortement du pétrole qui représente, en moyenne, 78 % du total des exportations pour 2016-2018 et 89 % pour 2018. Les recettes pétrolières représentaient en moyenne plus de 65 % des recettes totales hors dons sur la période d'avant crise (2009-2014). Elle nécessite ainsi des efforts de diversification prometteurs si le secteur agricole pouvait être valorisé.

#### *2.2.1.2. Performance macroéconomique*

L'économie tchadienne a été portée essentiellement, jusqu'au début des années 2000 par le secteur primaire lui-même dominé par l'élevage et l'agriculture (coton, céréales, sésame, gomme arabique). Ce secteur représentait 40% le PIB sur la période 1960-1979, 35,3% en moyenne dans les années 80 et 38,2% du PIB sur la période 1991-2000. Cependant depuis 2003, l'économie tchadienne vit désormais à l'ère du pétrole. L'année 2004 a enregistré une croissance accélérée du PIB, dont le taux est passé de 11.3% en 2003 à 31%, en raison de la mise en exploitation du bassin de Doba, en juillet 2003. Les exportations du pétrole ont constitué le principal moteur de la croissance en 2004. Le PIB par habitant a augmenté de 497 dollars environ en 2001-2002 (soit moins de la moitié de la moyenne de l'Afrique subsaharienne) à près de 823 dollars en 2017. La croissance du PIB a été nourrie par l'accumulation des facteurs de production.

**Tableau n° 2: Ventilation de la croissance du PIB dans l'hypothèse d'un taux de dépréciation élevé**

	1969-74	1975-82	1983-89	1990-99	2000-04
Croissance du PIB réel en pourcentage	5,82	-3,12	6,85	3,27	13,05
Contribution du facteur capital en points de pourcentage	-0,69	-1,22	1,40	2,00	8,04
Contribution du facteur travail en points de pourcentage	1,08	1,26	1,60	1,78	1,79
Contribution de la productivité totale des facteurs en points de pourcentage	5,43	-3,15	3,84	-0,51	3,23

Source : estimations des services du FMI. Mars 2007 Rapport du FMI n° 07/28

Après la forte accélération de la croissance du PIB en 2004, le rythme de croissance a continué d'être soutenu en 2005 (8,6%), en dépit du recul du secteur pétrolier (2,1%). La croissance du PIB réel non pétrolier en 2005 a atteint 11,6%, sous l'effet d'une forte reprise de l'agriculture et des activités cotonnières. Le taux de croissance du PIB a diminué sensiblement dès 2006 (4,6%), sous l'effet conjugué d'une diminution progressive de la production pétrolière et d'un ralentissement de la croissance du PIB hors pétrole (3,7% environ). La croissance du PIB est projetée à 1,5% en 2007. Cependant, la croissance du PIB non pétrolier a atteint une pointe exceptionnelle de 11% en 2005, en raison notamment d'une nette reprise de la production agricole, des activités cotonnières et des transports. Malgré le recul de la production pétrolière, la croissance de l'économie tchadienne a demeuré soutenue en moyenne à 8,3%. Avec une croissance annuelle moyenne de 3,5% sur la période 2003-2007, c'est surtout le PIB primaire hors pétrole qui a tiré la croissance du secteur non-pétrolier. Des conditions climatiques favorables (sauf en 2004), les progrès de l'irrigation, l'équipement des exploitations agricoles, la construction de puits pastoraux et de stations de pompage, une demande de produits agricoles portée par un début d'urbanisation et par les marchés régionaux expliquent la croissance du PIB primaire hors pétrole.

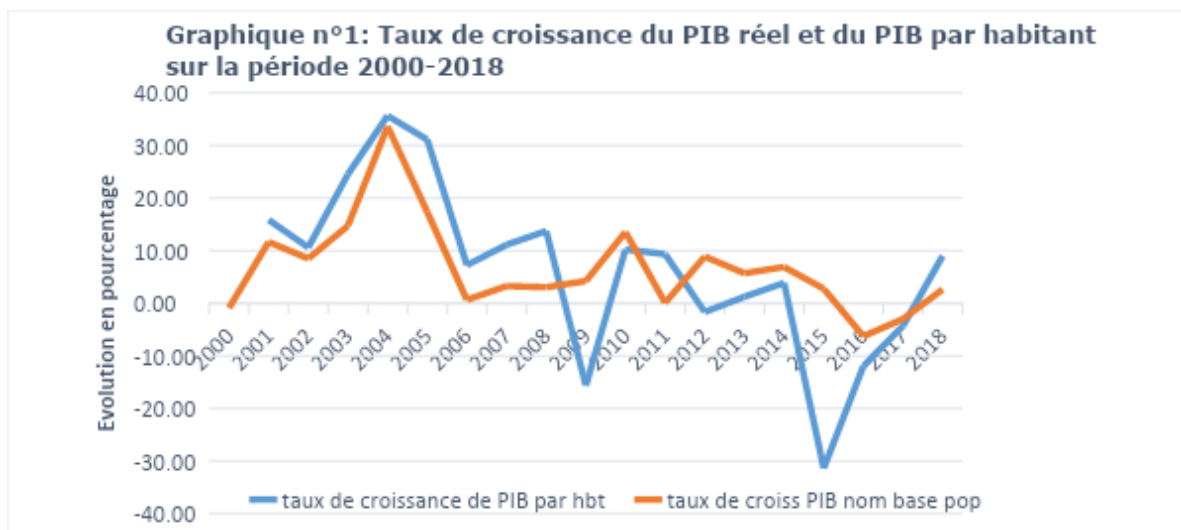
Sur la période 2007-2011, le secteur primaire a représenté, en moyenne, près de 41% du PIB. Il est le secteur pourvoyeur de devises au Tchad à travers les exportations du pétrole, du coton, de la gomme arabique et du bétail sur pieds. Le secteur agricole, très dépendant des aléas climatiques, représente à peine 10% du PIB; il demeure cependant clé en matière d'emploi, avec environ 80% de la population active. L'industrie manufacturière n'apporte qu'une faible contribution au PIB (moins de 2%), le secteur des services en moyenne 30% du PIB. L'agriculture et l'élevage ont ainsi contribué à 40 % du PIB du pays jusqu'en 2002, mais en 2008 leur contribution n'était plus que de 14 %. Le secteur secondaire, soutenu par le développement du tissu industriel a apporté sa contribution à la croissance qui était de 10% en 2005 à 13,6% en 2013.

En effet, malgré les difficultés dans le secteur cotonnier, il y a la mise en marche de la raffinerie de Djermaya, de la cimenterie de Baoré et des investissements conséquents pour le renforcement de la Société Nationale d'électricité, la production d'eau minérale et le développement des brasseries du Tchad. Le secteur tertiaire quant à lui, est le plus dynamique et a contribué de plus en plus à la croissance de l'économie. Alors que sa contribution à la croissance était de 36% en 2004, elle est passée à 43,2% en 2012. Dans ce secteur le commerce et le transport sont les plus dynamiques avec le développement des moyens de transports soutenu par le niveau des investissements publics et privés élevés.

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a chuté, passant de 6,8 % en 2014 à 2,5 % en 2015, en raison de la contraction de l'activité dans les secteurs secondaire et tertiaire, affectés par le tassement des prix du pétrole et la détérioration des conditions de sécurité. La faible part de l'industrie manufacturière dans le PIB (2,4 % en 2015) par rapport à l'agriculture (16,6 %), au pétrole (13,4 %) et à l'élevage (6,4 %) traduit les limites de la transformation structurelle de l'économie tchadienne. Malgré la croissance de 3,8 % des transports et télécommunications et de 5,7 % de l'hôtellerie et la restauration, le secteur tertiaire a enregistré pour sa part un repli de 1,8 %, sous l'effet du fléchissement de 7,4 % de la production non marchande en liaison avec la réduction des dépenses courantes de l'État.

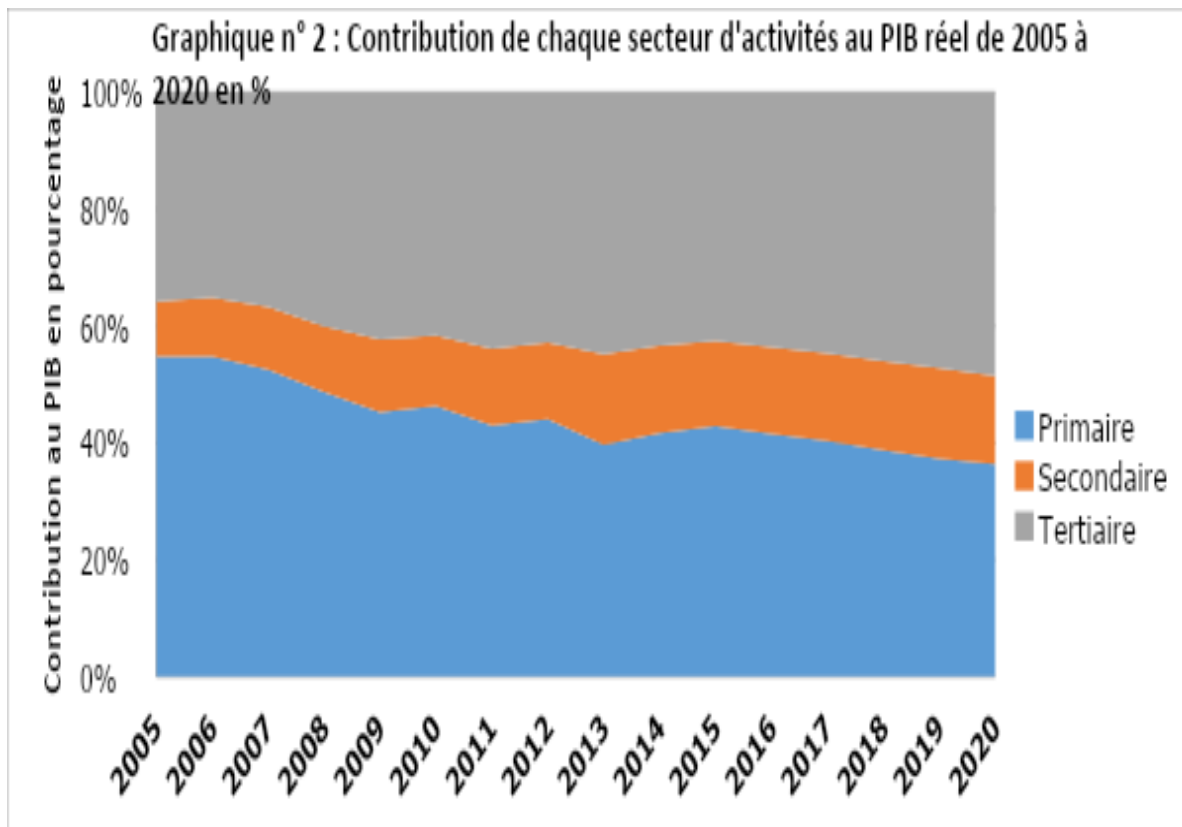
Le taux de croissance du PIB réel attendu serait négatif (-3 %) en 2016, dans un contexte toujours marqué par des risques sécuritaires. Ce ralentissement marqué est en grande partie imputable à une contraction de 2,9 % dans le secteur non pétrolier (contre une expansion de 7,1 % en 2014). Les pluies irrégulières ont pénalisé les cultures vivrières, tandis que les activités d'élevage et de pêche ont pâti de la détérioration de la situation sécuritaire et d'une situation économique difficile au Nigéria. Les secteurs secondaire et tertiaire ont subi une forte contraction en raison du net ajustement des dépenses budgétaires et des perturbations dues à la dégradation de la situation sécuritaire.

En 2017, la croissance économique a été très faible, avec un taux de 0,7% après -6,4 % en 2016, et seulement de 1,8 % en 2015. Le secteur primaire a contribué à la croissance à hauteur de 1,3 point de pourcentage, stimulé principalement par l'agriculture et le secteur pétrolier. Les contributions des secteurs secondaire et tertiaire ont reculé de -0,2 et -3,9 points de pourcentage respectivement, freinées par un manque d'investissement en capital ainsi que d'importants arriérés intérieurs. Selon le rapport technique de cadrage macroéconomique et budgétaire 2018-2021 de juillet 2018, dans le secteur primaire, on observe une décroissance (-1,9 %) malgré due à la baisse contreperformance dans la branche agriculture et une forte contraction des activités d'exploitation pétrolière de 18,8 %. On observe un dynamisme important des branches de l'élevage (4,9 %) et surtout des activités d'extraction minière non pétrolière (82,2 %). Au niveau du secteur tertiaire la contreperformance s'explique essentiellement par la baisse (-19,3%) des activités dans la branche de service des télécommunications où la contraction s'explique davantage par la hausse des tarifs des télécommunications et la baisse des revenus des ménages et est plus importante que dans les branches non marchandes (-7,9 %) affectées par la baisse des dépenses courantes. Par contre, des secteurs très affectés par le déclin du secteur pétrolier en 2015 et 2016 reprennent de la vigueur. Il s'agit notamment de l'hôtellerie et de la restauration (24,4 %).



En 2019, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer (4,2 %) et 2020 (5,8 %), grâce à la remontée des cours du pétrole et la renégociation de la dette Glencore. Très impacté par la crise, le secteur secondaire devrait connaître une reprise (+2,2 %) à partir de 2019, de même que le secteur tertiaire qui pourrait se développer de 1,2 %. Comme déjà souligné, le Tchad, compte parmi les pays producteurs de pétrole depuis 2003 et est devenu dépendant de cette ressource. L'économie tchadienne qui, auparavant reposait sur l'agriculture, a vu son PIB par habitant augmenter grâce au pétrole ; ce qui a réduit le vaste écart de revenu initial avec la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Bien que le PIB par habitant, en un an, ait progressé de 1,6% pour s'élever à 888 dollars en 2019, le Tchad reste à la 22<sup>ème</sup> place au classement des nations les moins riches de la planète.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'examen de la répartition sectorielle du PIB révèle la part prépondérante du secteur primaire et par conséquent les limites de la transformation structurelle de l'économie tchadienne. En effet, l'ensemble constitué des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture, de l'exploitation forestière, de la pêche et du pétrole a représenté près de 50 % du PIB sur la période 2005-2020, contre 15 % pour les industries manufacturières dont le potentiel en matière de transformation structurelle des économies est reconnu. Le secteur tertiaire avec 35% semble désormais imposer aussi son dynamisme à l'économie.



Source : Données ITC

Les contributions sectorielles à la croissance du PIB réel au fil du temps révèlent que les secteurs du pétrole et des services sont les principaux moteurs, tandis que l'agriculture reste bien en dessous de son potentiel. La série analysée des comptes économiques 2005-2015 (INSEED) relève qu'en moyenne, la part de la valeur ajoutée la plus importante du secteur primaire est celle de la branche agro-pastorale (55%) contre 45% pour la branche d'activités extractives ; ces branches agro-pastorale et extractive représentant respectivement 28% et 18% de l'activité économique globale. Il convient de noter que les activités extractives concernent deux principaux produits : le pétrole brut et l'exploitation des carrières et le sable, auxquels s'ajoutent la production du natron, l'or, le sel de mer et autres minerais. L'agriculture vivrière représente 14% de l'économie et 28% du secteur primaire, une place prépondérante donc contre 1% de l'économie pour l'agriculture de rente et 2% pour l'agriculture industrielle. Les activités de la branche d'élevage, sylviculture et pêche représentent 12% l'économie du pays et 24% dans le secteur primaire.

Le secteur secondaire caractérisé par des activités industrielles ne représente que 12% de la Valeur ajoutée de l'économie. Ce secteur est dominé par les branches de fabrication de produits alimentaires, de boissons et de tabacs qui représentent 49% en moyenne de la valeur ajoutée du secteur. Ensuite viennent les activités de construction avec 43%, la branche de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau 1% du secteur. Les BTP constituant l'essentiel des activités de la branche "construction" représentent environ 7%. Il a été observé depuis 2006, une évolution à la hausse des valeurs ajoutées des différentes branches d'activités du secteur notamment de la branche de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau avec les travaux de la raffinerie de Djarmaya. La valeur ajoutée a augmenté de façon remarquable passant de 1167 millions de FCFA en 2009 à 9324 millions de FCFA en 2010, niveau qui jusqu'à présent a été quasiment maintenu.

Sur la période 2004-2015, le secteur tertiaire a été dominé par les activités de commerce et réparations dont la part de la valeur ajoutée représente en moyenne plus de 45% du total du secteur. Ensuite viennent la branche des « activités immobilières et services aux entreprises » avec une part moyenne annuelle de près de 13%, les branches de l'éducation, la santé et l'action sociale. La branche « postes et télécommunications » représente une part moyenne annuelle de 8% mais de l'ordre de 11% à partir de 2009. Notons que le marché de la téléphonie mobile représente le marché des télécommunications le plus important au Tchad, représentant près de 96 % du chiffre d'affaires de l'ensemble du secteur en 2015 (172 milliards de FCFA sur 180 milliards de FCFA). La valeur ajoutée du secteur financier représente en moyenne 2,2% et celle d'hôtellerie et restauration est en moyenne de 1%.

**Tableau n° 3: Structure de la valeur ajoutée du secteur tertiaire de 2005 à 2014**

<b>Composantes</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Commerce et réparations	51,2	53,0	48,3	45,0	45,6	45,1	43,0	44,0	38,7	37,7
Activités immobilières et services aux entreprises	14,8	11,2	12,3	11,4	11,8	12,9	11,7	11,3	15,0	15,4
Transport	7,7	5,9	6,0	5,6	5,3	5,4	8,8	8,8	4,8	6,2
Santé et action sociale	6,8	7,6	8,5	8,0	8,0	8,0	7,9	7,5	9,7	7,8
Activités d'administration publique	6,0	7,5	7,9	8,7	6,8	7,0	11,5	11,0	8,8	9,4
Autres activités de services aux ménages	5,7	5,0	5,5	5,3	4,3	3,7	3,4	3,5	4,1	4,1
Éducation	3,9	4,6	4,9	5,1	5,0	5,2	4,8	4,6	5,8	5,5
Hôtellerie et restauration	1,8	1,7	2,0	1,5	1,2	0,7	0,1	0,3	0,7	1,3
Postes et télécommunication	1,8	3,0	4,2	9,0	11,5	11,1	7,9	8,1	11,2	11,5
Activités financières	1,6	2,1	1,7	2,3	2,4	2,2	2,2	2,1	2,6	2,5
Services d'intermédiation financière indirecte	-1,3	-1,5	-1,2	-1,9	-1,8	-1,3	-1,2	-1,2	-1,4	-1,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Source :** INSEED

L'économie tchadienne reste fragile et exposée à des risques importants, comme la volatilité des cours du pétrole et l'insécurité régionale. Les facteurs qui contribuent généralement à la croissance économique à long terme sont beaucoup moins puissants au Tchad que dans les groupes de pays comparables tels les pays subsahariens en général, les pays à faible revenu, les pays pauvres très endettés (PPT) et les pays les moins avancés. Les composantes de la croissance à long terme analysées sont celles que recense la théorie économique : i) accumulation de capital physique; ii) croissance du capital humain et iii) améliorations de la productivité totale des facteurs. Le Tchad gagnerait à investir dans des secteurs clés tels que les infrastructures, l'éducation et la santé pour atténuer ces risques.

Des différentes analyses faites par le FMI, la croissance a été surtout nourrie par les investissements à forte intensité capitaliste réalisés dans le secteur de la production pétrolière. Il serait donc vital d'affecter les recettes pétrolières à la modernisation des infrastructures et à l'investissement en capital humain et physique. L'amélioration des transports et une plus grande stabilité de la fourniture des services publics, notamment de l'électricité, pourraient doper les capacités productives en diminuant les coûts unitaires à l'échelle du système. Une amélioration des facteurs de production développerait le potentiel productif de l'économie. Des investissements dans des domaines de l'infrastructure, l'énergie, l'éducation et la santé permettraient à l'ensemble du système économique de gagner en efficacité.

L'impératif serait donc de stimuler le développement des capacités de production, qui revêt une importance primordiale pour l'industrialisation et le commerce.

La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) ont produit l'Indice d'intégration régionale africaine (ARII), qui est un outil de mesure et d'évaluation de l'intégration régionale sur le continent. Il évalue les progrès de l'intégration régionale dans cinq domaines de l'intégration économique et sociale et offre de nombreuses possibilités d'utilisation dans la formulation, l'analyse et les mesures politiques ciblées relatives à l'Aide pour le commerce et dans d'autres domaines. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique entre 2016 et 2010 du Tchad à l'intérieur de l'espace économique CEEAC. Dans la classification globale, le Tchad affiche un niveau faible d'intégration. En effet, le déploiement des activités de production au-delà des frontières nationales dépend de la bonne qualité de la chaîne logistique et du perfectionnement des infrastructures de transport et le Tchad occupe le dernier rang en termes d'indice de développement des infrastructures de la BAD et de connectivité des vols régionaux.

Outre son immensité, le Tchad connaît un enclavement important et sans accès à la mer. Le port le plus proche de la capitale N'Djamena, est celui de Douala au Cameroun à 1700 km. Le Tchad utilise également d'autres accès à la mer : le port Harcourt au Nigeria à 1 900 Km, Cotonou à 2000 km, Lomé à 2100 km, Pointe Noire à 2700 km et le port du Soudan situé à 3350 km. A cet enclavement extérieur, vient s'ajouter sur le plan intérieur, des difficultés de communications qui rendent l'accès de certaines régions très aléatoires. En effet, les coûts de transport au Tchad et sur les axes internationaux reliant le Tchad à ses principaux débouchés maritimes sont parmi les plus élevés du monde. Le sous-développement de ses infrastructures de transport, l'éloignement des principaux marchés, les systèmes logistiques inefficaces, l'âge du parc automobile, le manque de professionnalisme des transporteurs, l'insécurité et les prélèvements légaux et illégaux effectués sur le principal corridor des transports routiers, tels sont les principaux facteurs qui expliquent cette situation.

**Tableau n° 4: Evolution de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique entre 2016 et 2019 du Tchad/ CEEAC**

Tchad/CEEAC	2016		2019		Observations
	Score	Rang	Score	Rang	
Dimension 1 : Intégration commerciale	0,747	4	0.409	3	En 2016, de pays de performance élevée, le score est plus élevé que la moyenne des pays, le Tchad est passé à une performance moyenne en 2019.
Dimension 2 : Infrastructures régionales	0,196	11	0.111	10	En 2016, le Tchad est dans la catégorie des Pays de performance faible, score inférieur à la moyenne des pays et y est resté en 2019. Dans l'espace CEEAC, le Tchad est le pays le moins performant ; il occupe le dernier rang en termes d'indice de développement des infrastructures de la BAD et de connectivité des vols régionaux
Dimension 3 : Intégration productive	0,190	6	0.176	8	De pays de performance moyenne, score dans la moyenne des pays en 2016, le Tchad est tombé dans la catégorie de pays à faible performance en 2019.
Dimension 4 : Libre circulation des personnes	0,450	4	0.473	6	De 2016 à 2019 le Tchad est resté dans la catégorie des pays de performance moyenne ; le score est dans la moyenne des pays avec une politique des visas relativement moins intégré en termes de libre circulation des personnes.
Dimension 5 : Intégration financière et macroéconomique	0,978	2	0.781	6	De pays de performance élevée, score plus élevé que la moyenne des pays en 2016, La CEEAC affiche une bonne performance en termes d'intégration macroéconomique avec un score moyen de 0,684
Classification globale	0,512	4	0.385	8	Les dimensions commerciales et infrastructurelles sont les points faibles de la République du Tchad. Au regard de son score faible en 2019 de 0,385, le Tchad affiche un niveau faible d'intégration.

Source : Indice de l'intégration régionale en Afrique UNION AFRICAINE Rapports 2016 et 2019

Le Tchad fait face à un déficit infrastructurel qui constitue un lourd handicap pour la transformation structurelle et la diversification de l'économie.

### **2.2.2. Indicateurs sociaux**

Avec une superficie de 1.284.000 km<sup>2</sup> et une population estimée en 2018 à plus de 15 millions d'habitants, le Tchad présente les caractéristiques suivantes : i) plus de 50 % de femmes ; ii) environ 44,7% de moins de 15 ans ; et, 77% de population rurale dont 3,4% sont des nomades. La densité moyenne de la population est relativement faible avec 10,65 hab. /km<sup>2</sup>. Près de la moitié de la population, soit 47 %, est concentrée sur 10 % de la superficie totale du pays. La région de N'N'Djamena a la particularité d'avoir 2 356,72 hab. /km<sup>2</sup> cependant la densité de la population varie

de 0,40 hab. /km<sup>2</sup> au Borkou-Tibesti à 95,67 hab. /km<sup>2</sup> au Logone occidental. Le Tchad est composé de nombreux groupes ethniques, regroupés en douze principaux groupes linguistiques inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. Le français et l'arabe sont les deux langues officielles. Les religions pratiquées au Tchad sont l'islam, le christianisme et l'animisme.

En dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003 et de nombreuses autres potentialités naturelles, le Tchad demeure classé parmi les 5 pays les plus pauvres en termes de développement humain. Le pays se caractérise par une scolarisation limitée des enfants en âge scolaire et une espérance de vie inférieure aux moyennes mondiales et africaines. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 55% en 2003 à 46,7% en 2016. L'espérance de vie à la naissance a également progressé de 49,6 à 53,2 ans entre 2010 et 2017, ainsi que le taux net de scolarisation (63,6% en 2014 contre 39% en 2000) et le taux d'achèvement du cycle primaire (50,8% en 2015 contre 23% en 2000). Toutefois, le taux d'alphabétisation de 22,4% en 2009 demeure l'un des plus bas en Afrique. Le taux de mortalité maternelle est passé de 1099 pour 100.000 naissances vivantes en 2004 à 860 pour 100.000 naissances vivantes en 2014 (baisse d'environ 20% sur 11 ans). Entre 2004 et 2014, le taux de mortalité néonatale est passé de 48‰ à 34‰. En termes d'accès aux services sociaux de base, l'accès à l'électricité reste limité et la proportion des ménages qui utilisent cette source d'éclairage est de 30% quelle que soit l'année.

L'Indice de développement humain (IDH) très faible (0,401) du Tchad indique cet accès très limité aux services sociaux essentiels. Le rapport mondial sur le développement humain de 2019 le classe à la 187<sup>ème</sup> place sur 189 pays, juste devant la république Centrafricaine et le Niger. L'indice de développement du genre est de 0,774, l'indice d'inégalité de genre de 0,701 et l'indice de la pauvreté multidimensionnelle avec un taux de 85,7% et une intensité des privations de 62,3%. Et comme souligné dans le Plan d'Action 2019-2023 de la mise en œuvre de la Politique Genre, "Malgré tout, force est de constater, au regard de l'analyse situation présentée dans la PNG et des efforts déployés que l'écrasante majorité des femmes des différentes provinces continuent de subir de façon disproportionnée comparée aux hommes, le poids de la pauvreté dans ses différentes formes, du poids des relations et rapport de genre et de l'analphabétisme." . Il n'existe pas de données récentes sur la pauvreté, les dernières, qui datent de 2018, indiquent un taux de 42,3 % sur l'ensemble de la population, dont 49,7 % dans les zones rurales. En 2020, la pauvreté a probablement augmenté en raison des effets de la pandémie, qui a touché de manière disproportionnée les plus vulnérables. « Selon la Banque mondiale dans le rapport sur l'évaluation de la pauvreté au Tchad » analyse l'évolution de la pauvreté au cours de la dernière décennie, avec un regard sur les sources de revenus des ménages ruraux, le capital humain et les différents types de chocs rendant les ménages tchadiens vulnérable à la pauvreté. Le rapport constate que 42% des Tchadiens vivent en dessous du seuil de pauvreté évalué à 242 094 francs CFA par an. Ces populations pauvres vivent essentiellement en milieu rural (89%) et vivent de l'agriculture (65% de leurs revenus).

### ***2.2.3. Implications pour la ZLECAf***

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une opportunité pour faire avancer l'intégration économique de l'Afrique à l'échelle continentale, comme le souligne le rapport annuel 2019 sur "L'économie de l'Afrique"

publié par le Policy Center for the New South (PCNS). Et que cet accord ouvre la voie à une intégration régionale approfondie et une croissance plus rapide et plus durable, tout comme il promet des avantages douaniers et tarifaires concernant le commerce, les services, les produits qui vont accélérer l'intégration économique dans le continent.

La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait constituer l'outil véritable de promotion de la croissance et du commerce international du Tchad, surtout que en phase avec les orientations stratégiques du Plan National de Développement 2017-2021 en ce qui concerne l'intégration des économies de l'Afrique Centrale et la facilitation de leur insertion harmonieuse et durable dans l'économie mondiale. En effet, le Gouvernement entend mener des actions ci-après : (i) soutenir l'intégration, la compétitivité des économies et le glissement vers le marché commun ; (ii) développer les infrastructures liées au commerce à vocation régionale et de désenclavement des zones d'activités économiques ; et (iii) faciliter et sécuriser tous les modes de transport des personnes et des marchandises afin d'accroître leur compétitivité. Cette stratégie s'y inscrit en affinant l'identification des opportunités commerciales majeures, les contraintes et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du futur marché continental.

Cependant, des différentes analyses faites par le FMI, la croissance de l'économie tchadienne a été surtout nourrie par les investissements à forte intensité capitalistique réalisés dans le secteur de la production pétrolière. Il serait donc vital d'affecter les recettes pétrolières à la modernisation des infrastructures et à l'investissement en capital humain et physique. L'amélioration des transports et une plus grande stabilité de la fourniture des services publics, notamment de l'électricité, pourraient doper les capacités productives en diminuant les coûts unitaires à l'échelle du système. Une amélioration des facteurs de production développerait le potentiel productif de l'économie. Des investissements dans des domaines de l'infrastructure, l'énergie, l'éducation et la santé permettraient à l'ensemble du système économique de gagner en efficacité. Ce qui met en exergue l'impératif de stimuler le développement des capacités de production, qui revêt une importance primordiale pour l'industrialisation et le commerce donc de promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité de genres et la transformation structurelle du pays.

## **2.3. Tendances et structure du commerce extérieur**

### **2.3.1. La politique commerciale**

La politique et les pratiques commerciales poursuivies par le Gouvernement, de l'indépendance à 1988, avait pour objectifs : i) la substitution des importations aux productions domestiques ; et, ii) la diversification des exportations. L'essentiel de la production était donc tourné vers le marché local ; ce système visait à protéger les branches de production nationale, les formalités du commerce international rendues rigides, les contrôles des prix instaurés et des contingents d'importations fixes établis pour certaines marchandises. Après 1988, le Tchad s'est attelé à se doter d'une économie dynamique résolument ouverte sur l'extérieur et son adhésion en 1996 à l'OMC renforcera cette volonté d'ouverture. Le Gouvernement a ainsi libéralisé les prix, supprimé les licences d'exportation et d'importation, entrepris la révision du code des investissements mais également réduit les droits de douane par la mise en œuvre des arrangements CEEAC/CEMAC, simplifié les procédures régissant le

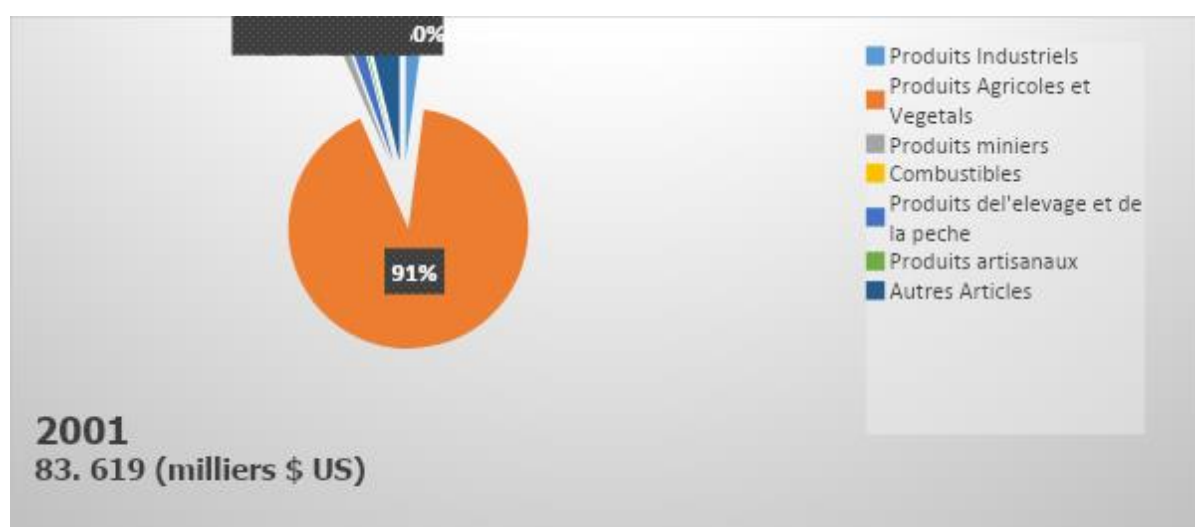
commerce extérieur et signé le traité instituant le Droit des Affaires harmonisé au plan régional (OHADA).

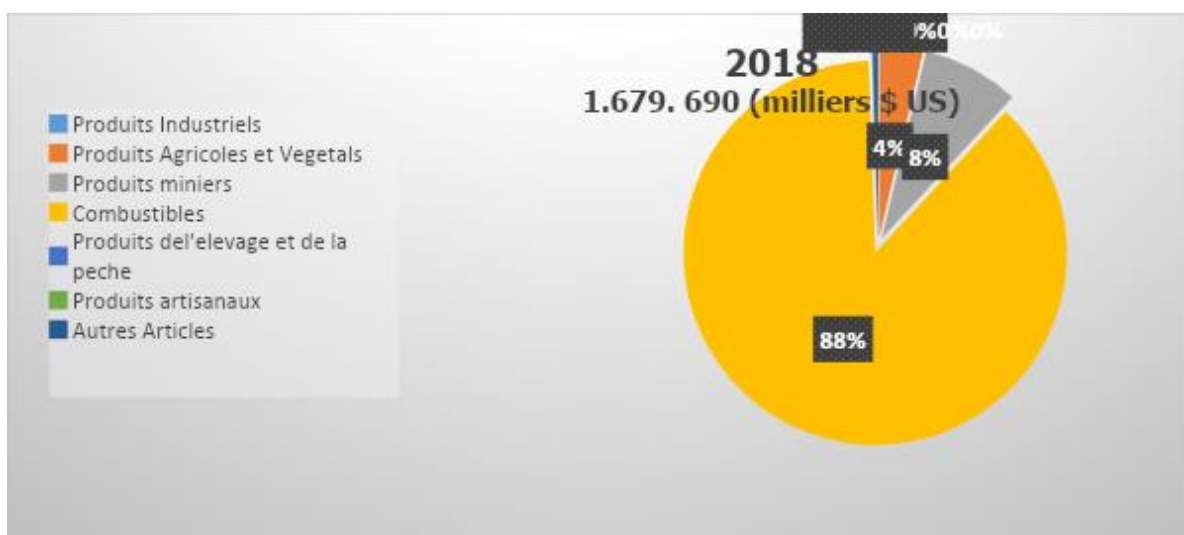
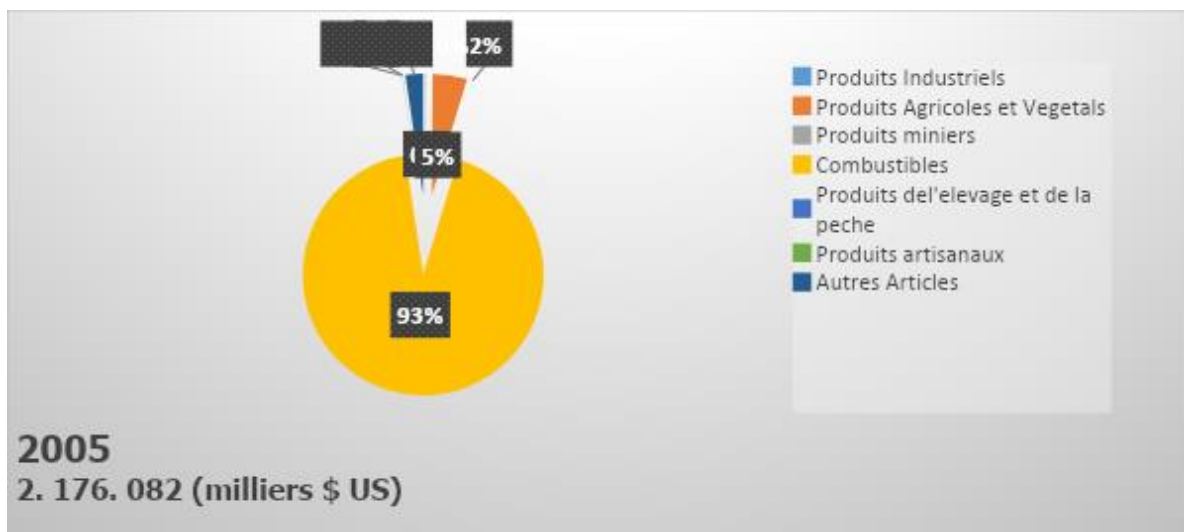
### 2.3.2. Faits stylisés du commerce

Les exportations tchadiennes toujours peu diversifiées, étaient constituées en grande partie de coton et de la gomme arabique qui sont écoulés sur les marchés européens, thaïlandais, taiwanais ou japonais et le bétail sur pied et les sous-produits de l'élevage destinés à la consommation des pays de la sous-région : Cameroun, Nigeria République Centrafricaine, Congo etc. La donne va changer avec l'exploitation du pétrole en 2003 et actuellement, les exportations de pétrole brut représentent 92,3% des exportations totales du Tchad et exportées presque exclusivement vers les États-Unis. Les autres principaux produits à l'exportation sont : le bétail sur pied exporté principalement vers le Nigéria; le coton exporté en simple sortie vers la France; et la gomme arabique exporté principalement vers l'Europe. Quant aux importations, elles sont dominées par des biens d'équipements, importés dans le cadre des travaux de développement dans le secteur pétrolier. Le commerce avec la Chine a pris un essor important, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

Les données sur les importations et les exportations tchadiennes sont extraites de <https://www.trademap.org>. En 2001, la valeur agrégée des exportations du Tchad était de 83,6 millions de \$ US. Les produits en tête de liste des exportations tchadiennes étaient : les produits agricoles et végétaux (91%), les produits de l'élevage et de la pêche (4%) et les produits industriels et miniers, respectivement 2 % et 1 %. Le reste est constitué des produits artisanaux et des combustibles. En 2005, la valeur agrégée des exportations du Tchad est passé à 2.176,0 millions de \$ US, plus de 25 fois la valeur des exportations tchadiennes en 2001. Un accroissement en valeur mais aussi dans les produits en tête de liste avec les combustibles (93%), les produits de l'élevage et de la pêche (5%) et les produits industriels et autres (2%). En 2018, la valeur agrégée des exportations du Tchad a chuté à 1.679,6 millions \$ US. Les produits combustibles, principalement le pétrole, ont représenté 88% de la valeur totale des exportations tchadiennes, les produits miniers 8%, les produits agricoles et végétaux, les produits de l'élevage et de la pêche 2%.

**Graphiques n° 10 : Structure du commerce de marchandises Exportations 2001, 2005 et 2018**

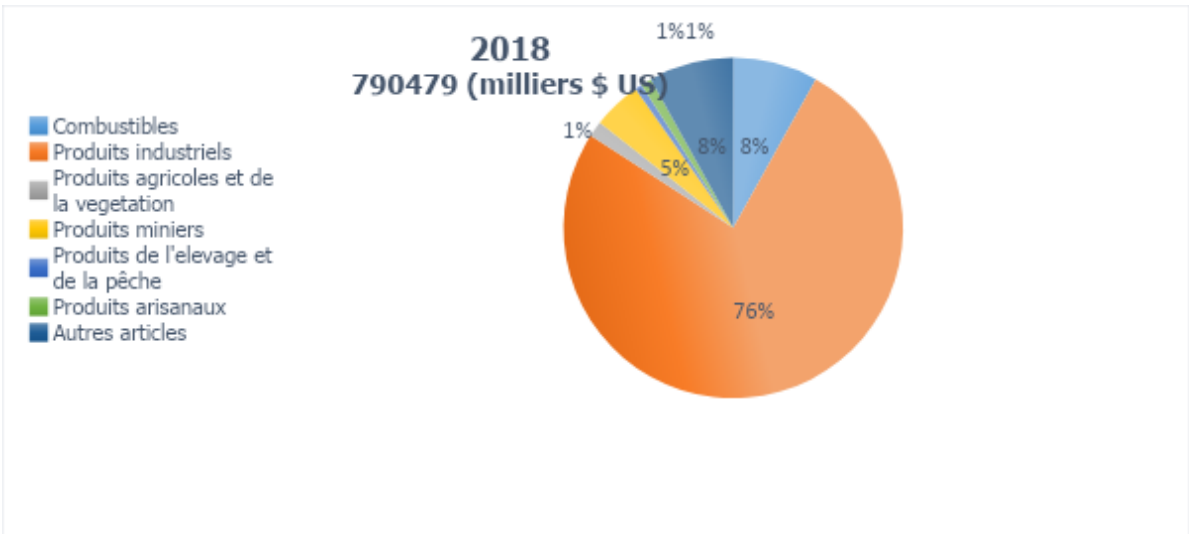
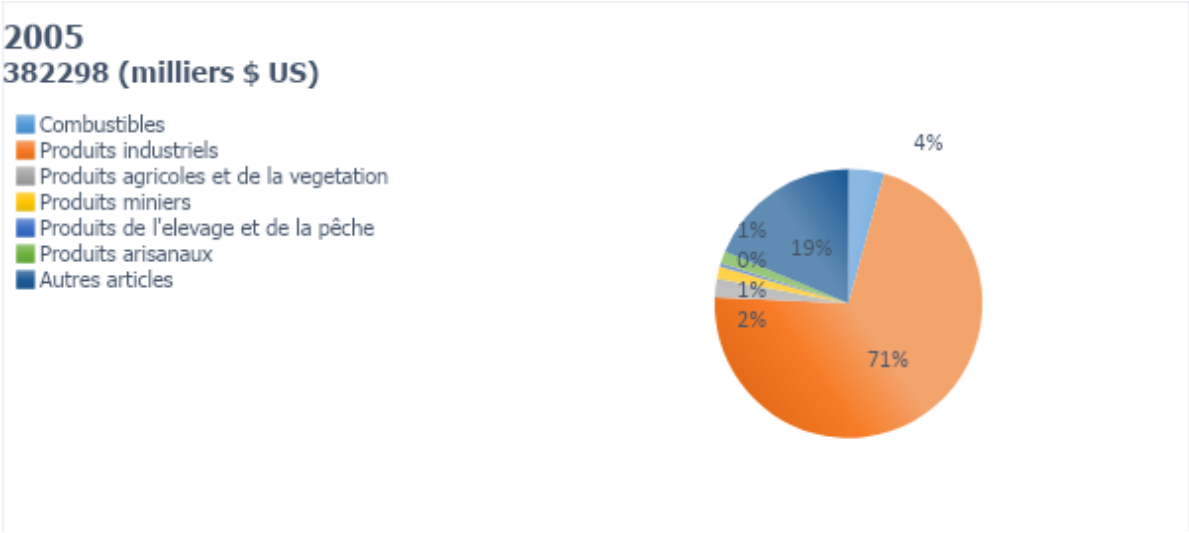
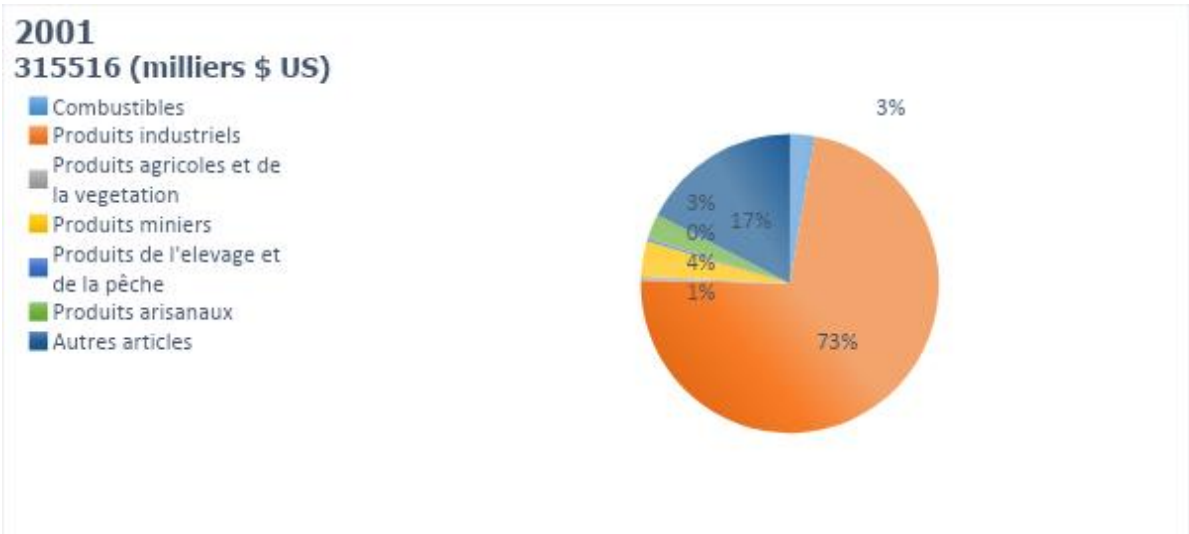




Source : Données ITC

En 2001, la valeur des importations de marchandises du Tchad en provenance d'un ensemble de pays étaient de 315,5 millions \$ US. Les produits en tête de liste des importations de marchandises du Tchad étaient les produits industriels (73%), les produits de l'élevage et de la pêche (17%), les produits miniers (4%), les combustibles (3%), les produits artisanaux (3%), etc. En 2005, la valeur des importations tchadiennes a été de 382,3 millions \$ US, principalement des produits industriels (71%), les produits de l'élevage et de la pêche (19%), les combustibles (4%), les produits agricoles et végétaux (2%), les produits artisanaux (2%), les produits miniers (1%). La valeur des importations a doublé en 2018 pour atteindre 790,5 millions \$ US. Les produits industriels sont toujours en tête de liste (76%) suivis des combustibles (8%), les produits de l'élevage et de la pêche (8%), les produits miniers (5%), les produits agricoles et végétaux (1%), les produits artisanaux (1%), etc.

**Graphiques n°11 : Structure du commerce de marchandises Importations 2001, 2005 et 2018**

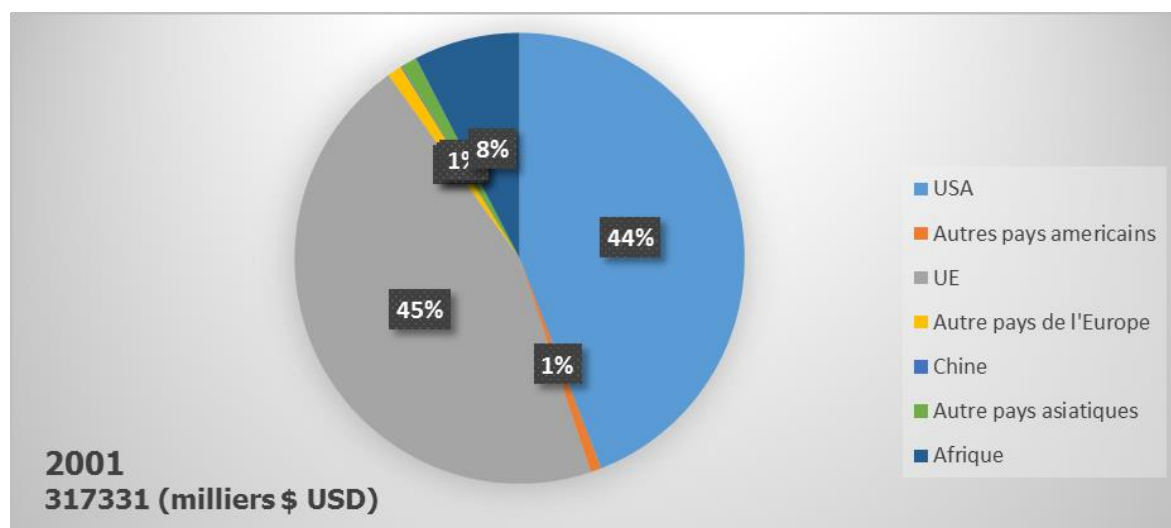


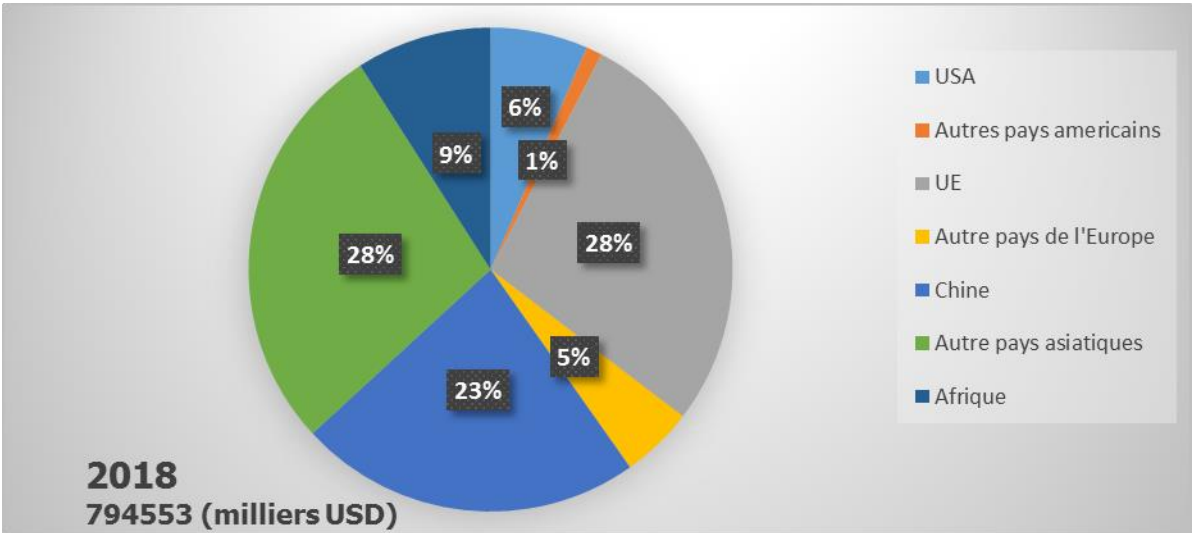
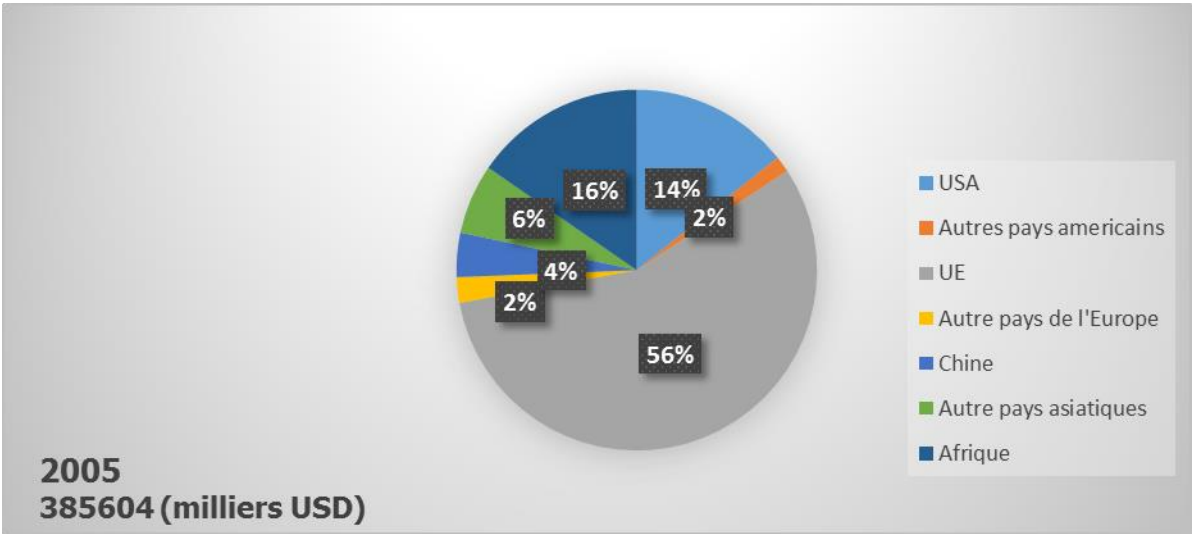
Source : Données ITC

La structure des exportations a changé avec l'exploitation du pétrole pour se baser sur : le pétrole (90 % des exportations nationales), les produits de l'élevage et de la pêche, les produits agricoles et végétaux dont coton fibre, la gomme arabique et les autres produits agricoles. Cependant, les importations des produits industriels (machines, appareils et matériels électriques, chaudières, tracteurs, cycles et autres véhicules) ont toujours constitué la part la plus importante (plus de 70%) du total des importations. Viennent ensuite par ordre d'importance les combustibles minéraux, huiles minérales et les produits miniers, les produits de l'élevage et de la pêche.

En 2001, les principales destinations des exportations du Tchad sont l'Union Européenne (77%), la Chine et les autres pays asiatiques (respectivement 8% et 5%), les Etats Unis d'Amérique (7%) et l'Afrique (2%). Les importations au Tchad proviennent principalement de l'Union Européenne (45%) et des Etats Unis (44 %), de Chine (8%) et des autres pays asiatiques (1%). En 2005, avec le pétrole, la principale destination des exportations tchadiennes sont les Etats Unis (75%), la Chine (13%), l'Union Européenne (11%) et l'Afrique avec moins de 1%. Les importations quant à elles, provenaient de l'Union Européenne (56%), l'Afrique (16%), les Etats Unis (14%) et la Chine (4%). En 2018, les Etats Unis en tête (42%) suivis de l'Union Européenne (35%), la Chine et les autres pays asiatiques, respectivement 8% et 12%, l'Afrique (1%) ont constitués les principales destinations des exportations du Tchad. En 2018, les autres pays asiatiques (28%) et la Chine (6%) surclassent comme première provenance des importations tchadiennes face à l'Union Européenne (28%) et les Etats Unis (23%). S'en suivront l'Afrique avec 9% et les autres pays américains 1%. Aux cours des périodes considérées (2001 avant le pétrole, 2005 et 2018 périodes pétrole avec des variations des quantités produites), si les Etats Unis et l'Union Européenne se rivalisent en tête de liste pour les exportations tchadiennes à destination de leur pays, la Chine et les autres pays asiatiques prennent une part importante des importations tchadiennes provenant de leurs pays. Le Tchad commerce très peu avec les autres pays de la CEMAC, à l'exception du Cameroun par lequel transite une part importante de ses marchandises et, dans une certaine mesure, la République centrafricaine (produits vivriers tels que l'arachide, l'oignon, l'ail, le natron) et le Congo (sucre). Ces dernières années, le Tchad exporte du gazole vers le nord du Cameroun, la République centrafricaine, et quelques vers la République centrafricaine également.

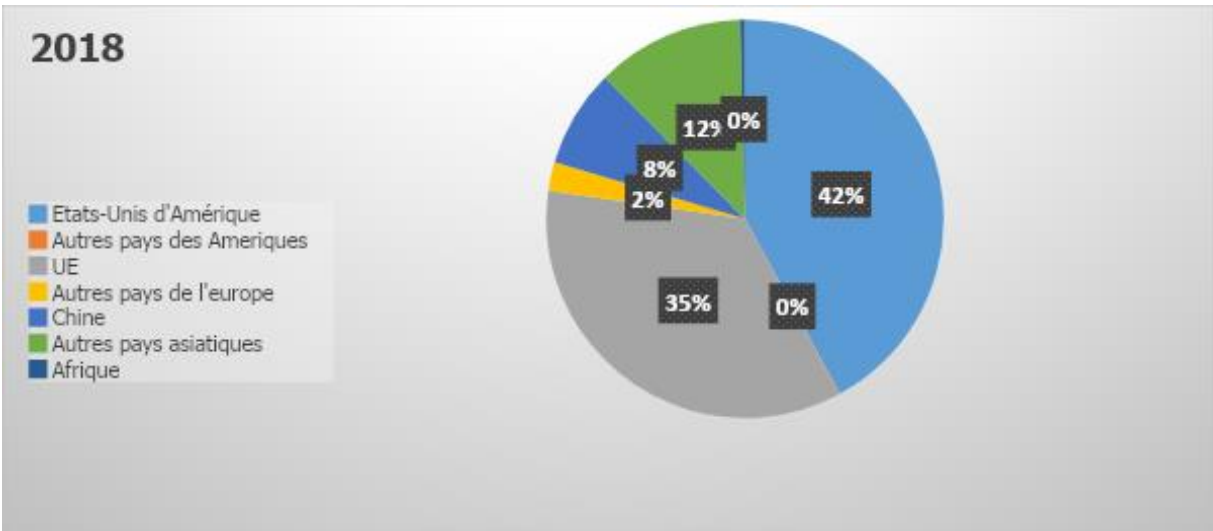
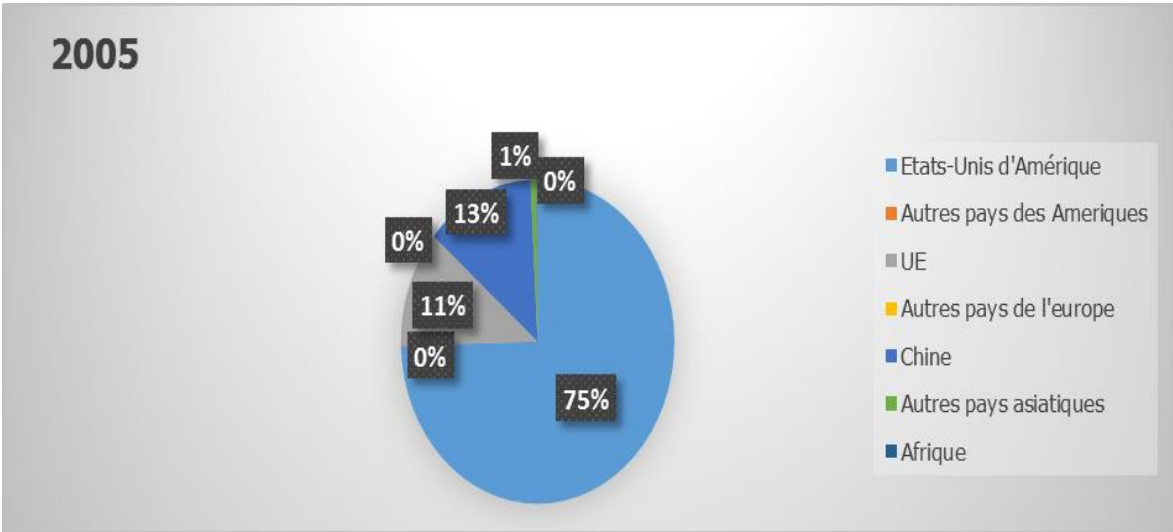
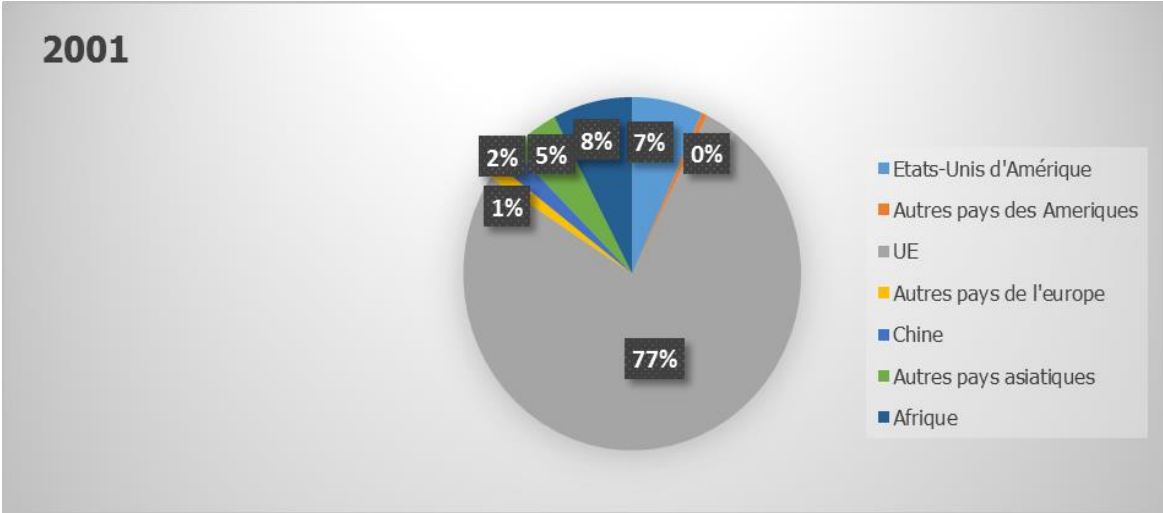
**Graphiques n°12 : Provenance des importations tchadiennes en 2001, 2005 et 2018**





Source : Données ITC

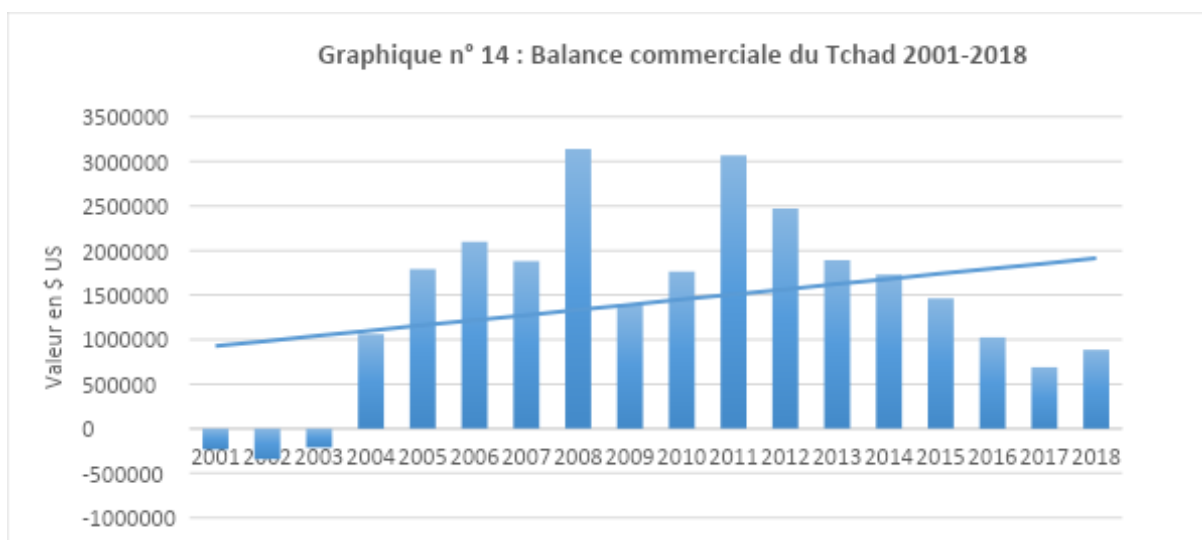
**Graphiques n°13 : Destination des exportations tchadiennes en 2001, 2005 et 2018**



Source : Données ITC

Des études faites sur la structure du commerce extérieur du Tchad, il ressort que depuis 2006 les principaux pays destinataires des produits d'exportation hors pétrole du Tchad sont par ordre d'importance la France (37%), le Nigeria (31%) et le Soudan (15%) en moyenne dans les années 2006-2008. Le Nigeria achète principalement le bétail (80% de l'ensemble de ses achats au Tchad), le coton (10%) tandis que la France importe du Tchad le coton (71% de ses importations du Tchad) et la gomme arabique (3%). Le Tchad alimente le Soudan qui est le troisième plus grand importateur des produits tchadiens en produits alimentaires. Le Cameroun achète essentiellement au Tchad l'arachide (33%), le bétail (5%) et la gomme arabique (4%).

Comme dans nombre de pays africains le commerce avec les pays voisins, qui concerne surtout le secteur agropastoral, est en grande majorité informel donc ne laisse que peu de traces dans les statistiques. Selon l'EDIC II, le commerce enregistré concernerait seulement 16% du commerce agropastoral. Les importations par pays d'origine indiquent que le Cameroun alimente le Tchad essentiellement en sucre raffiné (33%), Gazole (16%), ciment (8%) et savons (6%). Ces trois produits représentent plus de 60% de l'ensemble des importations des produits d'origine camerounaise vers le Tchad depuis 2006. Quant au Nigeria, plus de 50% des produits importés (en valeur) concernent les hydrocarbures. En somme on constate la dépendance du Tchad de ses importations par rapport à ses exportations ce qui entraîne un déficit de sa balance commerciale jusqu'en 2003. C'est avec l'exploitation du pétrole que sa balance commerciale devient positive comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : Données ITC

Selon les estimations de la Banque Africaine de Développement (BAD), le commerce intra-africain ne représentait que 17,6 % du total des exportations africaines en 2017 et les produits agricoles seulement 20,7 % du total des exportations intra-africaines en 2016. Les 10 pays ayant la part la plus faible des exportations intra-africaines étaient le Tchad (0,2 %), la Guinée (1,6 %), l'Érythrée (2,3 %), la Guinée équatoriale (3,5 %), Cabo Verde (3,6 %), l'Angola (3,9 %), la Libye (4,5 %), la Guinée Bissau (4,7 %), le Libéria (5,1 %) et l'Algérie (5,5 %), comme l'indique les chiffres de la CNUCED. Déjà, au mois de Septembre 1968, la Communauté Economique Européenne, agissant à la demande des Etats africains et malgaches associés (EAMA), confiait à la S E T E F le soin d'étudier, en collaboration avec IFQ-Institut de Munich et la COSMEX de Rome, à quelles conditions la création d'une organisation commune africaine et malgache d'exportation pourrait favoriser, par la mise en œuvre d'un

ensemble d'actions concrètes, l'écoulement des produits des E.A.M.A. sur les marchés des pays membres et, de faire à cette occasion un inventaire aussi large que possible des difficultés d'écoulement et des possibilités de promotion des exportations des Etats associés sur ces marchés.

De l'Etude sur la promotion commerciale des produits des Etats Africains et Malgache associés sur le marché des Etats membres de la Communauté (Bruxelles, 1971), il apparaît sur les 18 pays concernés que :

- Sept des Etats associés sont des pays mono exportateurs : le Niger (arachide), le Sénégal (arachide), la Mauritanie (minerai de fer), le Tchad (coton), le Burundi (café), le Congo-Kinshasa (tous produits miniers confondus), le Congo-Brazzaville (bois, les diamants faisant seulement l'objet d'un commerce de transit).
- Trois autres pays sont dans une situation très voisine de la mono-exportation, bien qu'exportateurs de plusieurs produits l'un des produits représente lui seul plus de cinquante pour cent de la valeur à totale des exportations : Haute Volta actuel Burkina Faso (viande et coton), Rwanda (café et produits miniers), Dahomey actuel Bénin (produits du palmier, coton, autres oléagineux, café).
- Un autre groupe de pays présente, avec deux ou trois produits d'exportation d'importance à peu près égale, une situation plus équilibrée. Ce sont : la Somalie (viande et banane), la Cote d'Ivoire (café, cacao, bois), le Togo (phosphate, cacao, café) et le Cameroun (café, cacao, aluminium, bois), le Gabon (bois, pétrole, minerais), la République Centrafricaine (diamants, coton, café).
- Enfin, le dernier groupe avec le Mali qui exporte principalement quatre produits (viande, poisson séché, coton, arachides) mais pour des quantités modestes et principalement destination d'autres pays africains, et Madagascar qui offre à un éventail diversifié et assez équilibré de productions exportées (un produit le café, représentant cependant près du tiers des exportations totales est constitué du café, sucre, riz, vanille, viande cheptel, girofle, produits pétroliers, raphia, sisal, tabac, graphite, cuirs et peaux, arachides, pois du Cap, bananes, mica, poivre, tapioca).

L'Etude note que la situation du pays exportateur sera, en effet, très différente suivant que ses exportations reposent principalement ou en totalité sur des produits anciens dont les marchés sont stagnant ou en faible croissance, ou sur des produits nouveaux faisant l'objet d'une demande en expansion rapide, ou encore sur des produits faisant l'objet d'une commercialisation intégrée (cas des produits miniers mais aussi de certains produits agricoles tels que le caoutchouc, les oléagineux) ou sur des produits s'adressant au marché international. L'Etude donne des chiffres des exportations tchadiennes (1966) : coton (75,8%), cheptel (13,6%), gomme arabique (1,1%), cuirs et peaux (1,9%). Environ 20 filières agricoles au Tchad (Etude Diagnostique pour l'Intégration Commerciale) participent ou pourraient participer aux exportations. Le coton-fibre et la gomme arabique sont exclusivement exportés. L'arachide, le sésame, le karité, le maïs, le riz, l'oignon et l'ail, le haricot-niébé sont consommés au Tchad mais aussi vendus sur les marchés de pays voisins régulièrement ; leur marché d'exportation n'est pourtant pas bien ou même que très faiblement organisé. Des tubercules (manioc, patate douce, igname, taro) et de céréales (sorgho, petit mil, pénicillaire, bérébéré, fonio) et des fruits (dattes, mangues, pastèques) qui font partie de l'alimentation de base, sont exportés parfois dans des quantités inconnues.

Selon l'Institut de la Banque mondiale dans « Les échanges internationaux de l'Afrique Subsaharienne », l'expérience empirique montre que les pays en développement ont généralement besoin de diversifier les exportations de leurs produits ainsi que la destination comme les sources de leur commerce extérieur, car les pays exportant un petit nombre de produits s'exposent aux retournements de conjoncture internationale en relation avec l'offre ou la demande mondiales. De même, les pays dont le commerce extérieur est géographiquement très concentré, peuvent subir des abus de pouvoir de monopole de la part des pays partenaires

### 2.3.3. ***Implications pour la ZLECAf***

La mise en œuvre de la ZLECAf se devrait de donner un coup de fouet au commerce intra-africain, et permettre d'attirer de nouveaux investissements intra-africains et de créer des débouchés qui favoriseront l'industrialisation de l'Afrique grâce au développement des chaînes de valeur régionales.

Le Tchad est toujours dépendant des importations. En 2013, l'Etude diagnostique sur l'intégration du commerce du Tchad (EDIC II) a fait une série de recommandations pour l'amélioration du commerce et des programmes ont été mis en place pour accompagner les exportations. Cependant, l'absence d'une vision à long-terme pour « promouvoir des plans sectoriels et de productivité, ainsi que développer des chaînes de valeur régionales et de produits de base pour appuyer la mise en œuvre de politiques industrielles à tous les niveaux », comme en appelle le cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique de l'Afrique, handicape le Tchad. Ce que le pays cherche en élaborant actuellement son plan directeur qui comportera des options stratégiques en matière de diversification économique et d'industrialisation durable pour faire face à la dépendance excessive à l'égard du pétrole.

Ainsi dans le cadre de l'Examen des politiques commerciales (EPC) du pays réalisé en juillet 2013, les recommandations ont porté sur la nécessité d'assainir le cadre institutionnel et réglementaire de la politique commerciale, particulièrement à travers une plus grande simplification des procédures et des formalités du commerce extérieur, la mise à niveau de la réglementation intérieure conformément au droit OHADA et au dispositif communautaire de la CEMAC, ainsi que sur la nécessité de promouvoir l'élargissement de la base productive et une plus grande diversification de l'offre en misant sur le développement des filières porteuses dans l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

En 2016, le Tchad a élaboré sa Stratégie Nationale du Commerce (SNC) dont l'objectif stratégique est de développer un secteur commercial incitatif, profitant pleinement des opportunités des échanges internationaux, porteur de croissance et favorisant le bien-être des populations. Cet objectif s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants de la SNC :

1. La consolidation du cadre institutionnel et réglementaire du commerce ;
2. l'intégration et du développement du marché régional pour améliorer les facteurs relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges ;
3. La diversification des marchés pour le renforcement de la compétitivité des exportations tchadiennes ;
4. La participation du Tchad aux négociations commerciales internationales et propose des pistes pour la promotion des partenariats au commerce ;

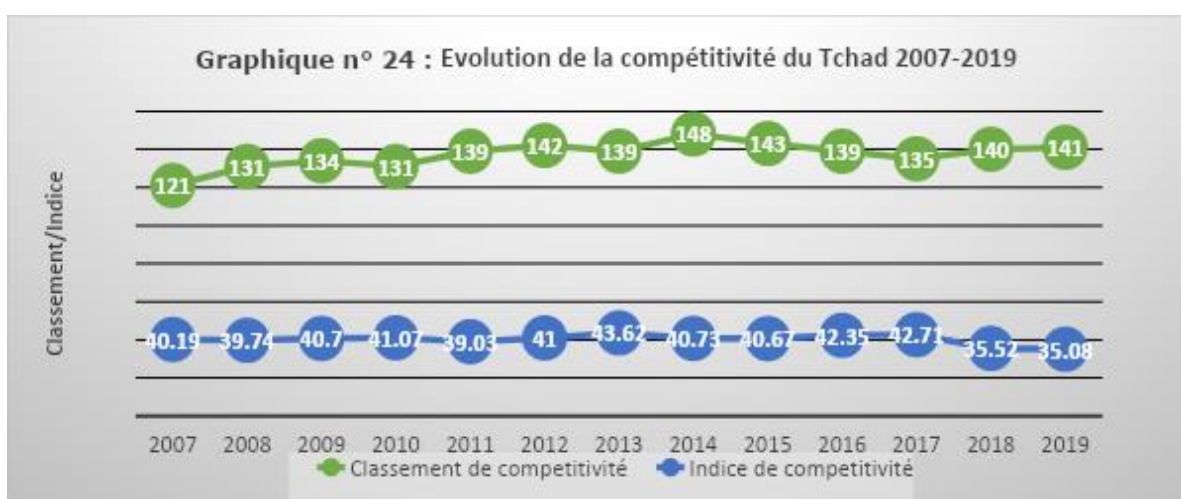
5. La participation des femmes dans le secteur à travers le renforcement des capacités managériales et opérationnelles de l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad (AFCEET).

La ZLECAf s'inscrit dans la dynamique du commerce du Tchad en lui offrant des opportunités d'exportation, plus particulièrement vers les marchés de la CEMAC, la CEEAC, la CEN-SAD, et CEDEAO pour ce qui est des produits hors pétrole par exemple le coton, l'arachide, le sésame, la gomme arabique, le bétail, etc.

#### 2.4. Principaux défis de l'économie tchadienne dans la perspective de la ZLECAf

Selon le Recensement Général des Entreprises, en termes d'obstacles rencontrés par les chefs d'unités économiques, les plus courants sont par ordre d'importance : énergie et eau, fiscalité, accès au crédit, transport et corruption. Un environnement des affaires efficient reste essentiel pour le développement économique et social du Tchad. Le Forum économique mondial publie son indice mondial de la compétitivité chaque année. Le classement est basé sur 12 indicateurs dont les piliers sont les suivants: Institutions, Infrastructure, Aptitude à intégrer la technologie, Stabilité macroéconomique, Santé, Éducation et compétences, Marché des biens, Marché du travail, Système financier, Taille du marché, Dynamisme des entreprises et Innovation. 142 pays sont concernés par ce classement et sont notés sur 100 points en 2019. Le Tchad totalise 35,06 points et est classé à la 142<sup>ème</sup> place. Le classement mondial 2019 est mené par Singapour (84,8), les Etats-Unis (83,7) et Hong Kong (83,1). Aucun pays africain n'est dans le top 50. L'Ile Maurice arrive à la 52<sup>ème</sup> place, l'Afrique du Sud passe à la 60<sup>ème</sup> position, la Namibie (94<sup>ème</sup>), le Kenya (95<sup>ème</sup>), le Rwanda (100<sup>ème</sup>), l'Ouganda (115<sup>ème</sup>), le Nigéria (116<sup>ème</sup>) et la Guinée (122<sup>ème</sup>) s'améliorent considérablement. L'Afrique subsaharienne est globalement la région la moins compétitive, avec 25 économies parmi les 34 évaluées ayant un score en dessous de 50.

Le graphique ci-dessous donne le classement et le score du Tchad de 2007 à 2019, toujours aux derniers rangs avec des scores ne dépassant jamais 45 points sur 100.



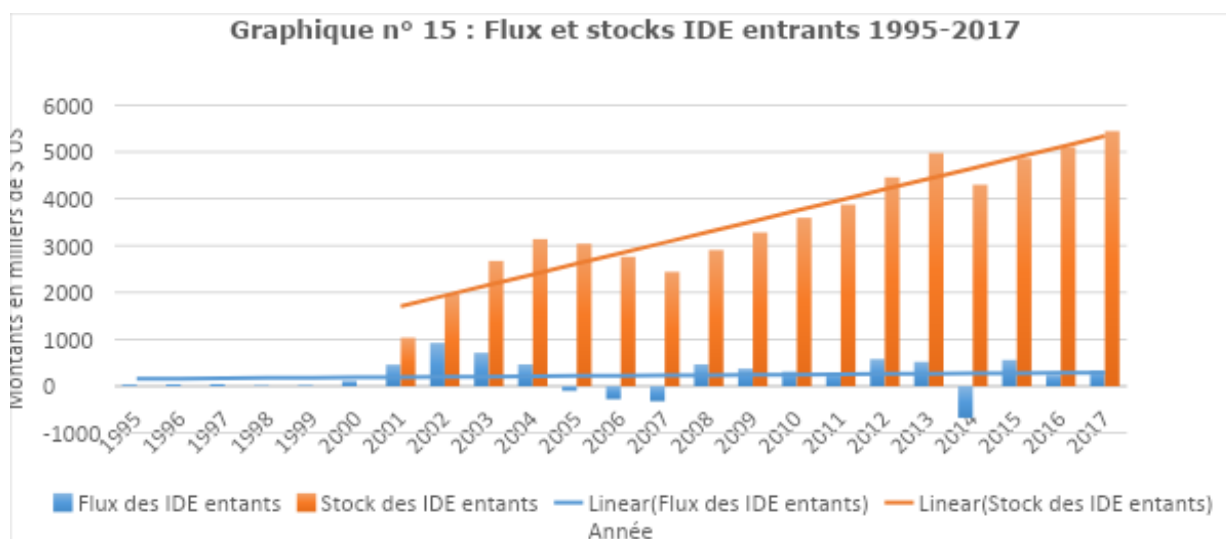
Source : <https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/indice-mondial-competitivite/tchad>

Afin d'optimiser les impacts attendus de la ZLECAf, le Tchad se doit de relever des défis qui sont pour l'essentiel d'ordre macroéconomique, institutionnel et réglementaire et aussi infrastructurel. En effet, la perception que l'investisseur a de cet environnement conditionne ses décisions d'investir ou pas.

### 2.4.1. Défis macroéconomiques

Selon les données de Perspective monde, le Tchad a enregistré sur la période 1977-2017 en moyenne 131 010 164,45 par an d'investissements directs étrangers – entrées nettes (\$ US). Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 1484 %. En effet, le Tchad a connu un dynamisme poussé au niveau des investissements étrangers et l'année 2002 a enregistré la valeur la plus élevée (924 119 210,1). Ces investissements sont attirés par le secteur pétrolier (raffinerie) et les projets industriels. Mais déjà par le passé, le Tchad a attiré beaucoup d'investissements libyens qui ont cependant marqué un recul, en raison du conflit qu'a connu ce pays. Les investissements étrangers directs nets ont représenté 19,6% du PIB en 2011, un niveau bien supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Ce fort niveau reflète les importants travaux entrepris dans le cadre du projet pétrolier Rônier et les chantiers industriels (réouverture d'une société de textile, construction d'une cimenterie, d'une usine de montage d'équipements agricoles, et d'une usine de fabrication de jus de fruit). Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) en direction du Tchad sont passés pendant les dernières années, de 538 millions d'USD en 2013 à 761 millions d'USD en 2014. Ils profitent essentiellement au secteur pétrolier.

Selon le Rapport sur les investissements dans le monde 2019 de la CNUCED, les flux d'IDE vers le Tchad ont doublé pour atteindre 662 millions d'USD en 2018 (contre 356 millions d'USD en 2017), soit leur plus haut niveau sur les 15 dernières années. Ces flux entrants proviennent de nouveaux projets pétroliers et de la vente d'une entreprise publique, CotonTchad. Les stocks d'IDE ont également doublé et s'élèvent à 6,1 milliards d'USD en 2018. En 2018, les stocks d'IDE représentaient 55,9% du PIB du Tchad.



Source : Données ITC

Les fluctuations des IED sont fortement corrélées au développement des projets pétroliers. Déjà l'afflux d'investissements au début des années 2000 et le pic de 2002 correspondaient à des investissements massifs dans le développement de champs pétroliers du bassin de Doba et la construction de l'oléoduc Doba-Kribi (Cameroun). Influencés, ces flux d'IED se sont repliés, avec le conflit civil au milieu des années 2000, avant de s'inscrire dans un mouvement à la hausse expliqué par l'acquisition de blocs pétroliers, la construction de la raffinerie de Djermaya et le développement

des infrastructures de transport et d'électricité par un groupe chinois. La chute des IED en 2014 correspond à un rachat de positions étrangères par la Société des Hydrocarbures du Tchad.

Du document de l'Examen de la politique d'Investissement du Tchad (2019), il ressort :

- i) une performance relative du pays en matière d'attraction d'IED. Les flux d'IED vers le Tchad se sont repliés entre 2007–2011 par rapport à 2002–2006, tant au niveau absolu qu'en termes relatifs (IED par habitant et par \$1000 de PIB). La période 2012–2017 n'a que partiellement renversé cette tendance. D'autre part, la contribution des IED à la formation intérieure brute de capital fixe (11 % entre 2012 et 2017) Graphique parmi les plus basses des comparateurs sélectionnés et est inférieure à celle des pays les moins avancés (PMA) africains (15 %) et des pays de la CEMAC (17 %).
- ii) un impact limité en termes de création d'emplois et d'augmentation des revenus de la population. En 2014, le secteur pétrolier employait moins de 1% des travailleurs du secteur privé (ITIE, 2017). De plus, ces derniers étaient principalement des étrangers et ce même pour les emplois non-qualifiés. Ceci s'explique par l'intensité en capital de l'industrie pétrolière, la faible valeur ajoutée aux produits exportés et l'enclavement de cette industrie par rapport au reste de l'économie et donc du peu d'effet d'entraînement généré.

Les indicateurs du capital humain, définis comme les compétences et la santé humaines, sont plus bas au Tchad que dans les pays comparables. Le Tchad se caractérise par l'espérance de vie scolaire la plus courte et un écart nettement plus élevé entre les hommes et les femmes dans ce domaine, une instruction insuffisante diminue la qualité du travail et accroît les coûts de l'activité économique, à commencer par le coût de la formation en cours d'emploi. Le profil des chefs d'unités économiques a permis de les caractériser en fonction de leur niveau d'instruction : 48,5% des chefs d'unités économiques sont sans niveau scolaire et 69,5% ne possèdent aucun diplôme. Seulement 7,4% ont le niveau universitaire et 5,3% ont au moins la licence. Selon la Banque Mondiale (2018), le Tchad (157<sup>ème</sup> place sur 157 pays), avec un indice de 0,29, signifiant que les enfants nés aujourd'hui au Tchad ne pourront être que 29% aussi compétents qu'ils n'auraient dû l'être, paye le prix de la faible qualité de son éducation, son accessibilité (seulement 6 années de scolarité potentielle en moyenne) et aussi du niveau très élevé de sa mortalité infantile. Dans un monde globalisé, le capital humain constitue un facteur-clé pour la compétitivité nationale. Et les pays sont en concurrence pour développer le capital humain, mais aussi pour l'attirer et le retenir sur le territoire national.

#### **2.4.2. Défis institutionnels et réglementaires**

Le rapport sur la compétitivité de l'Afrique met en évidence les domaines nécessitant une action politique et des investissements pour assurer la croissance soutenue de l'Afrique. Ce rapport biennal intègre les connaissances et l'expertise de la Banque africaine de développement, du Groupe de la Banque mondiale et du Forum économique mondial, présentant une vision commune pouvant éclairer les politiques et aider l'Afrique à transformer ses économies. Bien qu'il y ait eu une amélioration relative par rapport à la période 2013-2014, la position du Tchad reste préoccupante : 139<sup>ème</sup> à la 136<sup>ème</sup> place. Quatre autres rubriques suivent avec un pourcentage consolidé équivalant à 40 % : la corruption, les taux de taxation ou d'imposition qui

pèsent sur le secteur formel de l'économie, l'insuffisante dotation en infrastructures, la mauvaise adéquation des formations, et l'instabilité des politiques.

<b>Tableau n°5 : Perception des principaux obstacles au développement des affaires</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2017-2018</b>
Rubriques en % des problèmes rencontrés	100 %	
Accès au financement	24,3	20.4
Corruption	17,2	16.4
Taux de taxation	8,8	13.1
Déficiences des infrastructures	8,3	10.0
Force de travail inadapté	6,3	5.3
Instabilité des politiques	5,8	3.8
Crimes et délits	5,6	4.8
Inefficacité de la bureaucratie	5,0	6.6
Système réglementaire d'imposition	4,9	3.5
Insuffisante capacité d'innovation	2,7	4.3
Instabilité politique	2,5	0.9
Éthique de la force de travail	2,3	5.1
Régulation du marché du travail	2,0	1.7
Inflation	1,9	2.0
Pauvreté des services de santé publique	1,4	2.1
Régulation du régime de change	1,1	0.1

Source: Global Competitiveness report, World Economic forum 2012-2013/2017-2018

Les principaux obstacles au développement des affaires évoqués ci-haut (rubriques en % des problèmes rencontrés 2013-2014 et 2017-2018 ) sont, par ordre d'importance : l'accès au financement (en moyenne 22,35%), la corruption (16,8%), les taux de taxation (10,95%), les déficiences des infrastructures (9,15%), la Force de travail inadapté (5,8%), les crimes et délits (5,2%), l'inefficacité de la bureaucratie (5,8%), l'instabilité des politiques (4,8%), le système réglementaire d'imposition (4,2%), l'insuffisante capacité d'innovation (3,5%), etc. Selon le rapport « doing business 2013 » l'accès au financement demeure l'un des obstacles majeurs des PME tchadiennes. Par exemple, le pays a vu son classement se dégrader de la 97<sup>ème</sup> place en 2012 à la 104<sup>ème</sup> place pour l'accès au crédit. Les causes principales de cette insuffisance tiennent à l'absence d'un système de garantie opérationnel et à la fiabilité relative des titres fonciers. En conséquence, les PME se financent essentiellement sur fonds propres et recourent rarement au crédit bancaire. Cette situation est d'autant plus paradoxale que d'après le dernier rapport de la Banque de France sur l'état de la zone franc, les banques en Afrique centrale et au Tchad en particulier sont toutes en situation de surliquidité. Dans ce contexte inchangé, le problème de surliquidité structurelle nécessite une réflexion sur l'évolution de la politique monétaire, comme le recommande le rapport annuel de la Zone Franc 2018.

Selon plusieurs études (Africappractice, 2005 ; FMI, 2004 ; Aryeetey, 1998), les difficultés d'accès aux financements sont le premier obstacle au développement des PME d'Afrique Subsaharienne, assez loin devant les problèmes de corruption, de déficience des infrastructures ou bien de fiscalités abusives. Ces études estiment que 80 à 90 % des PME d'Afrique Subsaharienne connaissent des contraintes de financement importantes. Le Tchad n'échapperait donc pas à la règle ; le recensement a dénombré 85,4% des unités économiques dites Petites Entreprises, 11,4% de Moyennes Entreprises et 0,5% de Grandes Entreprises, l'accès au financement la première contrainte au commerce citée par les entrepreneurs. La réticence des banques à l'égard des PME s'expliquerait principalement par la forte asymétrie d'information qui existe entre entrepreneurs et banquiers.

Comme souligné par l'OCDE (Kauffmann, 2005) et le FMI (2006a), l'absence de normes comptables-ou au contraire le niveau excessif de l'information comptable-ainsi que la faiblesse de l'offre en service d'appui et de conseil en comptabilité et gestion ont un impact sur la qualité de l'information financière transmise aux banques. L'accessibilité financière à ces cabinets d'expertises n'est pas à perdre de vue dans le cas du Tchad. De plus, au niveau des PME, les frontières entre les actifs de l'entreprise et le patrimoine personnel de l'entrepreneur, le crédit personnel et le crédit professionnel, rendent difficiles l'appréciation par le banquier de la capacité de remboursement de son emprunteur. En effet, les difficultés de financement des PME/PMI sont liées en grande partie à cette incapacité de fournir des garanties et au manque de formation des promoteurs à gérer avec efficacité leurs entreprises. Une mission d'imprégnation des réalités des porteurs de projets et d'initiation aux mécanismes d'accès au financement adéquats en lien avec les produits du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE) a eu lieu en septembre 2020. Par la suite, des accords de partenariat ont été signés avec les banques afin de développer des synergies pour impulser le financement des Projets d'investissements productifs et le FAGACE accepte d'appuyer l'économie tchadienne. Les secteurs stratégiques concernés sont : le développement local et la finance inclusive, l'énergie, l'agro-sylvo-pastoral, la santé, la zone économique, les mines et les infrastructures.

A l'instar de plusieurs pays africains, le Tchad, a adopté l'ordonnance N°06/PR/2017 du 30 août 2017 qui constitue le dispositif juridique du partenariat public-privé en République du Tchad et définit le partenariat public-privé comme une forme de collaboration qui associe l'autorité publique et une personne physique ou morale de droit privé dans le but de fournir des biens ou des services au public, en optimisant les performances respectives des secteurs publics et privés afin de réaliser dans les meilleurs délais et conditions, des projets à vocation sociale ou de développement d'infrastructures et de services publics, dans le principe d'équité, de transparence, de partage de risques et de viabilité à long terme. Le Décret N° 1154/PR/MMDICPSP/2019 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance N°06/PR/2017 7 portant Régime Juridique du Partenariat Public-Privé en République du Tchad dont : i) les conditions et les modalités de l'évaluation préalable des projets de contrats de partenariat public-privé et de sa validation ; ii) les modalités et les conditions d'application des modes de passation des contrats de partenariat public-privé et celles afférentes à la pré-qualification des candidats ; iii) les modalités et les conditions de dépôts d'un projet d'idées innovantes, les conditions de recours à la procédure négociée, le délai maximum pour répandre au porteur d'idée concerné au titre de l'offre spontanée ; v) le modèle d'extrait du contrat de partenariat public-privé. Le Décret n° 2012/PR/MCIPSP/2019 portant création d'un cadre institutionnel de pilotage du partenariat public-privé en République du Tchad du 27 novembre 2019 en définit la composition dont une commission nationale de partenariat public-privé qui est l'organe de décision, de validation et d'orientation et une cellule de coordination et d'appui aux PPP qui assure le secrétariat permanent de la Commission. Un projet de plan d'action de la cellule de coordination et d'appui aux PPP qui vise entre autres l'opérationnalisation de la cellule, l'actualisation des actes, la constitution des bases de données, l'organisation des séances de formation a été élaboré mais le démarrage effectif de ses activités connaît des retards.

Le Tchad a affirmé la nécessité de développer les mécanismes de financements innovants (MFI) pour faire face à des besoins croissants pour financer les enjeux nationaux de développement lors de la 3<sup>ème</sup> Conférence Internationale pour le financement du développement (Addis Abeba, juin 2014). Les Droits de tirages spéciaux (DTS) que le FMI devrait mettre à la disposition des économies africaines en

fonction de la décision de son Conseil d'administration devraient apporter une réelle bouffée d'oxygène aux Etats, dont le Tchad. Mais au-delà, le pays devrait explorer la manière dont l'écosystème financier régional pourrait, techniquement, multiplier les voix possibles de financements des économies. Des réflexions convergent vers une relance par les entreprises et la nécessité de déployer des financements innovants pour répondre aux défis qui se profilent tant pour le secteur privé que pour les projets de développement portés par les Etats dont certains sont considérablement affaiblis financièrement en raison du niveau de leur dette. C'est d'ailleurs le point central du rapport de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique intitulé : « Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique ». Le gouvernement a adopté (janvier 2022) l'adhésion du Tchad, à Africa Finance Corporation (AFC), qui a essentiellement pour rôle de promouvoir : les partenariats publics et privés, la mobilisation de l'épargne publique au niveau international, le financement direct et joue également le rôle de conseiller financier et de syndication des financements auprès de plusieurs bailleurs (tous les guichets privés dédiés à l'Afrique, les fonds d'investissements internationaux, les banques d'affaires internationales...).

Des préoccupations ont été soulevées par les opérateurs économiques du Tchad lors de la Semaine Nationale de Relance Economique. Elles sont relatives au cadre juridique et réglementaire, aux impôts, aux douanes, aux investissements, à la lutte contre la corruption et aux marchés publics et relèvent des entraves bureaucratiques inutiles et des opportunités de situations de rente. Le « Document cadre sur la facilité à faire des affaires au Tchad » (Octobre 2018) précise que « la perception –opérateurs économiques- de l'environnement des affaires au Tchad confirme les notations internationales du Tchad concernant l'environnement des affaires. Ces notations sont basées sur des indicateurs qui permettent de déterminer le degré de réglementation, par exemple le nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise ou pour enregistrer un titre de propriété commerciale, d'évaluer les conséquences de la réglementation, telles que les délais et coûts nécessaires pour exécuter un contrat, l'accomplissement des procédures de faillite, ou importer et exporter des marchandises, mesurer l'étendue de la protection légale de la propriété, par exemple la protection des investisseurs contre les abus des dirigeants de l'entreprise, etc.

Lors des travaux de la Semaine nationale de réflexion sur la contribution du secteur privé à la relance économique (octobre 2018) la synthèse des travaux fait ressortir les contraintes que sont :

- la corruption et l'impunité ;
- l'absence de compétition ou la fausse compétition dans les marchés publics ;
- l'accès à internet, aussi bien au niveau des coûts que de la qualité de l'accès ;
- un harcèlement fiscal incompréhensible dès la création de leur entreprise ;
- l'accès et le coût de l'Energie ;
- la compétence et l'instabilité des interlocuteurs du secteur privé dans l'Administration ;
- la dette intérieure non payée ;
- les problèmes juridiques notamment les décisions de justices fantaisistes, le non-respect des termes des contrats et conventions l'instabilité juridique très préjudiciable aux affaires, la non application des textes de l'OHADA, de la CIMA, de la CEMAC, etc. qui sont pourtant des traités internationaux sur les affaires signés et ratifiés par le Tchad ;
- la longueur excessive des délais des dédouanements préjudiciables aux finances, à la production et au rendement des entreprises ;

- l'abus de pouvoir des responsables à tous les niveaux dans les provinces : civils, militaires et coutumiers, avec des taxes, amendes et arrestations arbitraires, des humiliations.

Ces préoccupations relatives au cadre juridique et réglementaire, aux impôts, aux douanes, aux investissements, à la lutte contre la corruption et aux marchés publics relèvent des entraves bureaucratiques inutiles et des opportunités de situations de rente. Le Tchad est classé à la 162<sup>ème</sup> place sur 180 pays en indice de perception de la corruption publié jeudi 23 janvier 2020 par l'ONG de lutte contre la corruption "Transparency International".

Selon Crédit Risk International, qui classe les pays par importance du risque pour les investisseurs étrangers sur la base de quatre rubriques pondérées : qualité de l'accueil des investisseurs étrangers (20 %), risque politique et d'expropriation (25 %), risque financier et de dévaluation (25 %), risque lié à l'environnement des affaires (30 %), le Tchad demeure dans la catégorie des pays à risque élevé. Si les transactions sont transparentes avec un index de 7,0 comme aux Etats Unis, les index de responsabilité des managers, le pouvoir des actionnaires de défendre leur droit, la protection des actionnaires est importante restent faibles.

La performance politique et institutionnelle des pays est mesurée par la Banque Mondiale à travers son indicateur appelé Country Policy and Institutional Assessment (CPIA). Le CPIA évalue les pays sur la base de vingt critères (notés de 1 à 6) également pondérés, regroupés en quatre groupes : la gestion économique, les politiques structurelles, les politiques relatives à l'inclusion sociale et l'équité, la gestion et les institutions du secteur public. L'évaluation des politiques structurelles couvrent les politiques qui ont une incidence sur le commerce, le secteur financier et l'environnement des affaires. Celle de la gestion du secteur public et des institutions porte sur les questions de gouvernance et de capacité du secteur public : les droits de propriété et la gouvernance fondée sur des règles, la qualité de la gestion budgétaire et financière, l'efficacité de la mobilisation des recettes; la qualité de l'administration publique et la transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public. La note globale de la CPIA 2017 pour le Tchad est de 2,7/6, en stagnation depuis les trois dernières années. Les groupes où le Tchad est moyen et obtient une note de 3/6 sont le commerce et la qualité de la gestion budgétaire et financière. Le Tchad occupe ainsi la 33<sup>e</sup> place sur les 38 pays en Afrique Subsaharienne.

**Tableau n° 6 : Performance politique et institutionnelle Tchad**

<b>GROUPE/SOUS-GROUPE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Politiques structurelles			
Commerce	3.0	3.0	3.0
Secteur Financier	2.5	2.5	2.5
Cadre réglementaire des entreprises	2.5	2.5	2.5
Moyenne politiques sectorielles	<b>2.7</b>	<b>2.7</b>	<b>2.7</b>
Gestion et institutions du secteur public			
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3.0	3.0	3.0
Efficacité de la mobilisation des recettes	3.0	3.0	3.0
Qualité de l'administration publique	2.5	2.5	2.5
Transparence, redevabilité et corruption dans le secteur public	2.5	2.5	2.5
Moyenne Gestion et Institutions du secteur public	<b>2.7</b>	<b>2.7</b>	<b>2.7</b>
Note Global	<b>2.8</b>	<b>2.7</b>	<b>2.7</b>

Source : CPIA Banque mondiale

### **2.4.3. Infrastructures commerciales**

Pour ce qui est de la déficience des infrastructures, il convient de souligner que le manque d'infrastructures élémentaires et de services publics est extrême au Tchad. Le réseau de transport est terriblement insuffisant, ce qui engendre des retards et des coûts de transport prohibitifs. Dans les zones rurales de production, il arrive fréquemment que les routes ne soient pas praticables et les camions de transport s'usent vite. La puissance électrique installée est d'environ 200 MW en 2017, avec un taux d'accès à l'électricité de 6,4%. Le taux d'accès rural à l'électricité actuel est de l'ordre de 0,6%. Le pourcentage des utilisateurs haut débit est de 4,02%. Les taux de couverture 2G, 3G et 4G sont respectivement de 86%, 42% et 12%. Le parc des lignes du réseau de téléphonie fixe sur l'ensemble du territoire a culminé en 2016 à 14.000 abonnés (<https://www.indexmundi.com/map>), soit 0,10% de pénétration téléphonique. Or cette dimension infrastructurelle, qui inclut l'accès aux infrastructures physiques (eau, énergie, routes, etc.), financières et technologiques, devrait être un pré requis pour le développement du commerce au Tchad.

Plusieurs contraintes entravent le développement des chaînes de valeur. Ces contraintes suivantes ont été répertoriées dans le cadre des différentes études sur les filières. Sont cités pour les filières agricoles, les aléas climatiques, la pression des ravageurs, maladies et parasites, la baisse de la fertilité, le problème foncier, le manque de crédits agricoles, la faiblesse de l'organisation paysanne, l'insuffisance des moyens de stockage et de conservation, les réticences aux innovations techniques, les coûts élevés des inputs, l'insuffisance de formation et d'information du monde rural, l'enclavement des zones de production, vétusté du parc automobile, prélèvements illicites, etc.

Pour les filières pastorales, on note les modes d'exploitation du troupeau de type traditionnel, le manque de pâturage à certaines périodes de l'année, le manque ou l'insuffisance d'eau, habitat précaire ou inexistant soumettant les animaux aux intempéries, aux mouches et moustiques, manque de formation et de sensibilisation des éleveurs, difficultés de transferts des fonds du Nigeria, surtaxation du bétail, qualité médiocre des cuirs et peaux due aux mauvaises conditions de traitement, coûts élevés de transport aérien pour l'acheminements des produits dérivés, etc. En effet, le pays est enclavé et les régions-programmes souffrent d'importants déficits d'infrastructures hydriques, routières et logistiques. Comme on peut le constater le niveau d'informalité, les difficultés d'accès aux marchés extérieurs et la lenteur de l'intégration au niveau de la sous-région sont exacerbées par ces infrastructures de transport et de logistique commerciale inadéquates et coûteuses ainsi que par l'insécurité aux frontières.

L'insuffisance des services de transport aérien intra-africain pourrait aussi entraver la libéralisation totale des avantages de la ZLECAf. Et le marché unique africain du transport aérien (MUTAA), lancé le 28 janvier 2018 et qui compte actuellement 34 États -dont le Tchad-membres signataires de l'engagement solennel, entend accroître cet énorme potentiel pour faciliter l'intégration du continent et ainsi éliminer les barrières non physiques qui entravent le développement durable des services de transport aérien sur le continent. 18 des 34 États membres ont en outre signé un mémorandum de mise en œuvre visant à supprimer les restrictions dans les accords bilatéraux sur les services aériens (ABA) existants qui sont contraires à la décision Yamoussoukro (YD).

Une analyse mondiale des chaînes de valeur révèle que les chaînes tchadiennes de valeur « sésame » et « gomme arabique » se trouvent face à de graves lacunes en

matière de production, de qualité et de parts de marché. Les maillons les plus faibles de la chaîne se trouvent dans le segment de la production, qui est déconnecté des spécifications des acheteurs et des dynamiques mondiales et régionales. Les producteurs subissent d'importantes pressions de la part des grossistes et des exportateurs qui contrôlent les relations avec les acheteurs et la logistique. Parallèlement, les exportateurs ne réinvestissent pas leurs gains dans la modernisation, ne bénéficient d'aucun soutien public, n'ont pas accès au prêt (à cause des difficultés d'accès au financement) et exercent des pressions sur leurs fournisseurs pour maintenir des coûts de transaction bas et un niveau élevé de revenus. La chaîne de valeur « viande-bétail » reste aussi peu dynamique, aussi bien à l'échelle sous régionale qu'à l'échelle mondiale, en raison de la faible valorisation de ses différents produits et sous-produits (lait, cuirs et peaux), de l'importance des échanges non officiels (près de 60 % de ses exportations). Somme toute, le principal handicap du Tchad dans les échanges avec ses voisins, est la faible productivité de sa production agropastorale, l'état de son réseau routier et son enclavement.

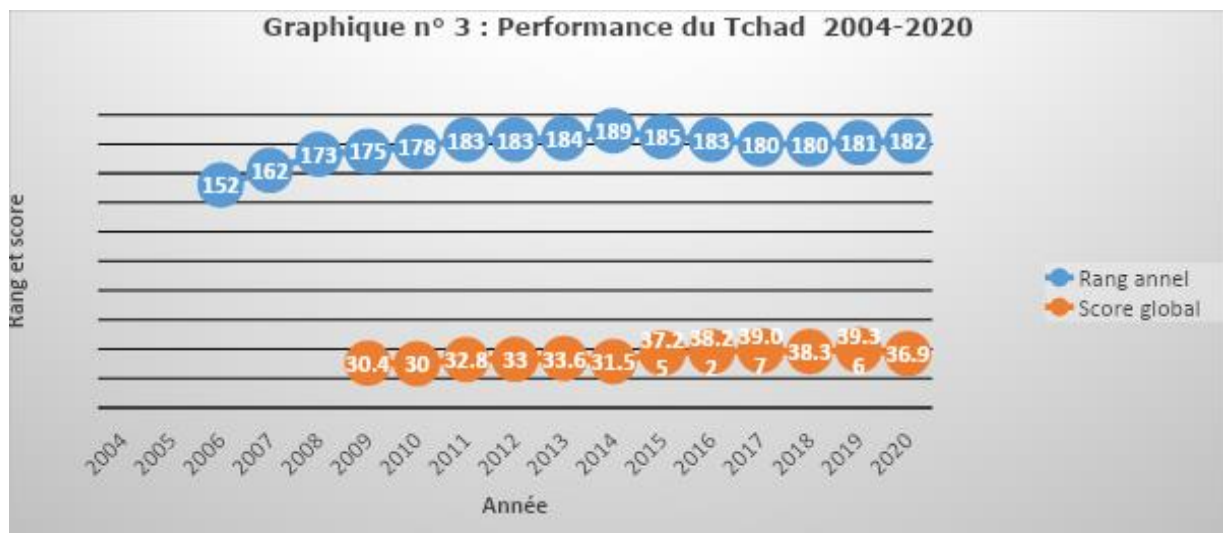
#### **2.4.4. Climat des affaires**

Le Tchad s'est engagé depuis plus de deux décennies dans des réformes visant à améliorer l'environnement dans lequel évoluent les opérateurs économiques. Le pays s'est doté de cadres juridiques de base attractifs pour les investisseurs privés, notamment par des accords bilatéraux et multilatéraux en matière de garantie des investissements, de règlement de différends relatifs aux investissements, ainsi que par des conventions. Les aspects les plus marquants de cadres juridiques et institutionnels pour la réglementation économique au Tchad sont :

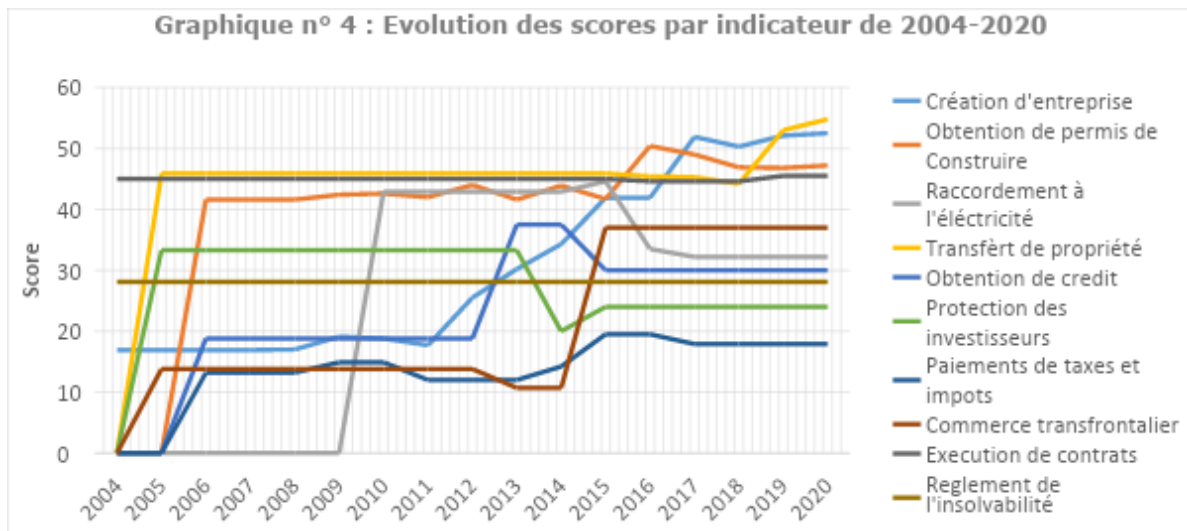
- La Convention de New -York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales internationales, conclues en 1958 sous les auspices des Nations Unies ;
- L'Adhésion à la Cour de Justice Communautaire de la CEMAC ;
- L'Adhésion à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de la CEMAC ;
- La Convention portant création de la commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ;
- L'Adhésion aux Actes uniformes de l'OHADA portant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;
- La Charte Communautaire des Investissements ;
- La Charte des Investissements de la République du Tchad ;
- La Loi n° 06/PR/84 du 12 avril 1984 portant Statut des commerçants et ses textes d'application ;
- L'Accord de Cotonou du 23 juin 2000 signé avec l'Union Européenne ;
- La Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA) de mai 2000 visant à soutenir l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain ;
- Le nouveau Code Général des Impôts 2016 ;
- Le Code Douanier ;
- Le Code du Travail ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La Réglementation des changes ;
- La Loi sur la protection de l'Environnement ;
- La Loi sur les Hydrocarbures ;
- Le Code Minier ;
- Le Projet du code du commerce ;

- Le projet de loi relative à la liberté des prix et à la concurrence ;
- Le projet de loi relative à la création d'une agence de la normalisation et de la métrologie ;
- Les différentes réglementations de la CEMAC dont notamment la réglementation sur les pratiques commerciales anticoncurrentielles et celles sur les pratiques étatiques affectant le commerce entre les Etats membres ;
- Accord avec l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI) ;
- Accord avec l'Agence Internationale pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) ;
- Loi portant sur l'introduction et la réglementation des opérations de financement par crédit-bail destinées aux PME et PMI ;
- La création du guichet unique des affaires foncières pour simplifier drastiquement les procédures d'obtention des titres de propriété ;
- La mise en place d'un cadre de dialogue Public-Privé, le FODEP ;
- La mise en place du Conseil Présidentiel pour l'amélioration du Climat des Affaires au Tchad et de l'Observatoire pour l'amélioration du Climat des Affaires au Tchad ;
- L'adoption d'un code régissant les Partenariats Publics Privés (PPP),
- La création du Conseil Présidentiel pour l'amélioration du climat des affaires (CPACAT) et de l'Observatoire du climat des affaires, etc.

En effet, un climat des affaires efficient reste essentiel pour le développement économique et social du Tchad. Cependant et pendant des années, le Tchad a occupé les derniers rangs dans le classement Doing Business, comme on peut le remarquer sur les graphiques ci-dessous de la performance du Tchad et de l'évolution des scores des indicateurs Doing business Tchad de 2004-2020.



Source : Données Doing Business



Source : Données Doing Business

L'analyse du graphique portant sur 'évolution des scores par indicateur ci-dessus permet de faire le constat que de nombreux efforts ont été entrepris par le Tchad durant les deux (2) décennies. Cependant pour atteindre les meilleures performances, il faut non seulement rendre les réformes plus visibles mais aussi leur donner du rythme. Les performances enregistrées dans le cadre du classement Doing Business sont liées aux réformes engagées pour améliorer le climat des affaires et les économies sont de plus en plus nombreuses à répondre au défi des réformes.

#### 2.4.4.1. Création d'entreprise

L'indicateur de création d'entreprise mesure le nombre de procédures, les délais, les coûts et l'apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée. Au Tchad, selon le rapport Doing Business 2020, il faut en moyenne 8 procédures d'une durée de 58 jours, et un coût et un capital initial minimum versé équivalant respectivement à 169 % (169,3 % pour les femmes) et 25,3% du revenu par habitant, pour créer une entreprise. Le Tchad est classé 186<sup>ème</sup> sur 190 pays.

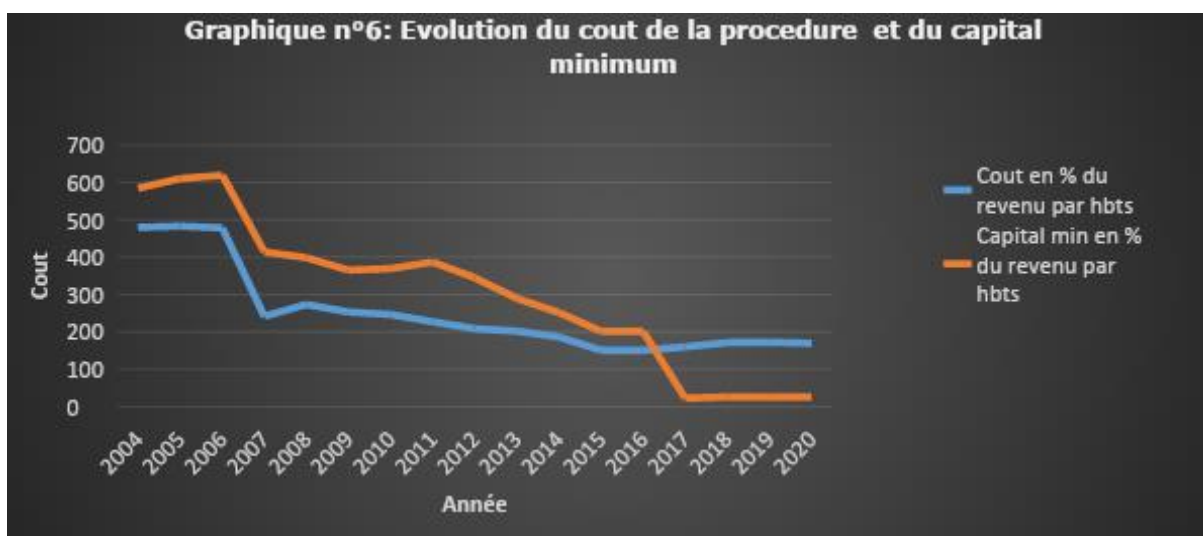
La mise en place d'un Guichet Unique de Création d'Entreprise au sein de l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) a permis la simplification des procédures (procédure unique de création d'entreprise avec la suppression du CFE et suppression des frais relatifs) et la réduction du nombre de procédures de création d'entreprises. L'indice « création des entreprises » a obtenu la plus forte note (+4) en 2018 mettant ainsi en exergue les résultats des actions menées pour faciliter la création des entreprises. Plusieurs aspects de l'enregistrement des entreprises ont été améliorés dont la suppression de l'exigence d'un certificat médical et en remplaçant l'exigence d'une copie du casier judiciaire des fondateurs avec un pour une déclaration sous serment au moment de l'enregistrement de la société, la réduction du capital minimum exigible pour la SARL de 1.000.000 FCFA à 100.000 F CFA, la réduction des frais d'enregistrement des statuts de 3 % à 1,5 %, la fusion de la procédure d'enregistrement des statuts par les services des Domaines avec la procédure du GUCE, le passage chez le notaire pour l'élaboration des statuts de la société est rendu optionnel par l'introduction des actes sous seing privé, etc.

Les annonces légales sont publiées gratuitement en ligne permettant ainsi de limiter les frais de publication dans les journaux. Le nouveau code de travail a été adopté en 2018 prend en compte la réduction des délais de traitement des contrats de travail

et d'examen des règlements intérieurs par l'inspection du travail de 30 à 7 jours. Les graphiques donnent l'évolution des différentes composantes de l'indicateur sur la période 2004-2020. Grâce au guichet unique (2011) et à l'adoption des procédures simplifiées, les coûts de procédures sont beaucoup plus bas. Des efforts restent à fournir sur le nombre et le délai des procédures.



Source : Données Doing Business



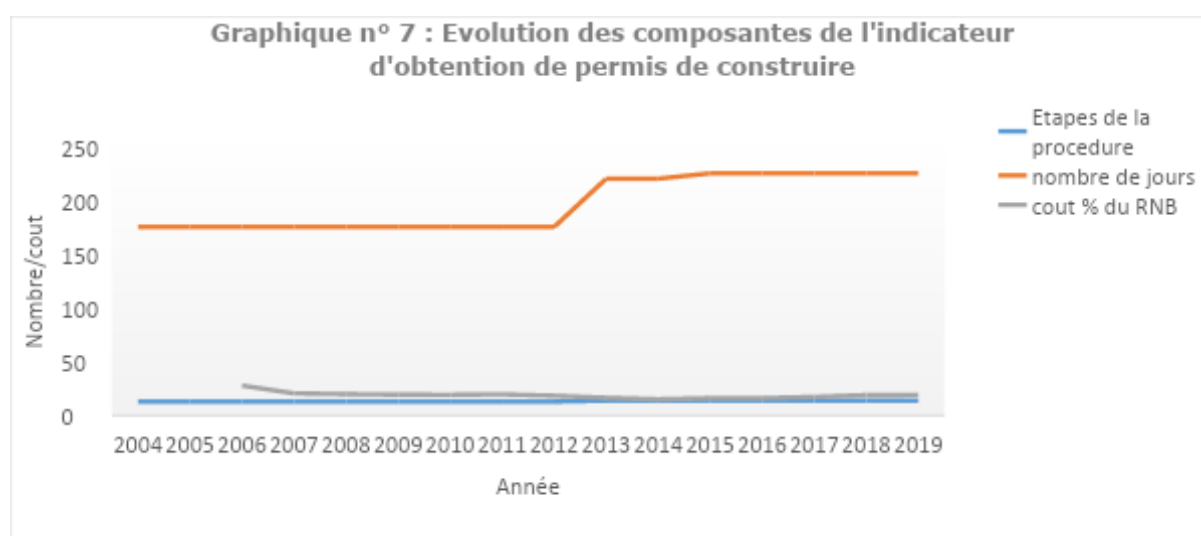
Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.2. Obtention d'un permis de construire

Les différentes composantes de l'indicateur d'obtention d'un permis de construire sont le nombre de procédures, les délais et les coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire. Il s'agit des réformes concernant la délivrance de permis de construire sur la simplification des procédures et l'amélioration de la coordination entre les différents organismes impliqués dans le processus. Le Décret n°1399/PR/MATDHU/2018 portant réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme a été signé en date du 28 juin 2018 cependant il reste la signature des arrêtés d'application dudit Décret notamment : i) l'Arrêté relatif aux modalités d'application du décret ci-dessus ; ii)

l'Arrêté ministériel conjoint prescrivant les formulaires et modèles administratifs à utiliser pour les demandes d'actes d'urbanisme et les formalités y afférentes ; iii) Arrêté portant composition des dossiers de demande des actes d'urbanisme, et la révision de l'Arrêté portant création, attribution, composition et fonctionnement de la commission technique d'instruction de demandes de permis de construire dans la ville de N'Djamena ainsi que l'adoption des formulaires des actes d'urbanisme.

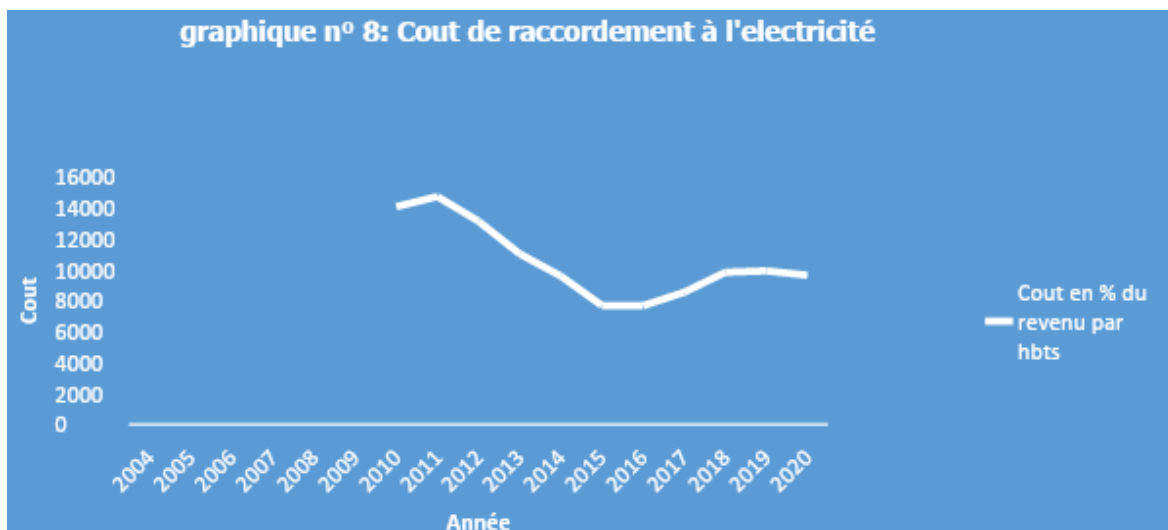
Selon le rapport Doing Business 2020, le Tchad est classé 174<sup>ème</sup> sur 190 pays. Il faut en moyenne 14 procédures d'une durée de 226 jours (145,5 jours en moyenne au niveau de l'Afrique Subsaharienne), et un coût et un capital initial minimum versé équivalant respectivement à 169 % (169,3 % pour les femmes) et le coût (% de la valeur de l'entrepôt) de 18,8% contre 8,9% en moyenne en Afrique Subsaharienne. Le graphique ci-dessous, portant sur le nombre des procédures et de jours ainsi que les coûts permettent de faire un constat selon lequel il reste encore de nombreux efforts à faire par le Tchad pour atteindre les meilleures performances.



Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.3. Raccordement à l'électricité

Les procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, la fiabilité de l'approvisionnement en électricité et la transparence des tarifs sont les composantes de l'indicateur de raccordement à l'électricité. Selon le rapport Doing Business 2020, le Tchad est classé à la 180<sup>ème</sup> place sur 190 pays. S'il faut en moyenne 6 procédures d'une durée de 67 jours (5,2 procédures d'une durée de 109,6 jours en moyenne au niveau de l'Afrique Subsaharienne et 4,4 procédures d'une durée de 74 jours pour les pays de l'OCDE), le coût d'un branchement équivaut 9928,6% du revenu par habitant (3187,6% en Afrique Subsaharienne et 61% dans les pays de l'OCDE). Le graphique ci-dessous portant sur le nombre des procédures et de jours ainsi que les coûts montre que les coûts d'un branchement électrique restent fortement élevés. En plus l'indice de la transparence et facilité d'accès aux tarifs électriques affiche une valeur de 0/8, traduisant les difficultés des entreprises. D'ailleurs la production et la publication par la SNE des frais de raccordement en ligne sur le site web de l'ANIE sont inscrites dans la matrice des reformes.

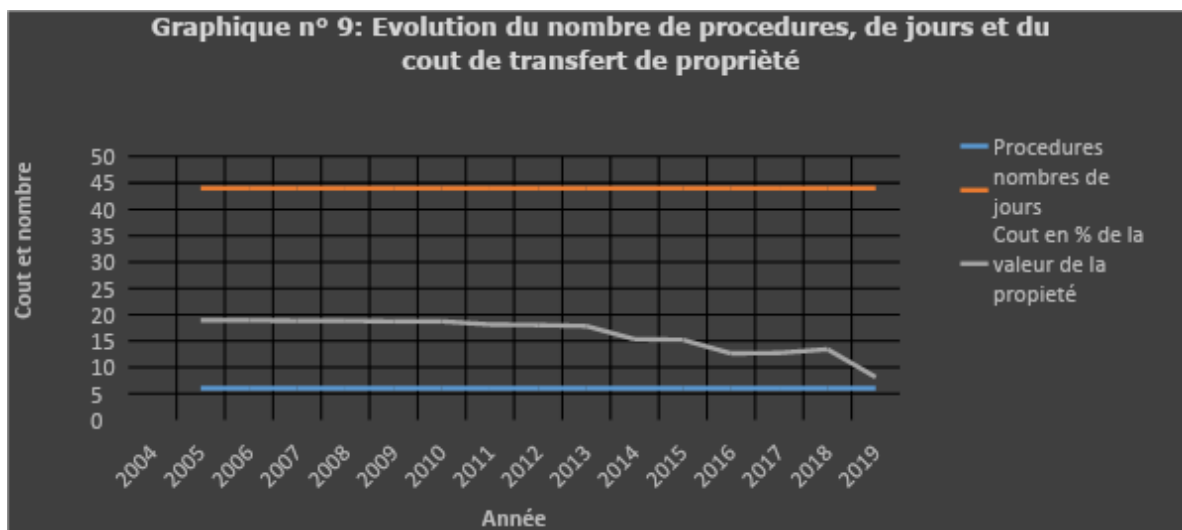


Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.4. *Transfert de propriété*

L'indicateur du transfert de propriété porte sur les procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et la qualité du système d'administration foncière. La sécurisation des droits de propriété et un enregistrement efficace constituent des atouts à même de favoriser l'investissement et de faciliter le commerce. Une étude menée en Argentine a révélé une augmentation des taux d'investissement atteignant 47 % lorsque les propriétés font l'objet d'un enregistrement formel (Doing Business au Maroc).

En 2014, le Tchad a facilité le transfert de propriété en abaissant la taxe de transfert de propriété ; réduction du coût de transfert des biens en abaissant les droits de transfert de propriété de 15 à 10 %, réduction des droits d'enregistrement de la propriété de moitié (LF) et réduction de la redevance d'archivage des titres de propriété de 50.000 FCFA (LF). Selon le rapport Doing Business 2020 qui classe le pays à la 131ème place sur 190 pays, le temps nécessaire à l'enregistrement d'une propriété au Tchad est de 29 jours et il faut en moyenne 8 procédures. Le cout d'enregistrement est de 8,1% de la valeur de la propriété. Cette meilleure performance est due au fait que le Tchad a accéléré l'enregistrement des propriétés en réduisant le temps requis pour le transfert de propriété, comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous en 2019. En effet, la création du Guichet Unique des affaires foncières a simplifié drastiquement les procédures d'obtention des actes de propriété au Tchad.



Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.5. *Obtention de prêts*

Le Tchad occupe le 130<sup>ème</sup> rang sur 190 pays avec un score de 30/100 dans cet indicateur d'obtention de prêts qui évalue les lois sur le nantissement de biens meubles et le système d'information sur la solvabilité. En 2012, l'accès au crédit au Tchad a été amélioré grâce à des modifications de l'Acte uniforme OHADA sur les transactions garanties qui élargissent la gamme des actifs utilisés comme garantie (y compris les actifs futurs), étendent la sûreté au produit de l'actif d'origine et introduisent la possibilité de recours à l'amiable mise en vigueur. Selon le rapport Doing Business 2020, le Tchad a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en établissant un cadre à travers la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale pour l'octroi de licences et l'exploitation de bureaux de crédit. En effet dans les pays dotés de lois efficaces sur les sûretés et d'un registre central d'information sur le crédit, les banques sont plus susceptibles d'accorder des prêts. Comme dans les autres économies de l'OHADA, le Tchad devra se concentrer désormais sur la centralisation et la modernisation de leurs registres de garantie afin de garantir l'accès des utilisateurs aux informations les plus récentes et l'opposabilité aux tiers des titres des créanciers individuels.

#### 2.4.4.6. *Protection des investisseurs minoritaires*

L'indicateur de protection des investisseurs minoritaires traite des droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées et dans la gouvernance d'entreprise. Il s'agit de la moyenne simple des scores sur l'indice de réglementation des conflits d'intérêts et l'indice de gouvernance des actionnaires. Le score moyen du reste de l'Afrique subsaharienne, par exemple, est de 4,5 points ; un score moyen de 4,8 points sur l'indice de réglementation des conflits d'intérêts et un score moyen de 3,8 sur l'indice de gouvernance des actionnaires. En 2015, le Tchad a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en introduisant les actionnaires minoritaires dans le conseil d'administration et en permettant aux actionnaires d'inspecter les documents relatifs aux opérations avec les parties liées et de nommer des auditeurs pour inspection de ces transactions.

Le Tchad avec 24 points sur 100 occupe la 170<sup>ème</sup> place sur 190 pays, selon le rapport Doing Business 2020. Dans le détail, le Tchad obtient 7/10 pour l'indice de divulgation, 1/10 au niveau de l'indice de responsabilité des administrateurs, 4/10 pour l'indice de facilité des actionnaires et 0/10 pour les indices des droits des actionnaires, de propriété et de contrôle, de transparence des entreprises. Comme dans les pays qui ont réalisé de bons scores, les efforts devraient porter sur le renforcement de la protection des investisseurs minoritaires en exigeant une plus grande divulgation des transactions avec les parties intéressées, le renforcement des recours contre les administrateurs intéressés, l'élargissement de l'accès aux informations sur les sociétés avant le procès, le renforcement des droits des actionnaires et leur rôle dans les grandes décisions d'entreprise, la clarification des structures de contrôle et l'exigence d'une plus grande transparence.

#### 2.4.4.7. Paiements des taxes et impôts

Les paiements, les délais et le total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation fiscale ainsi que les procédures postérieures à la déclaration sont les composantes de l'indicateur des paiements des taxes et impôts. En fait, cet indicateur prend en compte toutes les taxes et impôts, y compris les cotisations obligatoires qu'une entreprise moyenne doit payer ou qui lui sont retenues chaque année, et évalue les démarches administratives nécessaires pour leur paiement. En 2011, des réformes ont été mises en œuvre dans le domaine des impôts sur les entreprises et des taux de cotisation de sécurité sociale. Selon le rapport Doing Business 2020, le Tchad occupe le 188<sup>ème</sup> rang sur 190, avec un score de 17,9/100. Comme le montre le tableau ci-dessous, le total à payer (% du bénéfice brut) est de 63,5% contre 39,9 % dans les pays de l'OCDE et les délais de 834 jours contre une moyenne de 280,6 jours et 158,8 jours respectivement dans la région subsaharienne et les pays de l'OCDE.

**Tableau n° 7 : Indicateur du paiement des taxes et impôts**

Indicateur	Tchad	Afrique Sub-Saharienne	OCDE
Paiements (nombre par année)	54	36,6	10,3
Délai (heure par année)	834	280,6	158,8
Total à payer (% du bénéfice brut)	63,5	47,3	39,9
Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100)	13,1	54,7	86,7

Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.8. Commerce transfrontalier

L'indicateur sur le commerce transfrontalier mesure les délais et les coûts associés au respect de deux types de procédures - les procédures de commerce transfrontalier et des exigences en matière de documentation - sur la base d'un cas de Graphique spécifique pour l'importation ou l'exportation d'une cargaison de marchandises. Il s'articule autour de 8 critères différents en tout : Délais/coûts (2) x Respect des procédures de commerce transfrontalier/des exigences en matière de documentation (2) x Importation/Exportation (2). L'indicateur du commerce transfrontalier représente celui ayant la plus grande incidence sur les douanes. Doing Business évalue les économies sur la 'facilité à y faire des affaires', en utilisant le score qu'ils ont obtenu par rapport à leur « distance de la frontière », qui vise à illustrer, en termes relatifs, la distance d'une économie donnée par rapport à une 'frontière' représentant

la valeur de référence de la meilleure performance observée à travers l'ensemble des pays couverts par l'exercice Doing Business.

Selon le rapport 2020, le Tchad occupe le 173<sup>ème</sup> rang sur 190 pays avec un score 37/100. Les procédures requises pour une opération d'exportation nécessitent un délai moyen de 172 heures et un coût de 1289 dollars US. Les procédures requises à l'importation nécessitent quant à elles en moyenne 434 heures pour un coût de 2256 dollars US. Dans les économies de l'OCDE, les procédures d'exportation nécessitent 14,9 heures et un coût de 170 dollars US et celles d'importation 11,9 heures et un cout de 118,6 dollars US. Déjà en 2014, l'introduction de nouveaux documents d'exportation et d'importation a rendu le commerce transfrontalier plus difficile.

\*

**Tableau n° 8 : Commerce transfrontalier au Tchad - Score**

Indicateur	Tchad	Afrique Subsaharienne	OCDE
Délai à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	106	97,1	12,7
Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	983	603,1	136,8
Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	66	71,9	2,3
Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	306	172,5	33,4
Délai à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure)	271	126,2	8,5
Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD)	1407	690,6	98,1
Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure)	163	96,1	3,4
Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD)	849	287,2	23,5

Source : Données Doing Business

#### 2.4.4.9. Exécution des contrats

L'indicateur Exécution des contrats mesure les délais et les coûts de règlement d'un litige commercial et la qualité des procédures judiciaires. Le coût se décompose en frais de justice, frais d'exécution et frais d'avocat. En 2018, le Tchad a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi qui régleme tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de règlement des différends. Selon le rapport Doing Business 2020, le règlement des litiges commerciaux dure en moyenne 743 jours, soit plus de 2 ans. Ce délai varie entre 654 jours en Afrique Subsaharienne et 589,6 dans les pays de l'OCDE. Le coût de règlement d'un litige commercial est de 45,7% de la valeur de la demande. L'exécution des contrats au Tchad coûte en moyenne deux fois plus que dans des économies de l'OCDE. Le score du Tchad sur l'indice de la qualité des procédures judiciaires est de 7,0 sur 18 points possibles

#### 2.4.4.10. Règlement de l'insolvabilité

Les délais, les coûts, les résultats, les taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et la solidité de la législation dans le domaine constituent les composantes de l'indicateur de règlement de l'insolvabilité. En 2017, le Tchad a facilité la résolution de l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière, une procédure simplifiée et une procédure de règlement préventif pour les petites entreprises. Selon le rapport

Doing Business 2020, le règlement de l'insolvabilité dure en moyenne 4 ans et coûte 60 % de la valeur du patrimoine du débiteur au Tchad.

#### **2.4.5. Questions transversales**

##### *2.4.5.1. La promotion féminine*

Le Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural TCHAD (FAO, 2018) indique que le Tchad est partie prenante aux instruments nationaux, régionaux et internationaux qui matérialisent la volonté de la communauté internationale de réduire toutes les formes d'inégalité et dont leur mise en œuvre fait obligation aux Etats-parties. Il s'agit de : la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard de la Femme CEDEF (1979) ; la Plateforme d'Actions de Dakar (1994) ; le Programme d'Actions de Beijing (1995) ; le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuple relatifs aux droits de la femme africaine ; le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuple relatifs aux droits de la femme africaine (2003) ; la Déclaration Solennelle des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur l'Egalité entre les hommes et les Femmes en Afrique de l'Ouest (2004) ; la Politique Genre de l'Union Africaine (2008). Au niveau national, les instruments nationaux de l'engagement du Tchad en faveur du genre sont : la Constitution de la République du Tchad ; la Loi 038 portant sur le Code du travail ; le Code électoral du 18 septembre 2000, révisé par la loi n°003/PR/2009 du 07 janvier 2009, modifiée par la loi n°007/PR/2010 du 08 février 2010 portant modification de certaines dispositions de la loi n°003 ; l'Ordonnance interdisant 029/PR/2015 portant interdiction du mariage des enfants ; la Politique Nationale Genre, la Stratégie de protection sociale ; la Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre ; la Stratégie nationale de micro finance inclusive, etc.

Cependant les chiffres relatifs à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au Tchad montrent une inégalité hommes-femmes chez les cadres supérieurs et les propriétaires d'entreprises. En effet, 97 % des entreprises soient détenues par les hommes contre 3 % pour les femmes, 27,9 % des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes contre 72,1 % pour les hommes. Dans le même temps, le taux de participation de la population active est plus élevé chez les hommes (74,6 %) que chez les femmes (48,5 %). Les femmes ont une faible représentation au Parlement ou elles sont seulement 28 sur un total de 188 députés soit 14,9 %. De même, seuls 17,4 % des postes ministériels sont occupés par des femmes. En ce qui concerne l'accès au crédit auprès des institutions financières, il touche 23 % des femmes contre 29,8 % pour les hommes. En outre, 37,6 % des femmes ont accès à la terre contre 59,6 % des hommes (CEA, 2018). En ce qui concerne le domaine de l'industrie, les femmes représentent (12,9%) et les hommes 6,2% car elles travaillent dans les activités de transformation alimentaire (INSEED, 2011). L'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad (AFCCET), par exemple, compte environ 10 000 femmes réparties dans 1250 organisations (groupements, groupements à vocation coopérative, coopératives) et ses membres sont actives dans le commerce des biens et des services, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, et donc présentes dans les exportations et le commerce transfrontalier.

Ces chiffres montrent que les femmes continuent généralement à faire face à des obstacles importants qui les empêchent de participer au secteur formel et d'accéder aux chaînes de valeur. Or la ZLECAF s'engage à assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'Accord définit les attentes des entreprises en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail, sur le marché et dans la communauté et reconnaît l'importance de l'égalité

des sexes en tant qu'élément essentiel du développement durable. La stratégie nationale de promotion du secteur privé prône la promotion de l'entrepreneuriat des groupes vulnérables (jeunes, femmes) comme moyen d'activer le potentiel créatif et productif de cette catégorie de la population qui est la plus importante et malheureusement sous employée du fait de nombreux blocages au rang desquels l'accès au financement.

#### 2.4.5.2. *Droits de l'homme*

Le Tchad est signataire d'un nombre d'importants textes juridiques garantissant l'État de droit et les droits humains, mais d'autres instruments internationaux indispensables à la promotion et la protection des droits humains ne sont pas encore ratifiés et codifiés en lois nationales. Cependant, un grand nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits humains ne sont pas encore signés, ratifiés ou adoptés. Le Rapport d'Évaluation et le Programme National d'Action du Tchad (MAEP, N° 19) en fait le point et il s'agit, entre autres, de la Convention sur les droits politiques de la femme (1952), le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres traitements et peines cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative au statut des réfugiés, le Protocole relatif au statut des réfugiés, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes, la Charte africaine sur les valeurs et principes du service public, la Charte africaine de la Jeunesse, le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et le Protocole se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a été créée par la loi 003/PR/1994. La loi portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) de décembre 2017 la dote du mandat de promotion et de protection des droits humains, de larges pouvoirs d'investigation des cas de violation des droits de l'homme, et de l'indépendance d'action.

L'étude ex ante de l'impact de la ZLECAf sur les droits de l'homme (CEA, Fondation Friedrich-Ebert et HCNUDH, Octobre 2017) a préconisé de donner la priorité aux préoccupations de tous les membres de la société concernant leurs droits fondamentaux dans la négociation, la rédaction et l'application de l'accord sur la ZLECAf, grâce à des processus inclusifs, consultatifs et participatifs. Elle a abordé les questions suivantes : i) quelles sont les mesures liées à la ZLECAf qui sont le plus susceptibles d'affecter les groupes vulnérables recensés? ii) quels types d'impacts sur les droits de l'homme pourraient découler des mesures choisies? iii) quelles mesures les États qui négocient la ZLECAf peuvent-ils prendre pour maximiser les avantages de celle-ci et réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur les droits de l'homme ? iv) quelles mesures de suivi, notamment pour le suivi et l'établissement de rapports, peuvent garantir le plus utilement que les mécanismes de la ZLECAf seront compatibles avec les droits de l'homme ? et, v) quels sont les enseignements pouvant être tirés des négociations de la ZLECAf jusqu'à présent au regard de l'amélioration des principes démocratiques et de la définition d'une politique inclusive du commerce et de l'investissement en Afrique?

Des recommandations de l'étude aux négociateurs, il ressort la nécessité d'assurer de vastes consultations, dans la participation, aux négociations et à la mise en œuvre de la ZLECAf ; la collecter les données ; l'intégration et le traitement des effets

désagrégés des mesures relatives au commerce et à l'investissement ; la reconnaissance expresse du rôle des femmes ; l'estimation des gains et pertes potentiels de recettes publiques ; l'amorce d'une libéralisation échelonnée, stratifiée et ciblée ; préserver une marge de manœuvre dans le choix des politiques ; la prévision des mécanismes d'ajustement pour garantir que les groupes vulnérables ne seront pas affectés par les changements structurels et réglementaires introduits par l'Accord ; un suivi et une évaluation des impacts de la ZLECAF, etc.

#### 2.4.5.3. *Environnement et changement climatique*

Pays sahélien et semi-désertique, le Tchad a adhéré et ratifié un certain nombre de Conventions et Accords Internationaux relatifs à la préservation de l'environnement et à la gestion rationnelle des ressources naturelles tant au niveau africain qu'international qui relèvent, soit de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.) ou de l'Union Africaine (UA).

Au niveau de l'Afrique, les principaux engagements souscrits sont:

- La Convention Africaine pour la Conservation de la nature et des Ressources naturelles du 16 septembre 1968 (Alger) qui est devenue la Convention de Maputo ;
- La Convention portant création du Comité inter Etat de lutte contre la sécheresse dans le Sahel du 12 septembre 1973 ;
- L'Accord sur le règlement commun de la faune et de la flore du 03 décembre 1977 à Enugu, Nigéria ;
- La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, signée en Janvier 1991 et ratifiée en Avril 1998 ;

Les Conventions sous l'égide des Nations Unies sont:

- La Convention sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (1968) ;
- La Convention de Vienne sur la protection de la couche d'Ozone (1989) ;
- La Convention sur la protection des végétaux (1989) ;
- La Convention sur la diversité biologique (1993) ;
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (1994) ;
- La Convention -cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1993) ;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ ou la désertification en particulier en Afrique (1996) ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (1998) ;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1998).
- Les conventions sur les Polluants Organiques Persistants qui regroupent la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants signée le 16 mars 2002 et ratifiée le 10 mai 2004, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international signée le 11/09/1998 et ratifiée le 10/03/2004, la

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination signée le 27 janvier 1992 et a ratifié le 03 Octobre 2004;

- La Convention de Minamata sur le Mercure signée le 25 septembre 2014 et ratifiée le 10 août 2015.

Des instruments juridiques ont été élaborés et adoptés pour la mise en œuvre des politiques de développement dont :

- L'Ordonnance n° 14/63 du 28 Mars 1963 réglementant la chasse et la protection de la nature, modifiée par l'ordonnance PR/EFTC du 21/01/66 en matière de la protection de la faune;
- La Loi n° 23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux et la Loi n° 24 du 22 juillet 1967 sur les limitations des droits fonciers;
- La Loi 36/PR/94 du 3 décembre 1994 portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations et la fiscalité et son décret d'application n°107/MTE/DG/97 du 14 Mars 1997;
- La Loi n°14/PR/98 du 17 juillet 1998 portant définition des principes généraux de la protection de l'environnement et de gestion durable des Ressources naturelles;
- La Loi 016/PR/99 portant "Code de l'Eau" du 18 Août 1999;
- La Loi 14-PR-2008 portant régime forêt, faune et ressources halieutiques.

Du point de vue institutionnel, hors le Ministère de l'Environnement qui assure la mission régalienne de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, un Haut conseil National pour l'Environnement (HCNE), sous la Présidence du Premier Ministre définissait les politiques nationales en matière d'Environnement.

L'arsenal juridique et institutionnel mis en place par le Tchad témoigne de la volonté des autorités tchadiennes de faire face aux effets des phénomènes de dégradation et d'épuisement des ressources naturelles, de baisse des productions agricoles, d'érosion de la biodiversité avec de conséquences en termes d'insécurité alimentaire et d'exacerbation des situations de conflits communautaires, voire de pauvreté, surtout dans les milieux ruraux où vivent plus de 75% de la population totale. De facto, la question de l'environnement se pose comme un critère à prendre en compte dans le cadre de la ZLECAf.

Conformément aux engagements, le Tchad a élaboré et mis en œuvre des politiques, stratégies et plans qui abordent les impacts du changement climatique :

- La 1ère Communication Nationale sur les changements climatiques en 2001 et la 2ème en 2012 ;
- Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN-LCD) adopté en 2000 dont les quatre objectifs prioritaires sont : le développement durable des filières, la sauvegarde des écosystèmes menacés, la lutte contre la désertification et la gestion des risques ;
- Le Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) présenté en 2009 ;
- La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) devenue CDN après l'entrée en vigueur de la ratification de l'Accord de Paris le 12 janvier 2017;
- Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (2016 - 2022) ;

- Le Plan d'Action pour la mise en œuvre du Cadre National pour les Services Climatiques du Tchad (2016-2020) ;
- La Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatique (SNLCC) au Tchad e 2017 ;
- La Politique Nationale de l'Environnement (PNE), 2017 ;
- Le Plan National d'Adaptation;
- La Mise à jour de la CDN (2020-2030).

Le Plan National de Développement (PND 2017-2021) issu de la Vision 2030 considère l'adaptation et l'atténuation des impacts liés aux changements climatiques comme une priorité. La prise en compte des changements climatiques est également intégrée aux différentes politiques et stratégies sectorielles. Le Ministère de l'Environnement et de la Pêche a initié en 2016 le processus de formulation de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatique (SNLCC) au Tchad. La stratégie est bâtie autour de 5 axes stratégiques que sont (i) renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux ; (ii) promouvoir des actions d'atténuation des changements climatiques; (iii) prévenir les risques et gérer les phénomènes climatiques extrêmes ; (iv) renforcer les capacités institutionnelles, techniques, scientifiques et décisionnelles des institutions et des acteurs en matière de lutte contre les changements climatiques ; (v) renforcer les instruments et les capacités de mobilisation des financements liés au climat.

Le Gouvernement du Tchad a présenté une actualisation de sa CDN de 2015 pour la période 2020-2030, conformément aux articles 4.2 et 4.1 de l'Accord de Paris, aux paragraphes 23 et 24 de la décision 1/CP.21 et aux autres dispositions pertinentes de l'Accord. La CDN, les Communications Nationales aussi bien que le Plan National d'Adaptation (PNA) sont les principaux moyens de communication que le Gouvernement utilise pour informer la communauté internationale des actions qu'il entend mener pour faire face aux changements climatiques.

La protection de l'environnement est inscrite dans la Constitution tchadienne (Articles 47 et 52 et Loi N°014/PR/1998). Le Tchad est par ailleurs signataire d'accords et de conventions internationales en matière de climat. La prise en compte des changements climatiques est également intégrée aux différentes politiques et stratégies sectorielles. Cependant, comme ailleurs, l'opérationnalisation des documents cadres reste peu visible. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre des politiques et stratégies en matière de changements climatiques sont extrêmement limitées. Les politiques sectorielles ne peuvent pas non plus être opérationnalisées faute de financement. L'Etat tchadien demeure fortement centralisé et les faiblesses identifiées au niveau central se retrouvent amplifiées au niveau déconcentré.

Selon l'indice mondial des risques climatiques 2018, entre 1997 et 2006, les catastrophes naturelles ont coûté au Tchad 49 millions de dollars de dommages par an en moyenne. Compte tenu de la fragilité de ses écosystèmes, le pays continuera d'être confronté à des difficultés s'agissant de développer et de maintenir des systèmes alimentaires durables. Les populations rurales sont particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Les intérêts concurrents des agriculteurs et des éleveurs sont de plus en plus difficiles à concilier. Le Conseil constitutionnel a rejeté le projet de loi portant sur le code pastoral, adopté par l'Assemblée nationale le 11 novembre 2014 malgré les critiques de l'opposition et de la société civile, a d'abord été décrié par le chef de l'Etat qui a demandé son retrait début décembre.

#### 2.4.5.4. Technologie et innovation

Les systèmes de production et les modes d'exploitation extensifs n'ont guère évolué depuis les années 50 (charrue) et 60 (fertilisants, produits phytosanitaires). Les producteurs tchadiens ont un faible accès aux services, aux connaissances et aux technologies dont ils auraient besoin pour améliorer leur productivité. Comme le souligne le rapport sur « les progrès technologiques permettent de mettre au point des solutions durables aux défis, tant économiques qu'écologiques, tels que la création d'emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. Favoriser une industrie durable, ainsi qu'investir dans la recherche et l'innovation scientifiques, constituent deux moyens importants pour faciliter le développement durable.

L'Indice des Capacités en Afrique est un aperçu des capacités en Afrique ; l'ACBF définissant les capacités comme étant « l'aptitude des personnes, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer leurs affaires avec succès ; et le renforcement des capacités comme le processus par lequel les personnes, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et maintiennent les capacités au fil du temps<sup>3</sup> ». Cet indice composite est calculé sur la base d'une évaluation quantitative et qualitative de quatre sous-indices ou domaines thématiques. L'environnement institutionnel étudie les conditions qui doivent prévaloir pour rendre possibles le changement et le développement transformationnel. La mise en œuvre évalue la mesure dans laquelle les pays sont prêts à produire des résultats. Les résultats de développement au niveau du groupe font référence à des produits tangibles qui encouragent le développement. Enfin les résultats de développement des capacités mesurent le changement des conditions humaines.

Le Rapport 2019 couvre 46 pays et classe le Tchad dans la catégorie des pays ayant un niveau de capacités moyen à la 35<sup>ème</sup> place avec 42,9 points suivi du Congo (36<sup>ème</sup> place avec 42,5 points) et le Cameroun (37<sup>ème</sup> place et 42,4 points). L'environnement institutionnel reste le maillon le plus faible (4,3%), des améliorations sont nécessaires dans les processus de mise en œuvre (23,9%), les résultats en matière de développement des capacités (32,6%) et, les résultats en matière de renforcement des capacités (37%) comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 9 : Répartition des pays par tranche de capacités et par domaine thématique

Niveau de capacités	Environnement institutionnel pour le renforcement des capacités	Processus de mise en œuvre	Résultats de développement au niveau national	Résultats de renforcement des capacités
Très élevé	69,6	13,0	39,1	0
Elevé	23,9	34,8	21,7	2,2
Moyen	4,3	23,9	32,6	37,0
Bas	2,2	23,9	6,5	47,8
Très bas	0	0	0	13,0
Total	100	100	100	100

Source : Base de données ICA 2019

<sup>3</sup> Rapport sur les Capacités en Afrique 2019: Encourager le leadership transformateur pour le développement de l'Afrique

### **3. La ZLECAF: opportunités de production et de marché pour le Tchad**

#### **3.1. Potentiels de la ZLECAf pour le Tchad**

Comme déjà souligné, les potentialités agricoles, pastorales, pétrolières, minières, touristiques, l'ensoleillement sur l'étendue du territoire et la position stratégique au cœur de l'Afrique (transport, fibre optique), etc. offrent d'excellentes opportunités à l'économie tchadienne dans le cadre de la ZLECAf. Comme nous l'avons vu, la croissance spectaculaire des exportations tchadiennes (de 83 milliards de dollars US. en 2001 à 2.176 milliards de dollars en 2005 et 1.619 milliards de dollars US en 2018) s'explique principalement par l'expansion des exportations de ressources extractives, principalement le pétrole dont les réserves prouvées sont de l'ordre 1.5 billion bbl (Index Mundi, 1 January 2016 est.). Ses ressources minières et minérales, encore sous-exploitées, comprennent l'uranium, l'or, le natron, le kaolin, etc.

Le pays possède 39 millions d'hectares de terres cultivables, dont 5,6 irrigables, et d'importantes ressources en eaux souterraine et de surface et seule une infime partie des terres arables sont exploitées. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentaient, en 2016, 49,5 % de la valeur ajoutée du PIB contre 3,2 % pour l'industrie (Banque mondiale, 2018). Au total, ces secteurs contribuaient à 12 % des exportations en 2017, contre 83 % pour les produits pétroliers (CNUCED, 2018). Le Tchad est aussi le deuxième producteur mondial de gomme arabique, le premier pour la qualité seyal (talha) avec un potentiel de production estimé à 230 000 tonnes dont 5 000 tonnes effectivement produites en gomme dure, 324 000 tonnes de gomme friable potentiellement pour 16 000 tonnes produites uniquement (SOS Sahel/Rongead, 2014). Le Tchad fournit de graines de sésame cultivées dans le sud et le centre du Tchad et il existe aussi une production à petite échelle de moringa, spiruline, gomme de karaya, hibiscus et autres produits naturels de beurre de karité, destinée à l'exportation.

Le cheptel tchadien comprend plus de 93,8 millions de têtes de bétail, toutes espèces confondues (bovins, ovins, caprins, camelins, porcins et équins) et 34,6 millions de volailles, selon les résultats définitifs du recensement général de l'élevage publié en 2018. La filière élevage pèserait entre 30 et 50 % des exportations tchadiennes hors-pétrole. L'importance de ce cheptel se traduit par des flux annuels de revenus estimés à 140 milliards de F.CFA (213,4 millions d'euros), selon les dernières données publiées par la FAO et le gouvernement. La pêche est pratiquée dans les nombreuses eaux de surface du pays: les fleuves (dont le Chari et le Logone), les lacs (Tchad, Léré, Fitri, Iro, etc.) et les cours d'eau et points d'eau secondaires. La production fluctue au gré des conditions climatiques, et se situe entre 50 000 et 100 000 tonnes par an, pour un potentiel estimé à 250 000 tonnes.

Selon le rapport national pour la formulation du Livre Blanc Régional (2012), le Tchad est l'un des pays disposant des meilleurs climats d'exploitation des énergies renouvelables notamment le solaire et l'éolien. Du nord au sud du pays, le soleil brille de 2750-2850 à 3250-3750 heures par an. Ce qui donne en moyenne 4 à 6 kilowatts/heure par mètre carré et par jour. L'intensité du rayonnement global varie en moyenne de 4,5 à 6,5 kWh/m<sup>2</sup>/j. Quant à l'énergie éolienne, la vitesse moyenne des vents calmes varie de 2,5 m/s à 5m/s du sud au nord.

### **3.2. Hiérarchisation de la production et des opportunités commerciales**

L'Etude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) a mentionné, parmi les secteurs qui se prêteraient à un nouveau développement des exportations, le coton, le bétail, la pêche (lac Tchad) et les cultures autres que la gomme arabique telles que la spiruline, la cacahuète, le sésame et le karité. L'Etude donne aussi une approximation des options de diversification des exportations qui s'offrent au Tchad en se basant sur trois outils d'évaluation : l'indice PRODY, l'indice ACR et l'analyse de la proximité. Les tableaux en annexe II résument les résultats de l'application de ces outils d'analyse utilisés. Les produits retenus ont été répartis en trois catégories :

1. Intensification : produits déjà exportés ou écoulés au Tchad requérant une augmentation des superficies de production, des rendements plus élevés, et/ou des efforts de marketing et de promotion plus intenses ;
2. Transformation : produits déjà écoulés au Tchad devant faire l'objet d'étapes de conditionnement et de transformation afin d'être exportés avec succès ;
3. Innovation : nouveaux produits à encourager et promouvoir à l'exportation.

En 2016, les échanges infrarégionaux des communautés économiques régionales ont été les plus élevés dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (34,7 milliards de dollars), suivie de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) (18,7 milliards de dollars), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (11,4 milliards), du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) (10,7 milliards), de l'Union du Maghreb arabe (UMA) (4,2 milliards), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (3,1 milliards), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (2,5 milliards) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (0,8 milliard). Le rapport de mise en œuvre de la Stratégie (Cameroun) donne sur la base des statistiques disponibles, un aperçu des principaux produits importés dans chaque CER qui permet d'identifier les principaux produits demandés et sur lesquels le Tchad pourrait s'appuyer pour maximiser ses gains dans le commerce régional (Annexe I).

Parmi ces produits importés, on trouve les trois catégories de produits retenus (intensification, transformation et innovation) pour lesquels le Tchad a un avantage particulier à la production et un potentiel de développement. Il s'agit des produits pétroliers, des produits de beauté, des produits issus du coton, des produits des usines de sucreries (bonbons, gommés...), des produits des industries de boissons (lait, eau minérale, boissons gazeuses ...), des viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, des graisses alimentaires, du lait et produits de la laiterie, du miel naturel, des huiles essentielles et résinoïdes, des produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations, des animaux vivants. Autant d'opportunités que le Tchad pourrait saisir.

L'Etude thématique « Perspectives économiques en Afrique : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique (BAD 2014) souligne aussi que les opportunités de créer des chaînes de valeur existent les domaines économiques de l'élevage et de la gomme arabique. L'élevage est le plus prometteur, le Tchad possédant un cheptel évalué à plus de 100 millions de bêtes. Le secteur représentait en 2012 près de 85 % des exportations hors pétrole. Les recettes générées par cette filière, qui va du commerce de la viande à l'exploitation des cuirs et des peaux, sont estimées à près de 140 milliards FCFA. Les marchés nigérian et camerounais

constituent ses principaux débouchés. Le développement et la professionnalisation de la filière de la gomme arabique offrent également des perspectives intéressantes au Tchad, qui est le deuxième producteur mondial de ce produit après le Soudan. Elle constitue actuellement le troisième poste d'exportation. D'ailleurs, le Plan National de Développement 2017-2021 ambitionne, pour diversifier l'économie du pays, de s'appuyer sur les filières porteuses dans le domaine agro-sylvo-pastoral que sont les filières cuir, gomme arabique, sésame, oignon, ail, blé, canne à sucre, riz, spiruline, textile, natron, dattes, arachide et karité. Ces filières seront promues par la mise en place de véritables pôles économiques de compétitivité dans les régions où elles sont produites. Une étude sur la compétitivité de ces produits d'exportation pourrait se traduire par des décisions de politique économique et voir dans quelle mesure ils constituent une nécessité pour relancer l'économie nationale.

Dans le cadre du Projet de Réflexion et d'Études Stratégiques « Etude sur les filières agro-alimentaires au Tchad » (CILSS, Ministère du Développement Rural, 1996), il a été fait un diagnostic sur les filières agro-alimentaires porteuses qui a débouché sur le choix de trois filières que sont : le filière céréales, la filière bétail-viande et la filière arachide sur la base de 6 critères (contribution à la sécurité alimentaire, contribution à la balance commerciale, création d'emplois, effets sur l'environnement, évolution de la production et potentiel de la filière). Le diagnostic portait sur les filières suivantes : céréales, oléagineux, horticole, spiruline, bétail-viande, pêche et sous-produits forestiers (karité, gomme arabique).

Cependant des études récentes et l'analyse de la Banque mondiale, basée sur les avantages comparatifs révélés (ACR), montrent que le Tchad possède un avantage comparatif relatif pour 11 produits de base d'exportation que sont: la gomme arabique, les graines de sésame, le maïs, le coton brut, les tissus et les fibres de coton industriel, les céréales, les confitures, les gelées, les jus de fruits tropicaux, le sucre et les huiles végétales. Curieusement, le bétail n'apparaît pas doté d'avantages concurrentiels. Cela signifie que la part du Tchad dans les exportations mondiales de ces 11 produits de base en 2015 est supérieure à ce que l'on pourrait attendre au regard de leur valeur à l'exportation et du marché mondial de ces produits. Outre le pétrole et le coton, il s'agit des légumes (en particulier la gomme arabique, les graines de sésame et la farine de maïs), des peaux ou cuirs d'animaux et de reptiles, des produits manufacturés (aliments et textiles) et du fil d'acier rapide. Le Tchad est le deuxième producteur de la gomme arabique et exportateur de graines de sésame. Le taux de croissance annuel des exportations tchadiennes de sésame a progressé d'environ 83 % entre 2012 et 2016. Les chaînes de valeur « natron » et « dattes » ont aussi été identifiées comme stratégiques pour le développement du Tchad.

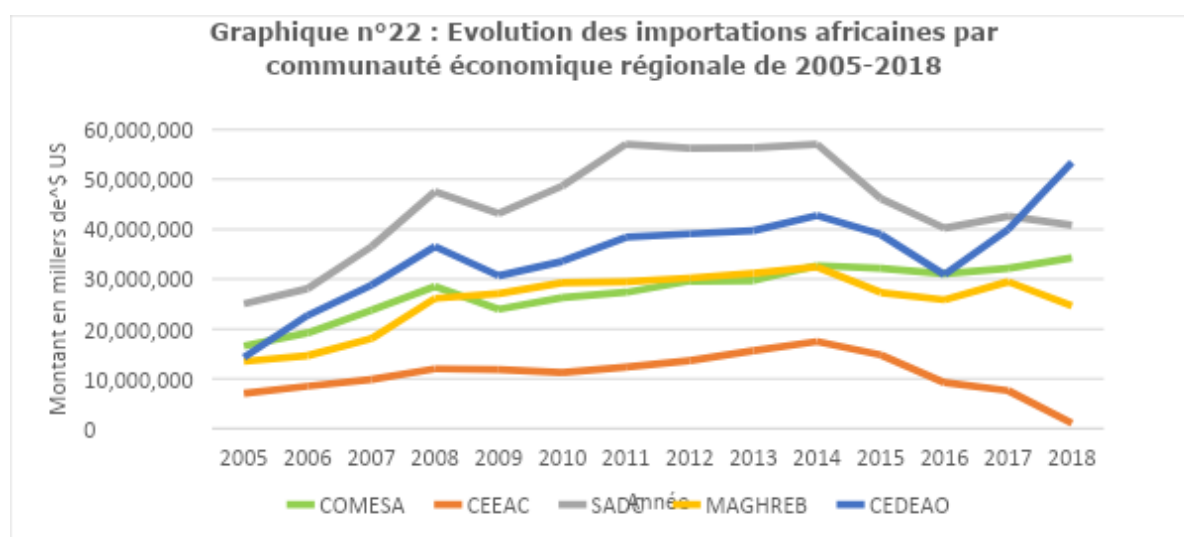
Comme souligné<sup>4</sup>, l'ouverture aux importations de services peut-être un mécanisme efficace pour renforcer la concurrence et l'efficacité de la fourniture de services dans l'économie intérieure. En outre, les services offrent de nouveaux débouchés dynamiques aux exportations, mais trop souvent ils sont négligés comme source de diversification des exportations, alors qu'ils ont une importance toute particulière pour les pays enclavés dont le Tchad, pour lesquels les possibilités de se diversifier dans l'exportation de biens manufacturés sont plus limitées du fait du coût du transport des marchandises. De nouvelles opportunités pour la CEEAC et particulièrement le Tchad d'en tirer parti pour se spécialiser dans l'exportation de missions de services dans un monde où les services sont en passe de devenir un des

---

<sup>4</sup> « Le commerce des services en Afrique : opportunités et dangers des accords de partenariat économiques », Paul Brenton, Nora Dihel, Larry Hinkle et Nicholas Strychacz, Banque mondiale, août 2010

principaux moteurs de la croissance économique, à la fois dans les pays développés et dans ceux en développement

Les importations de la CEEAC dont fait partie le Tchad, bien que largement inférieures à celles des autres régions africaines, ont pris de l'envergure de 2012 à 2015 avant de retomber à partir de 2016 (17 milliards de \$US en 2014 contre 1,2 milliards en 2018). Les importations de services de la CEDEAO ont enregistré une croissance à partir de 2016 dans les secteurs de voyages (2,21 milliards de \$US en 2016, 7,6 milliards \$US en 2017 et 9,6 milliards \$ US en 2018) et des autres services aux entreprises (8,1 milliards de \$US en 2016, 12,3 milliards \$US en 2017 et 12,77 milliards \$ US en 2018) tandis que dans la CEEAC, les importations de services dans les secteurs de voyages sont passées de 1,2 milliards de dollars US en 2016 à 14,8 millions de 2018, les autres services aux entreprises de 954 millions de dollars US en 2016 à 13,4 millions de dollars en 2018, et les transports de 3,6 milliards de dollars US en 2016, 2,4 milliards en 2017 et 23,5 millions en 2018.



Source : Données ITC

La ZLECAf intègre le commerce des services et les pays africains se sont engagés en faveur d'une ouverture progressive de ces marchés aux prestataires d'autres pays africains. Cette ouverture portera sur cinq secteurs prioritaires sur les 12 secteurs reconnus dans le cadre du commerce multilatéral. Les secteurs concernés par la ZLECAF sont : les services financiers, les services de télécommunication, les services de transport, les services touristiques, et les services fournis aux entreprises. Notons pour ce qui concerne le tourisme que le pays recèle des trésors et des potentiels insoupçonnés et le marché touristique un grand marché ; une grande diversité d'attraits touristiques liés aux forts contrastes géographiques et climatiques dont les Lacs d'Ounianga, le Tombeau préislamique de Gouro, les sources thermales, les gravures rupestres de Zouar les rupestres d'Oudinguer, l'homme de Gonoa, réserve de faune de Aboutelfane, réserve de faune du Bahr Salamat, Abtouyou, Parc National de Zakouma, Lamantins du Lac Léré entre autres.

Il convient de souligner que le Tchad devrait aussi intégrer « la Belt and Road Initiative (BRI), dernière dénomination des « nouvelles routes de la soie » lancée par Chine à travers le continent eurasiatique et qui constitue le cadre de référence mis en place par la Chine pour, tout au long des prochaines décennies, sécuriser ses approvisionnements et partager son développement avec le reste du monde. Déjà en

octobre 2018, le gouvernement italien et la Commission du Bassin du lac Tchad ont signé un protocole d'accord pour financer avec la Chine l'étude de faisabilité pour le projet Transaqua, dont l'objectif est de remettre en eau le lac et de bâtir un ensemble d'infrastructures pour l'eau, les transports, l'électricité et l'agriculture, projet que Solidarité & Progrès défend depuis une vingtaine d'années. La Banque africaine de développement a octroyé un prêt de 18 millions d'euros et une garantie partielle de risque (GPR) pour la première phase, à hauteur de 32 MW, d'un projet de centrale solaire totalisant 60 MW en cours de développement au Tchad. L'infrastructure d'interconnexion comprend une ligne de transport aérienne de 33 kV, deux transformateurs de 3/90 kV dans une sous-station locale et un système de stockage de 4 MW pour la stabilisation du réseau.

Le PDIDE conclut que le Tchad, stratégiquement situé au cœur de l'Afrique, dispose du potentiel nécessaire pour devenir rapidement une puissance industrielle à l'échelle régionale et continentale. Ces atouts doivent être valorisés méthodiquement au travers de la nouvelle politique industrielle pour réaliser la vision d'émergence du Gouvernement tchadien à l'horizon 2030. Les piliers sont les filières dont le développement permettra d'accroître l'offre de production industrielle et qui sont notamment: i) l'abattage, le cuir, le lait ; la spiruline, le sésame et le karité, le coton, la gomme arabique ; la raffinerie et la pétrochimie ; l'exploitation des carrières ; l'industrie métallurgique ; la fibre optique ; les Data center ; la cimenterie ; la transformation de marbre et de calcaire et la fabrication de briques (voir Annexe 3 : Les produits dont le Tchad pourrait détenir un avantage absolu dans la production).

### 3.3. Risques associés à la ZLECAf et mesures d'atténuation

Le Briefing de Bruxelles sur le Commerce Agricole Africain dans un environnement en mutation, organisé par le CTA, la Commission européenne/EuropeAid, le Secrétariat ACP, l'IFPRI, Concord et BMZ/GIZ tenu le 23 octobre 2019 a présenté diverses perspectives et expériences sur les nouvelles tendances et opportunités du commerce intra-africain dans le contexte des accords de libre-échange et d'intégration régionale, ainsi sur que le commerce de l'Afrique dans le contexte plus global du commerce mondial. A la lumière des nouveaux développements politiques ainsi que de la performance récente de l'Afrique sur différents marchés, des succès et les modèles innovants en matière de commerce régional dans toutes les régions d'Afrique, ainsi que les enseignements tirés de l'amélioration et de la croissance du commerce régional, les experts ont souligné qu' il faut d'abord relever les défis des **mesures non tarifaires**, des **procédures douanières** et des **infrastructures de transport**. D'autres facteurs liés au commerce, tels que l'harmonisation des **normes** pour la création d'un marché unique et un niveau élevé **d'intégration des politiques nationales, soutenu par des mécanismes d'application judiciaire**, ont été identifiés comme ayant contribué au succès de la politique agricole commune dans d'autres régions économiques.

L'entrée en vigueur de la ZLECAf se traduira, dans une grande mesure, par ces défis pour le Tchad auxquels il faut ajouter au niveau des politiques nationales, **l'intégration du Tchad dans les chaînes de valeur régionales, l'amélioration soutenue de l'environnement des affaires** mais aussi **l'impératif de stimuler le développement des capacités de production et la fiabilité des services**. Et paradoxalement aussi le défi de **la concurrence intra-africaine** qui pourrait inciter les circuits commerciaux des Etats membres de la ZLECAf à une attitude plus offensive en vue de défendre leurs positions menacées et compenser des pertes éventuelles sur leurs marchés traditionnels.

Une dégradation de la situation socio-politique nationale ou régionale, la persistance des crises sécuritaires sévissant aux frontières du Tchad, et leurs effets sur l'économie nationale, notamment l'augmentation de dépenses de sécurité et de maintien de l'ordre au détriment des secteurs prioritaires, constituent de sérieux risques qui nécessitent la prise de mesures d'atténuation dans la mise en œuvre de cette stratégie. De même, la faiblesse du capital humain et physique et les insuffisances qui caractérisent les institutions et la gouvernance pèsent fortement sur le potentiel de croissance du pays et pourraient également l'affecter. Il en est de même des effets négatifs d'une pandémie comme celle récemment survenue de COVID-19 avec des impacts sociaux et économiques multidimensionnels.

Une concurrence féroce et une « appropriation des capacités productives, des terres et des mines par des sociétés étrangères, souvent en coopération avec des Africains servant de relais<sup>5</sup> » quand on sait que l'Afrique est actuellement la destination privilégiée des pays européens, américains et asiatiques pourraient constituer un risque pour le secteur privé national déjà faible et évoluant dans un contexte marqué par des obstacles liés principalement à l'enclavement du pays, l'insuffisance des infrastructures de base, la faiblesse des institutions dans l'élaboration et la mise en application des textes réglementaires adoptés pour la réglementation et l'encadrement du secteur du commerce, la faiblesse institutionnelle et l'inefficacité opérationnelle des institutions d'appui au commerce, l'étranglement de la base de production hors pétrole du pays. Des institutions et politiques propices, un environnement macroéconomique favorable et l'existence d'une infrastructure matérielle devraient donc être considérés comme des éléments qui sont indispensables pour le développement du secteur privé sans en relever directement.

La non opérationnalisation des réformes annoncées quand on sait que le Tchad a adopté de nombreux textes législatifs qui sont en vigueur en matière de commerce et d'investissement, ratifié de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux en matière de garantie des investissements, de règlement de différends relatifs aux investissements, ainsi que des conventions, mis en place des cadres institutionnels de pilotage, constituerait un risque majeur. Il est crucial de rendre effectif le dialogue Etat-Secteur Privé autour de la ZLECAf dans lequel les voix de tous les acteurs sont incluses ; la mise en place du FODEP en 2008 et sa relance en 2017, la création du CPACAT en 2019 en tant que cadres de dialogue, se sont heurtées aux difficultés de fonctionnement. La participation et l'inclusion de toutes les parties prenantes dont l'engagement des femmes et des jeunes qui est essentiel, doivent s'accompagner la mise en œuvre des politiques macroéconomiques adoptées par le gouvernement, mettant en évidence la réalisation de la ZLECAf et accordant la priorité à sa mise en œuvre, des mesures structurelles allant dans le sens des réformes institutionnelles, économiques et financières et du renforcement des capacités de nature à atténuer les impacts négatifs si ces risques se matérialisaient.

La faiblesse de l'infrastructure qualité sachant que celle-ci contribue à l'atteinte d'objectifs en matière de politiques publiques, dans des secteurs tels que le développement industriel, la compétitivité sur les marchés internationaux, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et humaines, la sécurité sanitaire des aliments, la santé, l'environnement et le changement climatique. Il est donc important que le gouvernement garantisse la mise en œuvre des normes et règlements techniques dans le respect des règles du commerce international. Ces

---

<sup>5</sup> Afrique : Zone de libre-échange continental en Afrique : des perdants et des gagnants par FRANÇOIS FABREGAT 29 juin 2019

règles sont établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il y a certes la mise en place de l'ATNOR, ANAM, des instituts de recherche agronomiques et pastoraux et du CECOQDA mais les représentants des ministères et agences, des organismes de réglementation, des associations commerciales et industrielles, des chambres de commerce, des associations de consommateurs, des fournisseurs et des utilisateurs de services d'étalonnage, d'analyse, de certification et d'inspection, sont autant d'exemples de parties prenantes. Face à un déficit infrastructurel qui constitue un lourd handicap, le pays pourrait davantage miser sur le développement d'une compétitivité qualité que sur un hypothétique établissement de sa compétitivité coût, au travers d'un investissement accru en recherche-développement et dans le renforcement des capacités tant au niveau des politiques, des institutions, des fournisseurs de services, et que de l'utilisation à valeur ajoutée de normes internationales et de procédures d'évaluation de la conformité.

Il est peu probable que les bénéfiques résultants des échanges commerciaux se répartissent également entre pays ou en leur sein; c'est ce qui explique l'opposition aux politiques de libre-échange. Le non compétitivité de certains secteurs d'activité devant faire face à l'ouverture transnationale sera inévitablement facteur de faillite des entreprises, donc de pertes d'emplois, de croissance du chômage, souvent de disparition de certaines activités dans une économie. Cela requiert plusieurs conditions: i) protéger les industries naissantes de la concurrence transnationale;; ii) soutenir financièrement et fiscalement ces industries; iii) développer les infrastructures dans le secteur des transports, des communications et de l'énergie; etc..

#### **4. Mécanisme de mise en œuvre et de coordination de la ZLECAf au Tchad**

Pour garantir le caractère inclusif et participatif du processus de mise en œuvre et d'évaluation de la ZLECAf afin de faciliter son appropriation par les populations, les modes d'engagements des acteurs étatiques, du secteur privé et de la société civile, entre autres, sont d'une importance de première ordre. Les opérateurs économiques devraient être sensibilisés par rapport aux potentialités de la ZLECAf afin de créer de nouveaux réseaux d'affaires ; ils doivent collaborer avec le gouvernement dans le domaine de la facilitation des échanges, et être les principaux promoteurs de la ZLECAf. Ainsi, la 31<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Union africaine a convenu de « préconiser de vastes campagnes nationales de sensibilisation afin de permettre à toutes les parties prenantes, notamment l'homme de la rue et les hommes d'affaire en Afrique, d'apprécier et adopter la ZLECAf». A l'instar des autres pays africains, le Gouvernement du Tchad et les autres acteurs nationaux devraient faire preuve d'une meilleure appréciation des enjeux actuels et des contributions attendus de tous. A cet effet, le Tchad a mis en place le Comité National de Négociations de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (CNN-ZLECAf-Tchad) composé des membres de l'Administration, du Secteur privé et de la Société civile par Arrêté n° 32/PR/MMDICPSP/DGM/DGTC/2019 en date du 4/4/2019.

Le Comité qui a pour mission de définir un programme de travail en vue de préparer la position du Tchad dans les négociations de la Zone de libre-Echange Africaine, est chargé de : i) préparer et coordonner la participation du Tchad aux négociations de la ZLECAf ; ii) suivre les travaux menés par les différents organes de la Commission de l'Union Africaine et appuyer la Mission Permanente du Tchad à Addis Abeba en Ethiopie dans sa participation aux travaux ; iii) veillera l'application des recommandations issues de l'évolution des négociations de la ZLECAf et suggérer toute mesure pour assurer leur mise en œuvre ; iv) évaluer l'impact de la mise en œuvre de la ZLECAf sur l'économie nationale et proposer des mesures d'ajustements

et de renforcement des capacités des secteurs impactés ; v) proposer toute mesure permettant au Tchad de mieux tirer profit des opportunités d'accès aux marchés découlant de la ZLECAf, et, vi) contribuer à la vulgarisation des négociations en cours de la ZLECAf auprès des parties prenantes. Créé au sein du Ministère en charge du Commerce, le CNN-ZLECAf comprend les organes ci-après : le sous-comité « Droits de Propriété Intellectuelle », le sous-comité « Investissements », le sous-comité « Concurrence », le sous-comité « Commerce des services », le sous-comité « Règlements des différends », le sous-comité « Commerce Electronique ». Comme on peut le retenir, le CNN-ZLECAf, dans le cadre de sa mission, entretient des relations étroites avec tous les organes nationaux, régionaux et internationaux dont les missions concourent à l'atteinte des objectifs de la ZLECAf.

Un projet de création, sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition, d'un Comité en vue d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine est en cours. Ce Comité National de Négociation de l'Accord sur la ZLECAf comprend 3 organes :

1. Le Conseil d'Orientation et de Décision, comme son nom l'indique, qui est l'organe d'orientation et de décision du Comité National de Négociation de l'Accord sur de la ZLECAf ;
2. Le Comité Technique dispose de Groupes de Travail Thématiques chargés de réfléchir sur des problématiques liées notamment aux :
  - Affaires juridiques et institutionnelles ;
  - Mesures sanitaires et phytosanitaires ;
  - Mesures correctives commerciales ;
  - Règles d'origine ;
  - Procédures douanières et facilitation des échanges ;
  - Marchandises ;
  - Services ;
  - Barrières non tarifaires et obstacles techniques au commerce ;
  - Concurrence ;
  - Propriété intellectuelle ;
  - Investissements.
3. Le Secrétariat Exécutif est l'organe de gestion technique, administrative et financière du CNN ZLECAf. Il devrait être chargé notamment de conduire la réflexion sur les problématiques liées à la ZLECAf et de soumettre des recommandations au Comité. Il sera chargé de préparer un rapport annuel de mise en œuvre de la stratégie et tout autre document demandé par le Comité national pour la ZLECAf. Il préparera une stratégie de mobilisation de fonds dès la première année de mise en œuvre de la stratégie

Déjà en 1992, un bilan-diagnostic du secteur public tchadien dressait en 1992 un tableau d'ensemble des principaux dysfonctionnements du système parmi lesquels on relève : l'instabilité des structures gouvernementales et administratives, la rareté des activités liées à la gestion stratégique et l'absence de cadre de référence pour l'action publique (stratégies sectorielles et programmes d'action), la multiplication des structures ad hoc risquant de déresponsabiliser les services permanents, l'inefficacité de la gestion des ressources humaines, l'absence de politique de formation, des systèmes d'information généralement défailants ou dépendant au coup par coup de l'assistance extérieure, etc...

Les conditions ont certes évolué au cours des dernières décennies. Cependant les mécanismes de pilotage ont rarement joué leur rôle. Les Hauts Comités ou comités de pilotage prévus, ou bien ne se sont jamais réunis ou bien n'ont pas joué leur rôle et, de ce fait, aucune des parties présentes sur le terrain, ni le Gouvernement ni les partenaires, n'a pris la vraie mesure des problèmes de fond, ne facilitant pas les liaisons avec les autres acteurs, structures nationales et partenaires, le dialogue secteur public-secteur privé-société civile. Aujourd'hui on note une grande préoccupation des cadres de la fonction publique mais aussi des responsables de la société civile ou du secteur privé de combler ce vide et de voir l'Etat reprendre en mains ses prérogatives de responsable mise en œuvre des réformes. Il y a une convergence de vue sur l'urgence à réhabiliter la fonction de « Pilotage du développement et des réformes », pour sa réintégration dans les structures permanentes de l'Administration – en préservant l'implication de la société civile – et pour un organe fort de coordination et de pilotage.

Il incombe au secteur privé d'être le moteur de la ZLECAf, puisqu'il aura pour mission principale la promotion des activités de production et de commercialisation au sein de la zone ; l'espace continental d'échange qu'offre la ZLECAf facilitant l'émergence d'une économie d'échelle dans le secteur productif. Les partenaires au développement devraient appuyer les forums de dialogue institutionnalisés, inclusifs et transparents entre les diverses parties prenantes pour la participation active des acteurs non étatiques à la mise en œuvre et au suivi des programmes et de la politique en matière de promotion du commerce au Tchad. Les partenaires au développement devraient aussi collaborer étroitement avec l'Administration, les agences spécialisées du commerce, les parlementaires, la Chambre de Commerce, l'AFCEET et le Conseil national du Patronat Tchadien, la société civile afin de les aider à mieux réformer les politiques, la législation et les règlements en vigueur, mobiliser l'expertise adéquate et les ressources financières et à examiner les alternatives stratégiques ainsi que les déférentes options de mise en œuvre de la ZLECAf. Le Ministère des Affaires Étrangères et les Missions diplomatiques et consulaires auprès des pays et institutions offrant d'opportunités, en matière de négociations commerciales et de mobilisation des ressources devraient intégrer ce dispositif institutionnel. L'OAPI devrait aussi intégrer des comités nationaux mis en place dans les Etats membres dans la ZLECAf.

## **5. Suivi-évaluation et révision**

Le Suivi-Evaluation sera fondé sur les normes et procédures standardisés sur les résultats et la performance. Le suivi se fera ainsi sur la base des indicateurs et données de base répondant aux critères de qualité et permettant de mesurer les changements induits conformément aux cibles désagrégées par âge, sexe et régions. A ce titre, le cadre des résultats et des ressources se référera notamment aux indicateurs du Plan National de Développement 2017-2021. Pour l'actualisation des indicateurs de résultats, le Comité National fera recours aux statistiques et analyses officielles en veillant à l'usage des données fiables à travers l'INSEED et établira des partenariats avec les partenaires de développement pour soutenir les statistiques, les instituts de recherche et les universités à entreprendre des travaux pour garantir la disponibilité de données d'évaluation crédibles. A cet effet, le Comité National consolidera ses appuis pour le renforcement des capacités des structures nationales impliquées en gestion axée sur les résultats (GAR). En complément du système d'information national, le Gouvernement réalisera des études sur les thématiques clé du programme proposé, incluant les obligations en matière des droits humains, de protection de l'environnement et de promotion du genre dans tout investissement. Des revues semestrielles et annuelles du programme sont prévues sous le leadership

du Gouvernement. Ce dispositif permettra un suivi continu de la mise en œuvre de la stratégie pour l'utilisation efficiente des ressources et garantira le respect des responsabilités mutuelles ainsi que les exigences de transparence. Les revues périodiques seront couplées avec des visites conjointes pour la certification physique des résultats.

Le Plan d'évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf reposera sur: (a) la définition d'outils de planification et des indicateurs de résultats ; (b) des pratiques de reportage et de suivi des résultats ; (c) une mission conjointe annuelle de suivi de la mise en œuvre de la stratégie; (d) un audit et une revue annuelles de l'ensemble du Programme pays; et (e) l'évaluation à mi-parcours et de fin de cycle de la mise en œuvre et aux objectifs de développement du Tchad. Par ailleurs, le Gouvernement conduira des évaluations décentralisées (projet, effet ou thématique) conformément au plan prévu à cet effet en vue de valider, sur une base indépendante, les résultats atteints. Les informations renseigneront le Gouvernement, le secteur privé et les autres parties prenantes sur les performances du programme pour d'éventuelles réorientations et en vue d'en tirer les leçons idoines pour la formulation des programmes futurs. L'impact transformationnel sera communiqué par de multiples moyens, y compris les sites Web du Gouvernement, les médias, la télévision, les tables rondes et les conférences.

## **6. Matrice des actions pour la mise en œuvre de la ZLECAf au Tchad**

### **6.1. Recommandations de politique**

Tenant compte des potentialités et opportunités, des défis susmentionnés et en vue d'optimiser les perspectives de croissance de l'économie tchadienne, des politiques complémentaires et le développement institutionnel sont cruciaux pour la mise en œuvre de la ZLECAf qui a pour premier objectif d'encourager l'ouverture des marchés et la facilitation du commerce, et d'harmoniser les règles de commerce à travers le continent africain. Des documents de référence aux fins des consultations périodiques avec le pays membre (FMI, 2007), il ressort que les facteurs qui contribuent généralement à la croissance économique à long terme sont beaucoup moins puissants au Tchad que dans les groupes de pays comparables tels les pays subsahariens en général, les pays à faible revenu, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) et les pays les moins avancés. Les composantes de la croissance à long terme analysées sont celles que recense la théorie économique : i) l'accumulation de capital physique; ii) la croissance du capital humain et iii) les améliorations de la productivité totale des facteurs qui représentent non seulement le niveau de progrès technique, mais aussi un large éventail de facteurs que sont la qualité des institutions et de la gouvernance, le climat des affaires, la stabilité macroéconomique, ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur la productivité du capital et du travail. Du constat de la faiblesse du capital physique et humain et des insuffisances des institutions et de la gouvernance qui limitent le potentiel de croissance du Tchad, les recommandations ont été faites pour des politiques macroéconomiques prudentes et des mesures structurelles notamment la modernisation de l'infrastructure et du capital physique, la mise en place des projets de développement du capital humain et la création pour les entreprises des conditions propices à une réaction adaptée de l'offre aux dépenses publiques, l'accroissement de l'efficacité et l'efficacité des dépenses sociales, une nette amélioration de la qualité des institutions et de la gouvernance.

Le rapport « Tchad : Favoriser la diversification des exportations pour stimuler la croissance » (Banque mondiale, 2019) décrit les politiques clés qui permettront au Tchad de tirer parti de la diversification des exportations dans le but de favoriser la croissance économique à travers les 10 messages clés ci-dessous :

**Encadre n° 1 : Favoriser la diversification des exportations pour stimuler la croissance »**

1. L'expérience internationale montre une forte corrélation entre diversification des exportations et accélération de la croissance ;
2. Si le Tchad ne rompt pas avec sa dépendance récente et exclusive envers le pétrole, l'économie ne pourra pas être diversifiée ;
3. Les stratégies axées sur le développement des activités de services du secteur moderne, ou sur une vaste industrialisation, sont peu susceptibles d'apporter des changements structurels au Tchad ;
4. En revanche, une stratégie tournée vers une industrie légère agroalimentaire (agroindustrielle) orientée vers l'exportation peut permettre une diversification en créant de nombreux emplois mieux rémunérés pour des Tchadiens peu qualifiés ;
5. Le Tchad peut donc envisager de franchir les quatre étapes d'une stratégie de diversification des exportations ;
6. La diversification des produits et des marchés d'exportation (deux premières étapes) peut être mise en œuvre à court terme.....les marchés régionaux avoisinants demeurent pour le Tchad une priorité pour la commercialisation des exportations agricoles.....L'action réorientée de l'Agence nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) en faveur de la promotion des exportations devrait permettre de recueillir des données et des renseignements commerciaux pour approcher de nouveaux partenaires économiques étrangers et faciliter les interactions entre acheteurs et vendeurs ;
7. En ce qui concerne le pilotage de nouveaux produits (troisième étape), la sélectivité est préférable à une expansion accélérée, désordonnée et coûteuse qui résulterait d'une politique de promotion des exportations non ciblée ;
8. Une véritable stratégie de diversification basée sur l'agriculture (quatrième étape) devrait associer une réglementation commerciale rationalisée, avec une infrastructure renouvelée facilitant les échanges et de nouveaux services de base ;
9. Le Tchad a deux possibilités de changer la donne avec la gomme arabique et les graines de sésame ;
10. Des priorités politiques à la fois progressives et complémentaires devraient viser à (i) améliorer la production, les rendements et la qualité des graines de sésame et de la gomme arabique, (ii) accroître les compétences et améliorer l'organisation des acteurs de la chaîne, (iii) se conformer aux certifications internationales et aux normes de traçabilité, (iv) attirer les principales entreprises régionales et internationales pour qu'elles investissent et enfin, (v) développer les infrastructures et les services associés.

Soulignant que la productivité du Tchad a été un frein à la croissance, contrairement à celle de pays de comparaison choisis comme le Cambodge ou le Bangladesh, l'Étude « Comment le Tchad peut-il sortir du labyrinthe de la croissance ? Démêler les contraintes des opportunités et trouver la voie d'une croissance durable » en partant de la décomposition de la croissance à partir du modèle de Solow suggère qu'entre 1995 et 2017. La croissance au Tchad a été tirée dans une large mesure par l'accumulation des facteurs plutôt que par la productivité ; les gains du pétrole ne se sont pas traduits et matérialisés en amélioration de l'efficacité dans l'économie non pétrolière (hors mis la période 2003-2005). L'Étude recommande une stabilité macroéconomique, des institutions bien gouvernées, des marchés concurrentiels et un climat favorable à l'investissement, des facteurs interagissant pour apporter de fortes incitations en faveur de l'investissement privé et de l'entrée des entreprises dans les secteurs productifs. Un espace budgétaire efficace est requis et si les investissements publics sont stratégiquement bien ciblés, ils peuvent améliorer progressivement l'infrastructure, réduire le coût des transactions commerciales et à

terme attirer les investissements privés et ce, dans un environnement réglementaire de marché adéquat et propice crée.

Le document d'Examen des Politiques d'Investissement Tchad (CNUCED, 2019) souligne que les IED peuvent contribuer au développement des secteurs agropastoral et agroindustriel par des politiques appropriées, un ciblage des types d'investissement et d'investisseurs désirés dont la diaspora, ainsi que des systèmes de suivi de l'impact, à la fois des politiques mises en œuvre et des investissements attirés. Des modèles inclusifs peuvent encourager la mise en place de programmes de formation des populations locales.

La question des activités marchandes des espaces frontaliers largement articulées à celle des réseaux marchands, des circuits de produits manufacturés et ceux de réexportation de produits agricoles ainsi que les difficultés de passage d'une monnaie à une autre, si ce n'est dans le seul cadre des banques centrales mérite une attention particulière pour mieux tirer profit des avantages offerts par la proximité du Nigeria mais aussi du Niger, de la Libye, du Soudan, du Cameroun et de la République centrafricaine.

Les profils STEPS fournissent une évaluation concise et complète de la transformation structurelle au niveau des pays. Ils comprennent des données et des analyses perspicaces sur une gamme de sujets pertinents et proposent des recommandations politiques pour accélérer la transformation structurelle. Celui du Tchad (2021) tire les conclusions suivantes :

#### **Encadré n°2 : Profils STEPS du Tchad**

*« Bien qu'il soit classé dans la catégorie des pays riches en ressources naturelles d'Afrique subsaharienne, le Tchad est également l'un des moins diversifiés, ce qui le rend extrêmement vulnérable aux chocs extérieurs. Avec une structure de production économique fortement tributaire du pétrole et une faible valeur ajoutée dans d'autres secteurs, il y a un grand besoin de diversification économique et de progrès dans les chaînes de valeur régionale. À cet effet, il faudrait que le pays s'appuie sur ses forces et ses capacités existantes. L'efficacité de la stratégie du Tchad en matière de diversification économique dépendra de sa capacité à créer des emplois décents, le chômage demeurant élevé et persistant, en particulier chez les jeunes, et l'emploi formel se concentrant dans le secteur public.*

*Bien que le Tchad manque énormément de main d'œuvre hautement qualifiée, le pays continue de subir une perte de capital humain importante et évitable en raison du fort taux d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire et secondaire. Le Tchad devra donc investir davantage dans son enseignement primaire, secondaire et supérieur, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, tout en s'attaquant aux facteurs qui empêchent les jeunes de terminer leurs études primaires et secondaires ».*

L'évaluation des besoins en renforcement des capacités des PME du secteur agroalimentaire au Tchad (2021) recommande de : (i) développer les capacités techniques et la bonne gouvernance au sein des PME avec accent particulier sur les relations extérieures (partenariat) ; (ii) mettre plus d'accent sur la promotion de la femme et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes par des actions concrètes ; (iii) pour les partenaires techniques et financiers, développer des stratégies d'appui intégrant les PME, les activités des femmes et des jeunes en tenant compte de leurs spécificités et plaider auprès de l'Etat pour leur sort et l'assainissement du climat d'affaires ; (iv) du côté de l'Etat, sans compter l'assainissement du climat d'affaires, renforcer le dispositif et développer des stratégies d'appui adaptées vers l'intégration

des PME, des activités des femmes et des jeunes. De plus, il lui revient de jouer le rôle de lubrificateur dans l'ensemble du système et de cordon reliant les acteurs entre eux tout en les connectant à l'environnement global ; (v) asseoir véritablement un cadre de concertation regroupant toutes les parties prenantes pour définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'entrepreneuriat agricole et alimentaire.

Dans le cadre du PDIDE, les programmes et projets prioritaires proposés et qui couvrent plusieurs modalités de financements et de réalisation, répondent aux besoins de réalisation des infrastructures de base pour le développement des filières porteuses, l'accès aux matières premières, la transformation et le transport des produits vers les marchés. Ces programmes et projets prioritaires concernent également les mesures d'accompagnement et les réformes nécessaires à l'amélioration significative et accélérée du climat des affaires au Tchad afin de stimuler l'investissement du secteur privé national et étranger dans le processus d'industrialisation et de diversification économiques. Le rapport « Les ZESS indispensables à l'industrialisation de l'Afrique » (J.L Guigou, 2021) souligne la faiblesse des infrastructures en Afrique, l'insécurité des biens et des personnes, l'insuffisance des services aux entreprises, expliquent le succès de cette solution qui consiste à assurer, dans des territoires délimités, les externalités demandées par le développement industriel, pour rappeler le contexte de l'essor de ces zones (d'abord sous forme de zones franches d'exportation) dans les pays émergents et la notoriété au nouveau modèle de ces zones, les Zones économiques spéciales. Au Tchad, un groupe de programmes et projets concerne la mise sur pied des infrastructures de facilitation pour l'implantation des entreprises industrielles et des services financiers et non-financiers, notamment la construction de citées industrielles/Zones économiques spéciales dans un premier temps au sein des zones d'affluence des principales villes (N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché). Le projet phare est celui de la Cité industrielle de Bomboyo à 35 km à l'Est de N'Djaména, implantée sur une superficie de 1 000 ha et dont l'étude de faisabilité sera réalisée en 2020. Cette cité sera spécialisée dans la production des équipements support de l'industrie des énergies propres, notamment solaire.

## **6.2. Le Tchad dans la ZLECAf : un analyse SWOT**

La ZLECAf offre à l'Afrique une excellente occasion de développer les infrastructures nécessaires pour faciliter les échanges commerciaux et favoriser les petites et moyennes entreprises. Le Tchad, pays enclavé, dépend à 90% des ports maritimes des pays voisins comme le Nigéria, le Cameroun et le Soudan pour l'exportation de ses matières premières et l'importation des produits manufacturés ; situation qui n'est pas sans conséquence sur son économie fortement dépendante des matières premières. Comme le souligne les analyses précédentes, cette ouverture qui vise à créer une valeur transfrontalière qui se reflétera dans la croissance socio-économique du pays est assortie de risques dont l'ampleur dépend également du niveau diversification économique, de compétitivité des filières et de l'efficacité des réformes engagées. Le tableau ci-dessous offre une analyse SWOT (strengths, weaknesses, opportunities, threats) qui liste les forces ou atouts, les faiblesses ou contraintes, les opportunités ainsi que les menaces ou risques du pays dans la perspective de mise en œuvre en la ZLECAf.

**Tableau n° 10 : Forces, faiblesses, opportunités et risques (SWOT)**

<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte volonté politique traduite par la signature et la ratification rapides de l'Accord, la mise en place du Comité National de la ZLECAf et la mobilisation des équipes techniques pour participer aux négociations ;</li> <li>• Disponibilités importantes de ressources naturelles (dotations abondantes en terres cultivables et irriguées, ressources agricoles, pastorales, forestières, minières) et potentiel énergétique important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible appropriation par les acteurs du contenu et des mécanismes de la ZLECAf et d'autres accords et politiques au niveau national</li> <li>• Faible niveau d'intégration régionale ;</li> <li>• Participation limitée du secteur privé à la définition de plans, stratégies de développement des PME/PMI du secteur privé et des réformes;</li> <li>• Budget de fonctionnement du CN-ZLECAf pas encore mise en œuvre ;</li> <li>• Non opérationnalisation d'un cadre formel de Dialogue secteur public et secteur ;</li> <li>• Environnement des affaires peu favorable (Doing Business et indice de Compétitivité)</li> <li>• Faible tissu des PME/PMI ;</li> <li>• Difficile accès des PME/PMI au financement ;</li> <li>• Faible capacité de l'infrastructure de qualité (normes ; certification, etc.):</li> <li>• Insuffisance des services aux entreprises ;</li> <li>• Indice des Capacités en Afrique faible</li> </ul>
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de grands marchés régionaux (Afrique Centrale et l'Ouest, Afrique du Nord, Afrique de l'Est) qui pourraient offrir des opportunités de marché ZLECAf ;</li> <li>• Position centrale au cœur de l'Afrique ;</li> <li>• De nombreux produits dont le Tchad pourrait détenir un avantage absolu et un avantage comparatif dans la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chocs externes entraînant une instabilité socioéconomique à court, moyen et long terme, dont la pandémie de COVID-19</li> <li>• Instabilité socio-politique dans la sous-région du G5 Sahel et l'Afrique centrale ;</li> <li>• Perte de recettes publiques associée à la suppression des droits de douanes ;</li> <li>• Non compétitivité de certains secteurs d'activité face à l'ouverture transnationale ;</li> <li>• Instabilité institutionnelle des politiques publiques qui accompagne tout changement à la tête des ministères (notamment en matière de réformes et de mise en œuvre des politiques)</li> </ul>

« Tchad: énorme potentiel économique, beaucoup d'entraves au développement » (Agence de presse Xinhua (2012/05/22) a été le titre évocateur du contraste entre le potentiel économique du Tchad et les entraves de sa mise en œuvre et qui reprend les nombreux obstacles majeurs énoncés dans le livre Blanc du Patronat Tchadien : faible attractivité du cadre d'investissement, faiblesse des institutions chargées de promouvoir le secteur privé, coût prohibitif de l'énergie, faiblesse de l'appareil

judiciaire qui se manifeste souvent par la pratique du délit de solvabilité, harcèlement et incivisme fiscal, taux élevé des impôts, manque de diligence dans le circuit de dédouanement des marchandises, pratique de l'abus du pouvoir de la part de certains démembrements de l'Etat, faible taux de bancarisation et nature volatile des ressources. Pour citer Albert M. Muchanga, Commissaire au Commerce et à l'industrie de l'Union africaine (UA) déclarait le 7 mai 2020 aux ministres du commerce de l'UA : « L'Afrique a suffisamment de politiques et de stratégies d'industrialisation et de diversification économique, y compris la diversification des exportations. La tâche à accomplir est de passer au stade du développement des compétences et de l'excellence dans les opérations réelles de fabrication et de transformation des produits agricoles en Afrique ». Passer aux opérations réelles d'accroissement significatif du volume des exportations des biens et des services du Tchad vers l'Afrique, est ce que projette pour le Tchad la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf.

### **6.3. Plan d'actions pour la mise en œuvre de la ZLECAf au Tchad**

Le Gouvernement a adopté la Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons » qui ambitionne de réaliser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. L'un des principaux axes stratégiques sur lesquels s'appuie l'émergence du Tchad à l'horizon 2030 est le développement d'une économie forte et compétitive. Quatre (4) sous-axes sous-tendent cet axe stratégique, à savoir : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure et les capitaux privés étrangers ; (iii) une soutenabilité des finances publiques et une promotion des échanges extérieurs pour améliorer les ressources financières et (iv) des infrastructures comme levier du développement durable. La formulation de la Vision 2030 reflète la volonté et l'engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme à travers trois plans quinquennaux de développement. (PND 2017-2021, PND 2022-2026, PND 2027-2030) dont le premier a pour objectif de général de jeter les bases d'un Tchad émergent.

L'objectif global de l'Axe III du PND 2017-2021 est de diversifier les sources de croissance économique et de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois décents et où la diversification de l'économie se fera sur la base des avantages comparatifs du Tchad et notamment du développement des filières dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines, la mise en place par l'Etat d'infrastructures adéquates (électricité, routes, TIC, etc.) dans ces pôles incitera la création d'industries de stockage, de transformation et de conservation des produits de base, l'augmentation des exportations, la mise en place d'un certain nombre de réformes à court et moyen termes. Et le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification Economique (PDIDE) vise à « élargir et transformer la base de la production industrielle pour une croissance durable et inclusive à l'horizon 2030

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s'y inscrit avec pour objectif principal d'accroître significativement le volume des exportations des biens et des services du Tchad vers l'Afrique. Cet accroissement du volume des exportations devra s'appuyer sur les produits à potentiel de développement avéré ainsi que les produits disposant apparemment d'un avantage comparatif récent. Sa mise en œuvre devrait concourir à la réalisation des axes stratégiques ci-après :

1. l'appropriation du contenu de la ZLECAf par toutes les parties prenantes ;
2. le renforcement des capacités du dispositif de promotion et d'appui du commerce extérieur et des cadres de référence des politiques publiques ;
3. la réduction des coûts de transaction associés au commerce et la facilitation des échanges ;
4. la mise en œuvre effective des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires et des stratégies sectorielles de développement des infrastructures et des services associés au commerce intra régional ;
5. l'amélioration de la compétitivité dans les chaînes de valeur du coton, du bétail et du sésame, les services comme le tourisme et les télécommunications;
6. le développement d'une industrie légère agroalimentaire (agroindustrielle) orientée vers l'exportation ;
7. la mise à niveau des producteurs (en particulier PME/PMI, agriculteurs et éleveurs) et des produits ;
8. la promotion de la participation des femmes et de l'informel au commerce transfrontalier ; et
9. le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale.

Les objectifs spécifiques découlent directement des axes sont les suivants :

Objectif spécifique 1.1 : Améliorer les connaissances des parties prenantes (Medias, Experts des ministères compétents et organismes publics, Syndicats, Opérateurs économiques et Société civile) sur l'Accord, ses principales procédures de conformité et ses fondements ;

Objectif spécifique 1.2 : Mettre en œuvre d'un plan de communication ;

Objectif spécifique 2 : Renforcer le cadre de références des politiques et stratégies publiques d'expansion du commerce ;

Objectif spécifique 3 : Mettre en œuvre une feuille de route nationale de facilitation des échanges ;

Objectif spécifique 4.1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du commerce extérieur et des investissements ;

Objectif spécifique 4.2 : Harmoniser les stratégies sectorielles pour soutenir le potentiel de développement ;

Objectif spécifique 5 : Promouvoir des politiques anti-dumping pour encourager et protéger les investissements à tous les niveaux de la chaîne de valeurs,

Objectif spécifique 6 : Identifier les contraintes majeures et proposer une combinaison de mesures fondées sur le marché et d'actions publiques limitées pour les lever ;

Objectif spécifique 7 : Développer les capacités des entreprises (notamment les PME/PMI) à pénétrer les marchés extérieurs et frontaliers ;

Objectif spécifique 8 : Développer et renforcer les organisations et regroupements de femmes, des jeunes en particulier dans le commerce, l'informel et les initiatives publiques d'amélioration de l'accès au financement par les femmes et les jeunes ;

Objectif spécifique 9 : Mettre en place l'organe de coordination et de pilotage de la stratégie.

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
<b>Axe I : Appropriation du contenu de la ZLECAf par toutes les parties prenantes</b>								
Les différentes parties prenantes (Gouvernement, Administration publique, secteur privé, Comité National, ZLECAf, Société civile, Associations de producteurs, commerçants, femmes, jeunes, medias, parlementaires), tant au niveau national que régional, sont largement informées sur l'Accord ZLECAf dans toutes ses dispositions, ses enjeux et le commerce intra-africain	<b>Objectif spécifique 1.1 : Améliorer les connaissances des parties prenantes (Medias, Experts des ministères compétents et organismes publics, Syndicats, Opérateurs économiques et Société civile) sur l'Accord, ses principales procédures de conformité et ses fondements</b>							
	Identification des programmes de sensibilisation et de plaidoyer par groupe cible sur l'Accord ZLECAf dans ses différentes dispositions	Concevoir et imprimer des supports de communication (affiches, dépliants)	Nombre de séances organisées	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
		Concevoir, réaliser et diffuser des spots publicitaires et microprogrammes sur la ZLECAf et ses enjeux	Nombre de des spots et microprogrammes diffusés	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
	Sensibilisation et plaidoyers autour des enjeux de la ZLECAf, notamment les objectifs, le champ d'application, les traitements, listes des concessions, des droits à l'exportation, etc.)	Réaliser des campagnes de sensibilisation, de formation et de vulgarisation dans les stations radios de N'Djamena et des provinces	Participation aux émissions	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Organiser des ateliers pour les journalistes, des cafés, des rencontres de partage, des panels, des conférences, des travaux en carrefours autour des thématiques de la ZLECAf	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances organisées</li> <li>• Effectif des participants</li> </ul>	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication			
		Appuyer les différentes radiodiffusions locales pour la confection et la traduction des émissions radiodiffusées, et microprogrammes dans les langues locales	Nombre de partenariats opérationnels conclus	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
		Mettre les acteurs intéressés en réseau	Nombre de participants aux réseaux	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication			
	Vulgarisation des textes et des dispositions au niveau national en rapport avec l'Accord ZLECAf	Produire des kits d'information sur les possibilités de valorisation et promotion des produits d'exportation	Nombre de kits distribués sur les dispositions et les produits	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	Mobilisation citoyenne dans le suivi des programmes et la signature des conventions	Organiser des campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne autour du commerce équitable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de séances organisées</li> <li>• Effectif des participants</li> </ul>	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
		Former des bénévoles qui travaillent en collaboration avec d'autres parties prenantes pour porter un discours commun et concerté afin d'obtenir une masse critique qui pèse sur les politiques	Nombre de bénévoles participants aux séances	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication			
<b>Objectif spécifique 1.2 : Mettre en œuvre d'un plan de communication</b>								
	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie active de communication pour améliorer le dialogue entre les parties prenantes et avec les partenaires de financement existants ou potentiels.	Diriger et de coordonner les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de communication (les différentes étapes d'internationalisation, de l'opération d'exportation à l'implantation de filiales à l'étranger, etc.)	Stratégie de communication opérationnelle	Document de stratégie	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
		Mobiliser une expertise de haut niveau pour l'opérationnalisation de la stratégie de	Rapports d'évaluation des réalisations et leurs impacts	Rapports d'activités des Agences spécialisées	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Mini			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		communication (experts nationaux, agence de communication, assistance technique externe, etc.)		du commerce	stère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
	Création et mise en œuvre d'un site web ZLECAf Tchad	Mettre en ligne les informations sur les conditions d'accès aux marchés d'exportation (normes, tarifs douaniers, barrières non tarifaires, notamment), les circuits de distribution, les méthodes de commercialisation, les prix, la concurrence, l'évolution et les exigences de la demande, les conditions contractuelles et les modalités de paiement, sur les transports, les assurances et les financements éventuels disponibles, les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux, les principales règles du commerce international édictées par l'OMC, etc	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Site web fonctionnel</li> <li>• Nombre de visiteurs</li> </ul>	Rapports d'activités	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Adapter dans les versions linguistiques locales le site web marchand.	Meilleure connaissance du contenu des documents de politique nationale de commerce et de qualité	Rapports d'expertise	Ministère et agences spécialisées du Commerce/Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile			
<b>SOUS TOTAL 1</b>								
<b>Axe II : Renforcement des capacités du dispositif de promotion et d'appui du commerce extérieur et des cadres de référence des politiques et stratégies publiques</b>								
Les structures nationales de promotion et d'appui au commerce sont mieux outillées pour formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes sectoriels en cohérence avec la ZLECAf	<b>Objectif spécifique 2 : Renforcer le cadre de références des politiques et stratégies publiques d'expansion du commerce</b>							
	Intégration de la problématique du commerce international des biens et des services dans les stratégies et plans de développement	Mettre en œuvre une politique cohérente, articulée et coordonnée en vue de développer et promouvoir les exportations des biens et des services en application des engagements internationaux et alignées sur la ZLECAf	Proportion de politiques et programmes sectoriels formulées/révisés	Documents de politiques de promotion des exportations en cohérence avec la ZLECAf	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce, la normalisation et le contrôle qualité/Secteur privé/Société civile			
	Ajustement des législations nationales pour se conformer aux nouveaux mécanismes d'intégration intracontinentale	Mettre en place un pool d'experts	Nouveaux mécanismes d'intégration intracontinentale	Législations nationales conformes	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce, la normalisation et le contrôle			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					qualité/Secteur privé/Société civile			
	Renforcement des capacités techniques et humaines en commerce international au profit du secteur privé et de l'Administration	Former des cadres tant au niveau central que régional pour leur permettre d'assumer des missions de service public ainsi que des fonctions nouvelles, dans un contexte libéral (EDIC politique commerciale et d'investissement évaluation et gestion de projets d'investissement, etc.)	Au moins 200 cadres formés	Rapports de formation	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Création des conditions d'accompagnement du développement à l'export des produits à potentiel de développement avéré ainsi que les produits disposant apparemment d'un avantage comparatif récent	Rationaliser, redéfinir et orienter les missions des structures/mécanismes impliquées dans le commerce international et particulièrement dans la promotion des exportations	Textes redéfinissant les missions	Rapports d'activités des travaux des commissions créées à cet effet ou d'un forum consultatif	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Développement des informations commerciales, de mise en relation d'affaires et de recherches de	Faire de la Direction du Commerce Extérieur ou d'une Direction de la CCIAMA ou encore la Direction des Services	Textes de modification des missions	Minutes des rapports technique	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	partenariats sur les marchés étrangers	aux Exportateurs de l'ANIE un Trade Centre pour assumer cette mission		sur la mise en place du Trade Centre	commerce/Secteur privé/Société civile			
	Mise en œuvre des textes de l'OHADA afin de permettre la migration de l'informel vers le formel	Elaborer l'arrêté relatif à la mise en place du statut de l'entrepreneur	Existence d'une loi et plan d'action sur le statut de l'entrepreneur	Notes techniques du Comité d'élaboration de la loi	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Elaboration des politiques appropriées pour permettre aux ZES de s'adapter à la fois au "nouvel environnement du commerce et de l'investissement en Afrique" et aux "changements futurs dans les changements de valeur et les modèles d'investissement mondiaux	Adapter les politiques aux dotations du pays et réagir à l'évolution des modèles de production internationale.	Document de stratégie avec une orientation stratégique claire en termes de cibles au niveau des secteurs et investisseurs, fondée sur la proposition de valeur d'un pays et son avantage comparatif	Rapports techniques  Expertise de haut niveau mobilisée.	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Mobilisation de ressources pérennes au service du commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les sources de financement potentielles (ressources nationales; ;</li> </ul>	Ressources mobilisées par source de financement		Ministère du Commerce et de l'Industrie /Secrétariat Permanent et			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		partenaires de développement;, banques multilatérales et régionales de développement;, secteur privé;, fondations d'entreprise) • Sensibiliser les priorités nationales en matière de commerce, identifiées dans les études sur la ZLECAf , et aux besoins de financement associés • Présenter à temps les demandes de fonds annuelles aux ministères des finances, en les étayant par des propositions de haute qualité adaptées			Comité National ZLECAf			
				<b>SOUS TOTAL II</b>				
<b>Axe III : Réduction des coûts de transaction associés au commerce et la facilitation des échanges</b>								
Les entreprises tchadiennes bénéficient d'une simplification des procédures,	<b>Objectif stratégique 3 : Mettre en œuvre une feuille de route nationale de facilitation des échanges</b>							
	Elaboration de programmes efficaces pour réduire les coûts du commerce et faciliter les échanges	Evaluer l'alignement sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce	Programmes d'action intégrés pour la facilitation des	Rapports d'activités et des travaux des	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
d'un accès plus facile aux destinations commerciales et d'un renforcement des infrastructures.		(AFE OMC), qui est entré en vigueur en février 2017, suivre la mise en œuvre des réformes, déterminer les priorités des réformes et les domaines.	échanges adoptés	directions techniques	commerce/Secteur privé/Société civile			
	Simplification, rationalisation et harmonisation des procédures et documents commerciaux afin de réduire les délais et les coûts des opérations commerciales	Elaborer un plan d'action pour résoudre tous les problèmes concernant le transit et la circulation des marchandises à destination et en provenance du Tchad (infrastructure matérielle, inspection avant expédition, lourdeurs administratives, paperasserie inutile), en collaboration avec les pays voisins	Temps de traitement des dossiers	Rapports d'inspection	Ministères techniques et les agences spécialisées /Secteur privé/Société civile dans le commerce			
		Opérationnaliser le guichet unique ou tous les paiements et transactions sont indiqués dans un document unique, ce qui permet un suivi plus efficace des coûts et des taxes	Guichet Unique fonctionnel		Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
		Réglementer les transports routiers ou le	Texte de réglementation	Rapports d'inspection	Ministères techniques et			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		courtage en douane, du point de vue de l'entrée en activité, et de l'application des règlements techniques et des normes d'accès aux marchés pour les opérateurs régionaux et internationaux			les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
		Prendre des mesures non tarifaires simplifiées et harmonisées entre les partenaires commerciaux et à l'intérieur des régions (Diminution de la durée nécessaire pour la mainlevée du fret)	Texte de réglementation	Rapports techniques des travaux des commissions	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Amélioration de la qualité de la fourniture de services logistiques et modernisation de l'infrastructure de facilitation des échanges	Construire des plates-formes de transport de qualité, d'une plus grande efficacité dans la circulation transfrontalière des biens et des services, de meilleures procédures dans les ports et d'un régime prévisible de gestion logistique	Indice de performance logistique	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques et les agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
		Former une main d'œuvre qualifiée	Nombre de personnes formées	Rapports de formation	Ministères techniques et agences spécialisées			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	Mise en œuvre d'un programme de réforme globale de l'administration douanière, y compris un système d'évaluation en douane basé sur les transactions et conforme aux obligations multilatérales	Préparer et faire approuver les textes y relatifs		Rapports de suivi de la mise en œuvre du programme	Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des finances/Secteur privé/Société civile			
	Finalisation d'un accord avec les partenaires techniques et financiers sur un programme de réforme complet du système de facilitation des échanges, assorti d'un calendrier et d'un plan de financement	Elaborer un accord sur le programme global de facilitation des échanges	Accord sur le programme global de facilitation des échanges signé	Rapports de commissions techniques	Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des finances, Partenaires techniques et financiers/Secteur privé/Société civile			
	Renforcement de la mise en œuvre des réformes de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC à travers le Comité national de facilitation des échanges déjà mis en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les 10 recommandations clés pour les Comités nationaux pour la facilitation des échanges.</li> <li>• Renforcer les capacités et l'assistance technique</li> </ul>	<p>Comité national de facilitation des échanges opérationnel</p> <p>Programme de renforcement des capacités et</p>	<p>Rapports techniques</p> <p>Rapports techniques</p>	<p>Comité National de facilitation</p> <p>Ministère des Transports, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des finances, Partenaires</p>			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		en matière de facilitation des échanges, en particulier le programme d'autonomisation des Comités nationaux pour la facilitation des échanges	d'assistance technique		techniques et financiers/Secteur privé/Société civile			
				<b>SOUS TOTAL III</b>				
<b>Axe IV : Mise en œuvre effective des réformes pour l'amélioration de l'environnement des affaires et des stratégies sectorielles de développement des infrastructures et des services associés au commerce intra régional</b>								
Les réformes de l'environnement des affaires adoptées et les nouvelles formulées sont mises en œuvre dans un cadre harmonisé qui tient compte des engagements sous régionaux et internationaux.	<b>Objectif spécifique 4.1 : Améliorer le cadre juridique et institutionnel du commerce extérieur et des investissements</b>							
	Rationalisation du dispositif institutionnel de suivi des affaires afin de créer des synergies entre toutes les structures impliquées dans la création, le développement des entreprises et la compétitivité	Analyser les besoins de régulation du secteur des affaires, réviser la structure du ministère et des agences spécialisées du commerce et proposer une nouvelle architecture institutionnelle axée sur la compétitivité des entreprises exportatrices	Document de diagnostic	Rapports de commissions techniques	Ministère et agences spécialisées du Commerce, Ministère du Plan, Ministère des Finances, SGG, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer les capacités techniques et humaines du Conseil Présidentiel pour l'Amélioration du Climat des affaires au Tchad et son Observatoire	Document de diagnostic	Rapports de commissions techniques	Présidence de la République, Ministère et agences spécialisées du Commerce, Ministère du Plan, Ministère			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					des Finances, SGG, PTF/Secteur privé/Société civile			
	Mise en œuvre effective des réformes engagée	Évaluer l'effectivité de la mise en œuvre des réformes et des mesures d'accompagnement	Document de diagnostic	Rapports de commissions techniques	Ministère de la Justice, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Préparer un document énumérant les goulots d'étranglement selon que la réforme soit administrative ou juridique et selon le niveau de résistance potentielle sur le plan politique, et proposer des moyens d'amélioration.	Document de diagnostic	Rapports de commissions techniques	Ministères de la Justice, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Engager des réformes ciblées sur les mesures du Doing Business évaluer les conditions techniques de la mise en œuvre des mesures d'amélioration identifiées et utiliser les indicateurs du Doing Business	Plan d'action de mise en œuvre des reformes	Rapports de commissions techniques	Ministère de la Justice, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		comme un déclencheur pour renforcer et cibler les réformes						
<b>Objectif spécifique 4.2 : Harmoniser les stratégies sectorielles pour soutenir le potentiel de développement</b>								
Les stratégies sectorielles de développement des infrastructures et des services associés au commerce intra régional sont mises en œuvre ou formulées pour la promotion des échanges dans le cadre de la ZLECAf	Mise en œuvre des recommandations de politiques relatives à la modernisation des infrastructures, à l'investissement en capital humain et physique, à la diversification des exportations pour stimuler la croissance (Etude sur les sources de croissance, EDIC, EPIT, Sortir du labyrinthe, SNC, SNDSP, etc.)	Évaluer l'effectivité de la mise en œuvre des réformes et des mesures d'accompagnement	Rapport d'effectivité de mise en œuvre des réformes	Rapports de commissions techniques	Ministères de la Justice, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Préparer un document énumérant les goulots d'étranglement, et proposer des moyens d'amélioration.	Document diagnostic et plan d'action	Rapports de commissions techniques	Ministère de la Justice, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
	Mise en œuvre aux niveaux national, sectoriel et international une politique cohérente, articulée et coordonnée en vue de développer et promouvoir les exportations de biens et de services	Elaborer une stratégie de promotion et développement des exportations (potentiel d'exportation, 11 produits de base d'exportation pour lesquels le Tchad possède un avantage comparatif, services) ainsi que de nouveaux débouchés (connexion du	Document de stratégie d'exportation des biens et des services tournés vers le marché africain	Rapports techniques des commissions	Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		marché national avec les réseaux d'affaires au niveau mondial en utilisant les nouveaux modes de communication (Internet, commerce électronique, bases de données)						
	Développement de l'activité touristique dans la cadre d'une politique/schéma directeur de tourisme adoptée par le Gouvernement	Elaborer le schéma directeur du tourisme pour diversifier les produits touristiques et renforcer l'intégration sous régional	Document de stratégie et plan d'actions	Rapports techniques des commissions	Ministère et agences spécialisées dans le Tourisme, Ministère du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Augmenter les ventes et le nombre des arrivées touristiques et organiser des circuits d'exportation (supports promotionnels participations à des foires internationales, foires nationales) et encourager des initiatives Oprivées	Nombre de cibles atteintes		Ministère et agences spécialisées dans le Tourisme, Ministère du Commerce/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer les capacités techniques et humaines du Ministère du Tourisme pour formuler et	Nombre de cadres formés	Rapport diagnostic et plan d'action	Ministère du Tourisme et agences spécialisées ; Ministère du			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		exécuter la politique commerciale			Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
Développement des infrastructures et des services associés au commerce intra régional		Construire et entretenir les infrastructures routières, aéroportuaires, ferroviaires et pistes rurales	Linéaires de routes et pistes entretenues et/ou construites	Rapports techniques	Ministère des Infrastructure, Ministère et agences spécialisées du Commerce, PTF			
		Lever les obstacles à la concurrence dans la chaîne de valeur des télécommunications	Réformes réglementaires favorables à la concurrence adoptées et mises en œuvre dans le secteur	Rapports des commissions techniques	Ministères des Télécommunication, Ministère et agences spécialisées dans le Commerce, Ministère des Finances, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Mettre en œuvre la Politique Energétique	Taux d'accès à l'électricité	Rapport d'exécution	Ministère de l'Energie, Ministère et agences spécialisées /Secteur privé/Société civile dans le Commerce, PTF			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Réhabiliter les infrastructures de tourisme	Nombre de structures réhabilitées	Rapports techniques	Ministère du Tourisme et agences spécialisées ; Ministère du Commerce, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Mettre en place une stratégie de renouvellement du parc automobile qui s'appuie sur divers facteurs : coûts de fonctionnement et de maintenance, conditions de financement, ou encore avantages fiscaux liés à l'achat de nouveaux équipements.	Cycle de renouvellement	Rapports techniques	Ministère des transports, ministère du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, secteur privé et société civile			
		Négocier de nouveaux accords sur le transit et la réexportation, le taux de change et la convertibilité des monnaies pour promouvoir les échanges officiels avec le Nigeria, le Soudan et la Lybie (pays hors zone Franc)	Nombre d'Accords négociés et signés	Rapports des missions de négociations	Ministère et agences spécialisées dans le Commerce, Ministère des Finances, BEAC/Secteur privé/Société civile			
	Formulation et mise en œuvre des politiques	Promouvoir une politique budgétaire efficace pour	Part du budget consacrée aux	Rapports des consultations	Ministère des finances,			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	macros et micro économiques complémentaires	la stabilité macroéconomique et des investissements publics stratégiques	interventions sectorielles stratégiques	s régulières avec le FMI	Ministères techniques, PTF/Secteur privé/Société civile			
	Elaboration et mise en œuvre d'une politique d'ouverture des bureaux de représentation commerciale du Tchad dans la Sous-région et à l'étranger	Etablir des représentations commerciales dans les pays	Nombre de représentations ouvertes	Rapports diplomatiques	Ministère du commerce, Ministère du Plan, Ministère des finances, Présidence, Ambassades, groupes de producteurs, Secteur Privé			
	Accélération de l'opérationnalisation des PPP pour encourager la participation des investisseurs privés en PPP	Renforcer les capacités du cadre institutionnel de pilotage (Commission Nationale de Partenariat Public- Privé et la Cellule de Coordination et d'Appui)	Comités opérationnels	Rapports de travaux	Ministère des Finances, Ministère du Commerce, /Secteur privé/Société civile			
		Mettre en place le mécanisme de financement de la préparation des projets.	Mécanisme de financement de la préparation des projets opérationnel	Rapports de travaux des commissions	Ministère des Finances, Ministère du Commerce, /Secteur privé/Société civile			
	Opérationnalisation du fonds souverain stratégique	Finaliser les textes d'application de la loi portant création d'un Fonds Souverain	Fonds souverain stratégique fonctionnel	Rapports des équipes techniques	Ministère des Finances, Ministère du Commerce,			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		d'Investissements Stratégiques au Tchad			BAD, /Secteur privé/Société civile			
	Mise en cohérence les plans d'actions de mise en œuvre des engagements commerciaux du pays, y compris les engagements bilatéraux et multilatéraux (APE, CEN SAD/CEEAC, CEMAC, ZLECAF, OMC, etc.)	Développer un plan global fédérateur des engagements commerciaux	Plan global	Rapports des travaux	Ministère du Commerce et de l'industrie/Secteur privé/Société civile			
	Développement des mécanismes de financements innovants (MFI) pour faire face à des besoins croissants pour financer les enjeux nationaux de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier les opportunités et les risques associés à des types de mécanismes de financement innovants ;</li> <li>• mettre en place des mécanismes de contrôle appropriés pour pouvoir établir et évaluer les partenariats en se fondant sur les directives existantes en matière de partenariats public-privé</li> </ul>	Ressources mobilisées	Rapports techniques	Ministère du Commerce et de l'industrie/Secteur privé/Société civile/ Secrétariat permanent, Comité National ZLECAF et Cellule PPP			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		<ul style="list-style-type: none"> <li>développer une expertise propre dans ce domaine pour approfondir la connaissance des mécanismes de financement innovants et les possibilités qu'ils offrent d'amplifier les résultats obtenus</li> </ul>						
<b>SOUS TOTAL IV</b>								
<b>Axe V : Amélioration de la compétitivité dans les chaînes de valeur du coton, du bétail et du sésame, les services comme le tourisme et les télécommunications</b>								
La compétitivité dans les chaînes de valeur du coton, du bétail, du sésame et du tourisme est améliorée à l'international	<b>Objectif spécifique 5 : Promouvoir des politiques anti-dumping pour encourager et protéger les investissements à tous les niveaux de la chaîne de valeurs</b>							
	Promotion des exportations des produits issus des chaînes de valeur du coton, du bétail, de la gomme arabique et celles les plus dynamiques	Elaborer, de manière participative, une politique sectorielle basée sur une meilleure intégration des filières, la valorisation des produits localement et une meilleure maîtrise des coûts des facteurs suivant les régions-programmes	Documents de politiques sectorielles	Rapports des équipes techniques	Ministères techniques, secteur privé et PTF/Secteur privé/Société civile			
		Réaliser une étude sur la compétitivité des produits à l'exportation en lien avec le PDIDE	Document d'étude sur la compétitivité des exportations tchadiennes	Rapports des équipes techniques	Ministère du Commerce et de l'Industrie, Ministères techniques, ANIE, secteur			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					privé et PTF/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer les initiatives de diversification de l'offre exportable en l'adaptant à la demande mondiale mais aussi et surtout des marchés attractifs pour des produits à fort potentiel à l'exportation	Nombre d'initiatives promues	Rapports d'études	Ministères techniques, secteur privé et PTF/Secteur privé/Société civile			
		Mettre en place des politiques visant à élargir l'offre d'exportation en intensifiant les échanges commerciaux avec les partenaires commerciaux de la CEMAC, de la CEEAC, la CEDEAO, UMA et des autres regroupements régionaux.	Documents de politiques par CER	Rapports des travaux	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, CER/Secteur privé/Société civile			
		Promouvoir de manière spécifique la question du commerce des services au Tchad	Document de politique	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, Secteur privé dont agences spécialisées			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					dans les services/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer la sécurisation des corridors de transit (axe N'Djamena-Douala avec les tracasseries aux niveaux de la Police-Douabe-Gendarmerie)	Nombre de problèmes résolus sur le corridor	Rapports d'inspection	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, Secteur privé dont agences spécialisées/ Secteur privé et société civile			
	Renforcement des capacités des acteurs nationaux sur les chaînes de valeur et les conditions d'accès aux marchés mondiaux	Renforcer les capacités des opérateurs économiques sur les normes d'accès aux marchés mondiaux et aux dispositions des accords commerciaux	Nombre d'opérateurs formés	Rapports techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, ANIE, AFCEET, CELIAF, Secteur privé, Centre de formation, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Organiser des salons et des foires sur les filières coton et textiles, sésame, gomme arabique,	Nombre de foires thématiques organisées/	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques et agences spécialisées			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		tourisme et participer à des foires et des salons au niveau international	Participations à des salons et des Foires internationaux		dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Adoption de politique commerciale à des réformes structurelles pour améliorer la productivité agricole et la compétitivité	Faire des études sur les caractéristiques de l'environnement économique (degré d'ouverture, degré de flexibilité des prix), les obstacles à l'accroissement de la productivité	Rapport d'études	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
	Garantie de mise en œuvre des normes et règlements techniques dans le respect des règles du commerce international	Renforcer l'appui technique et financier de l'ATNOR, le CECOQDA et l'ANAM pour la mise en place du Programme d'évaluation de la conformité des marchandises et de la certification des produits du Tchad.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de renforcement de capacités</li> <li>Appuis financiers de l'Etat par structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'activité</li> <li>Budget national</li> </ul>	ATNOR, CECOQDA et IANAM Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer les capacités des centres de recherche et des laboratoires (ITRAD, IRED, Universités) afin d'offrir des produits de qualité	Nombre de structures renforcées	Rapports techniques	ITRAD, IRED, Universités Ministères techniques et agences spécialisées/			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					Secteur privé et société civile			
		Améliorer les normes sanitaires pour satisfaire les critères des partenaires commerciaux à travers une accréditation une mise à niveau des laboratoires et des procédures de tests	Nombre d'accréditation et de tests agréés	Rapports techniques	Ministères techniques et agences spécialisées ATNORM et CECODDA Commission du Codex Alimentaires			
		Mettre en place une veille sanitaire tant pour les exportations que pour les importations	Documents d'ordre public (DOP) pour les flux soumis à restrictions	Rapports d'inspection	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Doter le Comité en charge des notifications régulières des réglementations à l'OMC en moyens conséquents	Comité en charge des notifications opérationnel	Budget national	Ministère des Finances Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées			
		Opérationnaliser les institutions créées par l'Etat conformément aux	Institutions opérationnelles	Budget national	Ministères techniques en charge du			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Lois et Décrets d'application sur la normalisation, la métrologie, la qualité et la protection des consommateurs (ATNOR, CONAQ, CNIR, CNM, CNPC, etc.).			commerce et de l'industrie, agences spécialisées, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Développer des projets d'indications géographiques sur les produits suivants : le sésame noir du Guera, la spiruline, les oignons d'Abéché, le bœuf kouri, etc.	Producteurs accompagnés dans l'identification et la reconnaissance d'Indications géographiques protégées.	Procès-verbaux des réunions	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, PTF/Secteur privé/Société civile			
<b>SOUS TOTAL V</b>								
<b>Axe VI : Développement d'une industrie légère agroalimentaire (agroindustrielle) orientée vers l'exportation</b>								
Les politiques de développement de l'industrie légère orientées vers l'exportation sont liées de façon rigoureuse à un ensemble d'objectifs cohérents et hiérarchisés à des moyens de l'économie	<b>Objectif spécifique 6 : Identifier les contraintes majeures et proposer une combinaison de mesures fondées sur le marché et d'actions publiques limitées pour les lever</b>							
	Mettre en œuvre le Plan Directeur d'Industrialisation et de Diversification de l'Economie Tchadienne (PDIDE)	Mettre en place une coordination interministérielle de haut niveau pour élaborer et mettre en œuvre les réformes préconisées dans le cadre du Plan Directeur d'Industrialisation et de	Comité interministériel opérationnel	Rapports techniques	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, PTF/Secteur			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Diversification de l'Economie Tchadienne			privé/Société civile			
		Prioriser au moyen d'une analyse coûts/avantages et regrouper les réformes de politique au niveau sectoriel et intersectoriel	Documents d'analyse	Rapports des commissions techniques	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, CCIAMA, PTF			
		Tenir compte des inévitables modifications de structures qu'impliquent la poursuite de l'industrialisation et l'harmonisation du développement	Documents d'analyse	Rapports des commissions techniques	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, CCIAMA, PTF			
	Compréhension claire de l'objectif d'amélioration de la compétitivité des entreprises de l'industrie légère sur le marché intérieur et les marchés mondiaux	Poursuivre l'intégration régionale en améliorant la logistique commerciale le long des grands axes commerciaux, et notamment la gouvernance et la réglementation	Documents d'harmonisation du régime de transit entre le Tchad et les pays voisins	Rapports des commissions techniques et régionaux	Ministères techniques en charge du commerce et de l'industrie, agences spécialisées, CCIAMA, CEMAC, CEEAC, PTF			
		Développer les infrastructures physiques pour soutenir les systèmes multimodaux combinant transports	Kilométrage de dragage, de pose de voies ferrées, des	Conventions signées	Ministères en charge du commerce, de l'Industrie et des			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		terrestres, ferroviaires, aériens, fluviaux et lacustres	infrastructures réhabilités, entretenus et bitumés		Infrastructure, Ministère des Finances, PTF, CER			
		Mobiliser le soutien de tous les partenaires- secteur privé, organisations non gouvernementales et des partenaires techniques et financiers-pour leurs efforts de transformation structurelle	Tables rondes de mobilisation des ressources pour le financement	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
		Faciliter les investissements privés dans les marchés d'intrants décisifs, tels que les engrais et les semences	Mesures incitatives mises en œuvre	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
		Faciliter l'accès d'investisseurs compétents à la terre agricole	Mesures incitatives mises en œuvre	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
		Soutenir les entreprises les plus méritantes en facilitant leur accès aux compétences, aux financements et à des terrains dans des parcs industriels prêts à l'emploi	Montants alloués sur le fonds d'investissement destinés aux filières d'exportation	Rapports techniques des travaux	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
					<b>SOUS TOTAL VI</b>			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
<b>Axe VII : Mise à niveau des producteurs (en particulier PME/PMI, agriculteurs et éleveurs) et des produits</b>								
Les producteurs et les produits tchadiens à l'exportation bénéficient d'une mise à niveau pour apporter une valeur ajoutée aux produits locaux.	<b>Objectif spécifique 7 : Développer les capacités des entreprises (notamment les PME/PMI) à pénétrer les marchés extérieurs et frontaliers</b>							
	Mise en œuvre du programme de restructuration et de mise à niveau de l'Afrique dans le cadre du Programme d'Appui au Commerce et à l'intégration Économique (PACIE), financé par l'Union Européenne (UE) avec l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	Dynamiser la compétitivité et l'intégration régionale, la croissance des industries et de l'emploi et l'accessibilité aux marchés régionaux et internationaux des produits manufacturiers de l'Afrique Centrale dans le contexte de libéralisation et d'ouverture des économies à travers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à niveau et la modernisation des entreprises,</li> <li>• un meilleur accès au financement des PME/PMI,</li> <li>• un appui aux institutions de soutien des entreprises de manière à accroître la contribution du secteur industriel manufacturier au PIB, à l'investissement, aux</li> </ul>	Rapports d'orientation stratégique et plans d'action	Cadre de programmation des dépenses publiques	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		exportations et à la création des emplois <ul style="list-style-type: none"> <li>le renforcement de la culture entrepreneuriale et l'appui à la création d'entreprises</li> </ul>						
		Renforcer les capacités de la Direction d'appui aux PME/PMI (ANIE) pour en faire un centre de facilitation, un espace d'animation économique destiné à rendre l'information disponible et à assister les porteurs de projets à concrétiser leur investissement.	Nombre de structures renforcées	Rapports techniques	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
		Intégrer « la Belt and Road Initiative (BRI) dans les stratégies pour promouvoir les exportations vers la Turquie, l'Inde, la Chine, les pays arabes et les autres pays asiatiques	Mesures de cohérence, d'intervention, de suivi et de coordination des programmes	Rapports techniques	Ministères techniques, agences spécialisées, secteur privé et PTF			
	Renforcement des capacités des intervenants dans le secteur des produits à l'exportation, la structuration des organisations	Moderniser les filières agricoles et animales au bénéfice des producteurs et du secteur privé (promotion de la maîtrise de l'eau, intensification des systèmes de	Contrats programmes signés par filière	Rapports techniques	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	professionnelles, le développement des techniques de production, ainsi que l'amélioration de la qualité et de la valeur ajoutée des produits afin de faciliter leur commercialisation sur le marché national et international	production, organisation de la transhumance et l'aménagement des zones de parcours, développement du conseil agricole et rural et promotion de l'accès aux innovations, etc.)						
		Organiser les agriculteurs et pasteurs en groupements, organisations socioprofessionnelles et dans les chambres d'agriculture, etc.	Nombre d'organisations mises en place et fonctionnelles	Rapports d'appui à la structuration des organisations	Ministères techniques, partenaires au développement, secteur privé			
		Promouvoir les services financiers (Crédit de campagne/intrants, crédit d'équipement/ investissements, épargne) et les fonds compétitifs pour le développement des initiatives de recherche-action	Mécanisme d'allocation fonctionnel	Rapports techniques	Ministère des finances, Fonds d'Investissement, Ministères techniques, PTF			
		Intégrer, via des investissements, les petits producteurs dans les systèmes de traçabilité, d'autocontrôle et de maîtrise de la qualité sanitaire.	Nombre de producteurs ayant bénéficié des appuis	Rapports techniques	Ministères techniques et agences spécialisées ATNORM et CECODDA			
		Soutenir les producteurs dans l'accès aux marchés	Nombre de producteurs	Rapports de suivi	Ministère en charge et			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		internationaux et dans l'intégration des petits producteurs aux filières d'exportation du coton, du bétail et du sésame, etc.	ayant eu des connaissances sur l'accès aux marchés internationaux		agences spécialisées dans le commerce, associations de producteurs, secteur privé, PTF			
				<b>SOUS TOTAL VII</b>				
<b>Axe VIII : Promotion de la participation des femmes et de l'informel au commerce transfrontalier</b>								
Les capacités des femmes tchadiennes sont renforcées dans le commerce informel transfrontalier	<b>Objectif spécifique 8 : Développer et renforcer les organisations et regroupements de femmes et de jeunes, en particulier dans le commerce, l'informel et les initiatives publiques d'amélioration de l'accès au financement par les femmes et les jeunes</b>							
	Adaptation des politiques et des textes au niveau national comme régional	Inscrire les besoins de développement des femmes marchandes dans le cadre de la politique communautaire de facilitation du commerce dans la zone CEMAC	Inventaire des besoins	Rapport technique de formulation	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, agences de la CEMAC, secteur privé/ Société civile			
		Effectuer des analyses d'impact des accords commerciaux	Rapport d'évaluation	Rapport des travaux techniques	Ministères techniques et agences			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		internationaux, des politiques et règlements de la CEMAC			spécialisées dans le commerce, la formation et les finances/Secteur privé/Société civile			
	Plaidoyer et renforcement des capacités portant sur les compétences en leadership pour encourager la participation effective des femmes aux niveaux de prise de décision des différentes chambres de commerce	Intégrer les commerçantes dans le Conseil présidentiel pour l'Amélioration du Climat des affaires et son observatoire, les différentes chambres de commerce	Nombre de femmes membres du Conseil	Texte révisé	Présidence de la République, Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, AFCEET et CCIAMA			
		Impliquer les femmes dans le partage d'expériences lors des rencontres transfrontalières	Nombre de femmes entrepreneures participants	Rapport de mission	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce			
		Sensibiliser les structures de gestion des frontières aux questions concernant les femmes impliquées dans le commerce transfrontalier et leurs droits	Nombre de séances organisées	Rapports de mission de sensibilisation	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, Ministère des Finances et			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					agences de la CEMAC			
		Renforcer les structures faitières existantes de commerçantes, soutenir la création de nouvelles structures aux niveaux national et régional	Nombre de structures faitières fonctionnelles	Rapport de diagnostic	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce/Secteur privé/Société civile			
		Favoriser l'accès des femmes commerçantes à tous les marchés en levant les barrières de visa/ Faciliter les échanges transfrontaliers à petite échelle	Nombre de barrières et de visa supprimés	Rapport d'évaluation	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, agences de la CEMAC			
		Former les femmes à la qualité et aux normes, compétitifs, étiquetage, conservation, gestion commerciale, le marketing, comptabilité, les TIC, etc.	Nombre de femmes formées	Rapport de formation	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, la formation aux techniques			
		Promouvoir les incubateurs d'entreprises pour favoriser les entreprises féminines	Programmes thématiques sur des domaines où on retrouve des femmes	Document de diagnostic	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, la			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
					formation et les finances			
		Elaborer une Feuille de route qui accompagne les femmes commerçantes, de la simple idée d'une entreprise à sa concrétisation.	Plan d'action pour accompagner les entrepreneures	Document de diagnostic	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, la formation et les finances			
	Financement de l'activité des femmes commerçantes transfrontalières.	Favoriser l'accès des femmes commerçantes transfrontalières à un capital suffisant ainsi que des nouvelles méthodes de gestion des risques	Nombre de femmes/groupe ments de femmes ayant accès aux facilités de crédit/nombre d'instruments de crédits spéciaux disponibles aux commerçantes	Rapport de suivi	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, Ministère des Finances, secteur privé, PTF			
		Mettre en place des programmes axés sur la préparation aux investisseurs (investment readiness) et à l'accès au financement (finance readiness)	Nombre d'instruments de financements adéquats	Rapport d'adaptation des programmes d'investissement aux femmes	Ministère des Finances, Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, PTF			
				<b>Sous TOTAL VIII</b>				

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
<b>Axe IX : Suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie nationale</b>								
Toutes les parties prenantes disposent d'informations sur les processus, résultats de la mise en œuvre projets et programmes, les contraintes et les perspectives de la ZLECAf	<b>Objectif spécifique 9 : Mettre en place l'organe de coordination et de pilotage de la stratégie</b>							
	Mise en place des structures de coordination et de suivi de la mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.	Signer le Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Négociation de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (CNN-ZLECAf)	Décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Négociation de l'Accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (CNN-ZLECAf)	Journal officiel	Gouvernement			
		Faire fonctionner le Comité National de Négociation de l'Accord sur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine et le Secrétariat Exécutif	Inscription du budget du Comité National de Négociation de l'Accord sur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine et le Secrétariat Exécutif au budget de l'État	Budget national	Ministère du Commerce et de l'Industrie et Comité national pour la ZLECAf e et le Secrétariat Exécutif			
		Capitaliser les expériences du passé avec les négociations APE-UE en impliquant la société civile et le secteur	Cadre de dialogue structuré fonctionnel	Rapports de réunions périodiques	Ministère du Commerce et de l'Industrie et Comité national pour la			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		privé dans les négociations			ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Engagement des équipes techniques compétentes pour identifier les intérêts du pays en vue des négociations dans les domaines (investissements, propriété intellectuelle et politique de concurrence), les secteurs prioritaires et les autres piliers (facilité de financement du commerce pour soutenir les PME, passerelle commerciale africaine, facilité d'ajustement, déploiement du Système panafricain de paiement et de règlement, zones économiques spéciales (ZES))	Organiser de rencontres/consultations techniques de haut niveau avec les principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de rencontres thématiques organisées</li> <li>• Missions réalisées</li> </ul>	Rapports techniques Rapports de mission Rapports d'études d'impact	Ministères techniques et agences spécialisées du Commerce/ des Finances / Ministère de la Communication / Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Renforcement des capacités acteurs et parties prenantes sur	Organiser des ateliers de formation	Nombre d'acteurs formés	Rapports de formation	Ministères techniques et agences			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	les dispositions de l'accord portant création de la ZLECAf qui relèvent des annexes 6 et 7 (Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et Mesures Sanitaires et Phytosanitaires SPS)) du Protocole relatif au commerce des marchandises et couvrent les normes, règlements techniques, procédures d'évaluation de la conformité et les mesures sanitaires et phytosanitaires				spécialisées du Commerce/ des Finances /Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Renforcement des capacités acteurs et parties prenantes sur le mécanisme qui octroie un traitement préférentiel à une marchandise dans le cadre de la ZLECAf, reçoivent des informations d'ordre général sur le manuel des règles d'origine en vue de les préparer à mieux le comprendre	Organiser des ateliers de formation	Nombre d'acteurs formés	Rapports de formation	Ministères techniques et agences spécialisées du Commerce/ des Finances /Ministère de la Communication /Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
	pour une meilleure maîtrise de son contenu et maîtrisent l'utilisation du certificat d'origine dans le contexte de la ZLECAf				ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Mise en place d'une stratégie de négociation relative aux différentes phases de négociation: commerce, services, investissements, commerce électronique, propriété intellectuelle, concurrence, implication des femmes et des jeunes,	Organiser des réunions techniques par thématique	Rapports thématiques de négociation	Procès-verbaux des réunions	Ministères techniques et agences spécialisées/ Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Mobilisation des financements pour le fonctionnement du comité national et structures de lq ZLECAf	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le niveau d'information des membres de toutes obligations et exceptions relatives à l'Accord</li> <li>Evaluer la performance du</li> </ul>	<p>Ressources disponibles pour le fonctionnement et les activités du CN-ZLECAf</p> <p>Document d'évaluation</p>	<p>Ordres de virement</p> <p>Document de projet</p> <p>Rapports techniques</p>	Ministère du Commerce et de l'Industrie/ Ministère des Finances ! Partenaires au développement/ Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		<p>Comité et des Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer la participation aux rencontres du Conseil des Ministres et aux différents comités et sous-comités des représentants du commerce de la ZLECAf</li> </ul>	Rapports de participation effective aux rencontres	Rapports techniques	ZLECAf et le Secrétariat Exécutif  Ministère du Commerce et de l'Industrie/Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
Renforcement des capacités des équipes techniques de négociations sur la propriété intellectuelle, la concurrence, le commerce électronique, les investissements, le système harmonisé, etc.	Développer les capacités nationales pour mieux comprendre les développements économiques des thématiques et leurs implications	Inscription du budget du Comité National ZLECAf Secrétariat Exécutif au budget de l'État	Rapports de renforcement des capacités	Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif				
	Harmoniser les textes et les instruments juridiques nationaux, régionaux existants et internationaux	Inscription du budget du Comité National ZLECAf et le Secrétariat Exécutif au budget de l'État	Textes et instruments harmonisés	Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif				
	Formuler des stratégies nationale coordonnée afin d'avoir une approche gouvernementale commune sur les	Inscription du budget du Comité National ZLECAf et le Secrétariat	Documents de stratégies	Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif				

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		thématiques la propriété intellectuelle, la concurrence, le commerce électronique,	Exécutif au budget de l'État					
	Institutionnalisation de la culture de suivi et de l'évaluation dans les administrations publiques	Elaborer et faire adopter par le gouvernement une déclaration d'intention visant à instaurer l'affectation d'une proportion du budget des ministères aux activités de suivi et évaluation	Déclaration d'intention adoptée	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, PTF/Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
		Susciter la création d'une structure nationale indépendante chargée de l'évaluation des politiques publiques mise en œuvre dans le cadre la ZLECAf	Textes de mise en place de la structure nationale indépendante chargée de l'évaluation des politiques publiques	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, PTF/Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		Développer une stratégie durable pour améliorer les capacités individuelles à effectuer des évaluations crédibles en partenariat avec les universités nationales et/ou internationales pour offrir une formation sur le suivi et l'évaluation des politiques mises en œuvre	Document de stratégie	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, structure indépendante de l'évaluation, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Renforcer les évaluations et les systèmes d'évaluation axée les questions transversales de la ZLECAf	Rapport diagnostic des évaluations	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, structure indépendante de l'évaluation, PTF/Secteur privé/Société civile			
		Coordonner et harmoniser les actions et/ou initiatives en cours d'une part dans les différents	Cadre de coordination et d'harmonisation	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED,			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		services étatiques et d'autre part au niveau des bailleurs de fonds dans le domaine des échanges intra-africains			PTF/Secteur privé/Société civile/ Comité national pour la ZLECAf et le Secrétariat Exécutif			
	Amélioration de la production des statistiques du commerce intra-africain	Perfectionner les moyens de travail de l'INSEED (formation des cadres sur les logiciels appropriés- (SYDONIA++, EUROTRACE...-, système d'archivage et de stockage des données, production des comptes nationaux et des statistiques sectorielles, recyclage en matière statistique	Moyens et systèmes mis en place	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, PTF/Secteur privé/Société civile/ Secrétariat Exécutif			
	Elaboration des rapports de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la ZLECAf	Préparer les rapports sur le développement des capacités nationales, la mobilisation des ressources financières et techniques, l'élaboration et la mise en œuvre d'activités nécessaires pour mener à bien les programmes, le suivi et évaluation des projets,	Rapports de suivi et d'évaluation thématiques, d'impact, etc.	Rapports de structures techniques	Ministères techniques et agences spécialisées dans le commerce, INSEED, structure indépendante de l'évaluation, PTF/Secteur privé/Société			

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
		l'intégration des questions transversales dans le commerce intra-africain, l'assistance technique et actions de sensibilisation conduites pour promouvoir le respect des accords internationaux et régionaux, la mise en œuvre de lois, des plans et stratégies régionaux, des initiatives régionales thématiques			civile/ Comité national pour la ZLECA			
	Ajustement des législations nationales pour se conformer aux nouveaux mécanismes d'intégration intracontinentale	Appliquer rigoureusement les actes et les politiques communautaires	Documents d'ajustement disponibles	Textes ajustés	Comité national pour la ZLECA, Ministères techniques, Universités, Secteur privé et société civile			
	Intégrer les questions relatives à l'infrastructure qualité, les zones franches, les zones économiques sécurisées, les zones industrielles spécifiques, le contexte spécifique du Tchad à l'analyse	Organiser des réunions techniques autour de ces questions	Rapports techniques de réunions	Procès-verbaux des rencontres	Comité national pour la ZLECA, Ministères techniques, Secteur privé et société civile			
				<b>SOUS-TOTAL IX</b>				

**Tableau n°10 : Plan d'action**

Résultats	Actions	Activités	Indicateurs de réalisation	Sources de vérification	Structures Responsables	Période d'exécution		
						CT	MT	LT
				<b>TOTAL</b>				

## Bibliographie

- ANIE (2012), Potentialités et opportunités d'affaires au Tchad. Agence nationale des investissements et des exportations, N'Djamena.
- Banque Africaine de Développement (2014) Etude thématique « Perspectives économiques en Afrique : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique
- Banque Africaine de Développement (2014) Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique Perspectives économiques en Afrique
- Banque Mondiale (2018). Briser les obstacles au commerce agricole régional en Afrique Centrale.
- Banque mondiale (2019) Tchad : Favoriser la diversification des exportations pour stimuler la croissance
- Banque Mondiale (2019). World Development Indicators
- Banque mondiale Rapport Doing Business 2004-2019.
- Caroline Broudic, Nadji Tellro Wai, Mahamat-Ahmat Abakar, Denis Michiels (2019) Adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad Diagnostic et perspectives IRAMA
- CBLT Forum des gouverneurs du Bassin du Lac Tchad pour la coopération régionale sur la stabilisation, la consolidation de la paix et le développement durable Deuxième réunion à Niamey, 16 au 18 juillet Document de discussion sur le commerce transfrontalier et l'économie régionale
- CEA (2020) « Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique » Rapport Economique sur l'Afrique 2020
- CEA (2018) Note sur le commerce électronique en Afrique
- CEA (2021) Profile STEPS pour le développement durable (STEPS 4 SD) Tchad
- CEA et Union africaine (2019). Lignes directrices pour l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- CNUCED (2019) Rapport sur les investissements dans le monde
- CNUCED (2005) Obstacles non tarifaires: méthodes, classification,
- CNUCED (2017) Rapport d'analyse du contexte socioéconomique en vue de la mise en œuvre du projet au Tchad
- CNUCED (2019) Examen des Politiques d'Investissement Tchad
- Commission des Communautés Européennes (1971) La promotion commerciale des produits des Etats Africains et Malgache associés sur le marché des Etats membres de la Communauté
- Conseil National du Patronat Tchadien Livre Blanc (2016)
- Djinodji REOUNGAL Aperçu sur les grandes tendances des échanges transfrontaliers de produits agricoles entre le Tchad et les pays limitrophes
- FMI (2019). Afrique subsaharienne : Reprise dans un contexte d'incertitudes. Études économiques et financières.
- Focus 2030 NOTES D'ANALYSE n°6 « Les mécanismes de financement innovants de développement, » Edition mai 2021
- Jacques Berthelot (2020) Malgré ses nombreux parrains, la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf) va dans le mur SOL
- Jean-Pierre Guengant et Manasset Guealbaye (2013) Population, développement et dividende démographique au Tchad » Replacer la population au centre des trajectoires de développement

- Johny Egg, Javier Herrera (1998) Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne Cahiers des sciences humaines Nouvelle série numéro 6 Éditions de l'Aube, ORSTOM,
- Kaufmann (2005) Le financement des PME en Afrique OCDE
- L'industrie légère en Afrique : Politiques ciblées pour l'investissement privé et l'emploi, Synthèse 2012 Pearson France – L'industrie légère en Afrique – Hinh T. Dinh, Vincent Palmade, Vandana Chandra, Frances Cossar
- Mireille S. Ntsama Etoundi (2015) Le commerce agricole entre le Cameroun et les pays de la CEMAC
- Niger | Nigeria | République Centrafricaine | Tchad | Libye (2008) Préservation du Lac Tchad contribution à la stratégie de développement du Lac
- OCDE (2001) Les perspectives commerciales entre le Nigeria et ses voisins Club du Sahel
- OCDE Afrique : Alors que les recettes fiscales plafonnent, une action urgente est requise pour mobiliser des ressources intérieures
- OMC Politique commerciale WT/TPR/S/285 • TCHAD ANNEXE 5 TCHAD
- Paulette Pommier (2021) Des « Zones Economiques Spéciales Sécurisées » Le rôle des ZES africaines dans l'accélération du co-développement avec l'Europe Africa Economic Zones Organization
- République de Côte d'Ivoire CN ZLECAF Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAF) Rapport final
- République du Cameroun (2020) Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine 2020-2035
- République du Tchad (2006) Etude diagnostique sur l'intégration commerciale DRAFT
- République du Tchad (2000) Etude prospective de la Stratégie nationale de gestion des ressources Pastorales au Tchad CIRAD-EMVT
- République du Tchad (2003) Etude diagnostique sur l'intégration du commerce du Tchad (EDIC II)
- République du Tchad (2003) Rapport national sur les ressources zootechnique du TCHAD
- République du Tchad (2015) Stratégie Nationale du Commerce du Tchad (SNC) CIR CACF Sarl
- République du Tchad (2016) Vision 2030 « Le Tchad que nous voulons »
- République du Tchad (2016) Stratégie Nationale du Développement pastoral
- République du Tchad (2017) Note de stratégie de pays Rapport principal et appendices FIDA West and Central Africa Division Département gestion des programmes
- République du Tchad (2018) Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural FAO
- République du Tchad (2019) Note de présentation Projet d'appui au Développement de l'Industrie Animale au Tchad
- République du Tchad (2020) Etude d'impact socio-économiques de la COVID-19 au TCHAD Nations Unies- Banque Mondiale
- République du Tchad (2020) Plan Directeur d'industrialisation et de diversification économique du Tchad (PDIDE) Rapport synthétique CEA
- République du Tchad (2021) Evaluation des besoins en renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises du secteur agro-alimentaire
- République du Tchad (2021) Mise à jour de la contribution déterminée nationale
- République du Tchad Ministère de l'Environnement et de l'Eau (1999) Stratégie Nationale et plan d'action de la Biodiversité au Tchad
- République du Tchad Ministère des Petites et Moyennes Entreprises Stratégie Nationale de Développement des petites et moyennes entreprises au Tchad (SND-PME) : 2012-2015

- République du Tchad Ministère du Développement Rural, (1996) Etude sur les filières agro-alimentaires au Tchad » CILSS,
- République du Tchad Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) 2014-2020
- République du Tchad Plan National de Développement (2017-2021)
- République du Tchad Stratégie Nationale de Développement du Secteur Privé au Tchad PNUD
- République du Tchad, Auto-évaluation nationale pour le renforcement des capacités pour la gestion de l'Environnement Mondial
- République du Tchad, Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche (2017) Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques au Tchad (SNLCC)
- République Togolaise (2019) Stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord sur la Zone de Libre-échange Continentale Africaine
- UNCTAD (2019) Evaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés: Impact Politique et Perspectives
- UNIDO (2014) Analyse de chaînes de valeur pour le sésame tchadien et Elaboration d'un projet de développement de la filière
- UNIDO (2015) Rapport d'étude de faisabilité du renforcement des chaînes de valeurs natron et dattes au Tchad
- UNION AFRICAINE (2016) Indice de l'intégration régionale en Afrique CEA
- Union Africaine Assembly/AU/Dec.426(XIX) Décision sur la stimulation du commerce intra-africain et l'accélération de la création de la Zone le libre-Echange Continentale
- Union Africaine Défis du développement des chaînes de valeurs pour une amélioration de la compétitivité des produits agricoles en Afrique Document de référence Préparé pour 2ème Conférence du CST sur l'Agriculture, Le Développement Rural, l'Eau et l'Environnement 2-6 octobre 2017 Addis -Ababa, Ethiopie
- Union africaine et CEA Conférence de l'Union africaine (2015). Intensification du commerce intra-africain : Questions liées au commerce intra-africain, Plan d'action proposé pour l'intensification du commerce intra-africain, cadre pour l'accélération de la mise en place d'une Zone de libre-échange continentale..
- Union Africaine Marché Unique du Transport Aérien Africain (2018) « Vers un ciel unique africain Décision relative à la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès aux marchés du Transport aérien en Afrique
- World Economic Forum (2015) Rapport sur la compétitivité de l'Afrique
- World Economic Forum (WEF) (2019) Global Competitiveness Report

## Annexes

### Annexe 1: Principaux produits importés dans chaque Communauté Economique Régionale (par ordre d'importance)

CEEAC	SADC	CEDEAO	COMESA	UMA
Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a.	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; ...	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; ...	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; ...	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation; matières bitumineuses; ...
Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	Céréales	Céréales	Céréales
Riz	Produits pharmaceutiques	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	Matières plastiques et ouvrages en ces matières
Poissons, comestibles, congelés (à l'exclusion des filets de poissons et autres chairs de poissons ...	Céréales	Ouvrages en fonte, fer ou acier	Fonte, fer et acier	Ouvrages en fonte, fer ou acier
Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, ...	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés ...	Fonte, fer et acier	Ouvrages en fonte, fer ou acier	Fonte, fer et acier
Sucres de canne ou de betterave et saccharose	Ouvrages en fonte, fer ou acier	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur

chimiquement pur, à l'état solide			dissociation; graisses alimentaires ...	dissociation; graisses alimentaires ...
Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	Produits divers des industries chimiques	Sucres et sucreries	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	Sucres et sucreries
Pneumatiques neufs, en caoutchouc	Fonte, fer et acier	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ...	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que ...	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	Produits divers des industries chimiques	Sucres et sucreries	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine ...
Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures ...	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	Graisses et huiles animales ou végétales; produits de leur dissociation; graisses alimentaires ...	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois
Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, ...	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments ...	Engrais	Produits divers des industries chimiques	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux
Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants	Produits chimiques organiques	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine ...	Produits chimiques organiques	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc
Insecticides, anti rongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs ...	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	Viandes et abats comestibles	Produits divers des industries chimiques
Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m <sup>2</sup>	Viandes et abats comestibles	Produits chimiques organiques	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	Aluminium et ouvrages en aluminium

Tubes et tuyaux et leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques	Sucres et sucreries	Préparations alimentaires diverses	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine ...	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments
Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure; poissons comestibles, fumés, même cuits ...	Aluminium et ouvrages en aluminium	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments ...	Engrais	Coton
Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	Engrais	Produits céramiques	Coton	Produits chimiques organiques
Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; ...	Produits céramiques	Aluminium et ouvrages en aluminium	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments ...
Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ...	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations ...
Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ...	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, ...	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	Aluminium et ouvrages en aluminium	Café, thé, maté et épices
Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)	Cuivre et ouvrages en cuivre	Viandes et abats comestibles	Café, thé, maté et épices	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués
Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés ...	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, ...	Préparations alimentaires diverses
Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées	Préparations alimentaires diverses	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	Cuivre et ouvrages en cuivre	Verre et ouvrages en verre

Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ...	Verre et ouvrages en verre	Coton	Préparations alimentaires diverses	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries
Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	Verre et ouvrages en verre	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons
Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même ...	Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, ...	Produits chimiques inorganiques; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, d'éléments ...	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes ...	Lait et produits de la laiterie; œufs d'oiseaux; miel naturel; produits comestibles d'origine ...	Verre et ouvrages en verre	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes
Maïs	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait; pâtisseries	Résidus et déchets des industries alimentaires; aliments préparés pour animaux	Cacao et ses préparations	Étoffes de bonneterie
Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement ...	Coton	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	Matières albuminoïdes; produits à base d'amidons ou de féculés modifiés; colles; enzymes	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, préparations lubrifiantes, ...
Jus de fruits - y.c. les moûts de raisins - ou de légumes, non-fermentés, sans addition d'alcool, ...	Ouvrages divers	Café, thé, maté et épices	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets ...	Ouvrages divers en métaux communs
Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes culottes, pantalons, y.c. knickers ...	Ouvrages divers en métaux communs	Animaux vivants		Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues
Produits de beauté ou de maquillage préparés et	Tabacs et succédanés de tabac fabriqués	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons		Animaux vivants

préparations pour l'entretien ou les soins ...				
Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique		Cacao et ses préparations		
Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ...		Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques; papier ou carton à recycler (déchets ...		

Source : Document de stratégie ZLECAf Cameroun /Centre du Commerce Internationa

## Annexe 2: Produits retenus en trois catégories (EDIC)

### Intensification

Nom des produits	Bases de la sélection
VIANDES : viandes bovines ; viandes de camélidés ; viandes de mouton ; viandes de volailles	Chapitre Elevage
POISSONS congelés ou venant de l'aquaculture	Chapitre Pêche ;
PREPARATIONS ET CONSERVES DE FRUITS : de fruits produits au Tchad	Proximité, Chapitre agriculture, Investissements récents
JUS DE FRUITS : de fruits produits au Tchad	Proximité ; investissements
GOMME ARABIQUE : transformé et produits utilisant la gomme arabique	Chapitre Agriculture
DERIVES DU SESAME PRODUITS UTILISANT LE SESAME: pate ; huile ; substances à usage médical, barres de céréales	Chapitre Agriculture
SPIRULINE : transformation en additif nutritionnel ou médecine	Chapitre pêche
KARITE : transformation sur place	Chapitre agricole
MANGUES Amélioration qualité et conditionnement avant export	Proximité ; Succès Mali, Burkina et autres pays, PRODY bas mais ascendant.
CUIRS : meilleure qualité et conditionnement	PRODY ; Proximité
LAIT et ŒUFS : conditionnement essentiel pour exportation	Chapitre Agriculture

Source : EDIC, 2013

### Transformation

Nom des produits	Bases de la sélection
BOVINS SUR PIED	PRODY ; Chapitre Elevage (exports : USD 275 millions/an)
CAMELIDES	Chapitre Elevage ; (exports: USD 100 millions/an)
MOUTONS ET CHEVRES	Chapitre élevage (exports : USD 15 millions/an)
CUIRS et PEAUX : coupés et conditionnés traditionnellement	Chapitre élevage (exports : USD 4.9 million/an)
POISSONS	Chapitre pêche ; (exports : USD 36 millions/an)
RIZ PADDY	Chapitre Agriculture ; projets d'irrigation
MAÏS	Chapitre Agriculture
ARACHIDE	PRODY ; Chap. Agriculture
SESAME	Chapitre Agriculture
OIGNONS	Chapitre Agriculture
AIL	Chapitre Agriculture
NIEBE et autres HARICOTS	Chapitre Agriculture
CEREALES : sorgho, petit mil, pénicillaire, bérébéré, fonio	Chapitre Agriculture ;
TUBERCULES : taro ; igname ; patate douce ; manioc et son amidon	PRODY ; Proximité
SUCRES et MOLASSES	PRODY ; ACR ; Proximité
TABAC	Proximité
KARITE	PRODY ; Chap. Agriculture
DATTES	PRODY ; Proximité, Chap. Agriculture
COTON-GRAINE	Chapitre Agriculture (prévisions PND)
JET A1 (Kérosène)	Proximité; Chapitre pétrole et mines

ESSENCE	Proximité ; Chapitre pétrole et mines
GASOIL	Proximité ; Chapitre pétrole et mines
SPIRULINE : exportation comme poudre comme maintenant	Chapitre pêche
PETROLE LAMPANT	Chapitre pétrole et mines
POLYPROPYLENE	Chapitre pétrole et mines
GAS DE PETROLE ET AUTRES HYDROCARBURES GAZEUX	Proximité ; Chapitre pétrole et mines
MARBRES (découpés et conditionnés)	Chapitre pétrole et mines
DIATOMITES (sélectionnées, conditionnées)	Chapitre pétrole et mines
GAZ NATUREL LIQUEFIE (LNG)	Chapitre pétrole et mines
DERIVES DU COTON : huiles ; glycérine ; savons ; tourteaux ; sacs d'emballage	Chapitre Agriculture ; produits par SN Coton Tchad, mais pas encore exportés
PRODUITS DERIVES DE L'ARACHIDE : huiles ; tourteaux ; coques	Chapitre Agriculture, Proximité, PRODY

Source : EDIC, 2013

### Innovation

Nom des produits	Bases de la sélection
SUBSTANCES PECTIQUES	PRODY ; ACR ; Proximité
SUBSTANCES VEGETALES : par exemple racines de ginseng	Proximité
PLANTES POUR USAGE PHARMACEUTIQUE ET COSMETIQUE	Proximité
MIEL	PRODY (en progrès dans beaucoup de pays)
SACS ET SACHETS D'EMBALLAGE EN TEXTILES	Proximité
FICELLE, CORDES, ET CORDAGES	Proximité
DIVERS PRODUITS TOURISTIQUES : promotion du Tchad comme destination touristique	Chapitre Tourisme
PEAUX DE REPTILES	PRODY ; ACR ; Proximité
EPICES : poivre et autres épices (sans gingembre)	Proximité
GINGEMBRE ET GINGEMBRE EN PREPARATION	Proximité
MELONS ET AUTRES FRUITS pas produits au Tchad	Chapitre Agriculture
NOIX COMESTIBLES	Proximité
ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT EN PLASTIQUE	Proximité

Source : EDIC, 2013

### Annexe 3 : Les produits dont le Tchad pourrait détenir un avantage absolu dans la production

	<b>Produits</b>	<b>Production mondiale en tonne par an</b>	<b>Croissance de la demande mondiale</b>	<b>Production nationale en tonnes</b>	<b>Observation</b>
	Gomme arabique	102 000	7, 15 %	20 000	Le Tchad n'exploite actuellement que 07 des 12 régions productrices de la gomme
	Spiruline	5 000	10 %	80	Au Tchad la spiruline occupe une superficie de 130. 000 km <sup>2</sup> environ, la plus grande superficie en dotation naturelle. La variété du Tchad est reconnue par la FAO comme étant la meilleure en apport calorique.
	Viande	300 000 000	3 %	130 000	La production attendue des deux abattoirs en construction donnera 66 420 000 tonnes de viande par an pour le Tchad
	Peaux et cuir	280 000	9 %	22 500	La production attendue des deux abattoirs en construction donnera 432 000 tonnes de peaux et cuir pour le Tchad
	Lait	513 220 000	2 % par an	ND	La production attendue de la Laiterie de Mandelia donnera 18 000 tonnes de lait par an pour le Tchad
	Extrémités animales	75 000 000	4 %	ND	La production attendue des deux donnera 1 728 000 sabots et 1 296 000 cornes pour le Tchad

Source : PDIDE

### Les produits dont le Tchad détient un avantage comparatif dans la production

	<b>Produits</b>	<b>Production mondiale En tonne par an</b>	<b>Croissance de la demande mondiale par an</b>	<b>Production nationale</b>	<b>Observation</b>
	Coton	25 900 000	10 %	150 000	Avec l'entrée en lice d'un nouvel opérateur international, il est attendu une très grande performance dans ce secteur. A la fin de cette campagne le Tchad devra améliorer son rang au niveau africain qui est actuellement de 6e producteur
	Sésame	3 800 000	3 %	150 000	Le Tchad est l'un des très rares pays à disposer des dotations naturelles et d'un climat facilitant la production de toutes les variétés existantes.

Source ; PDIDE